

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2018.....	3
<i>Monsieur le Maire</i>	4
RECUEIL DES DÉCISIONS L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	5
<i>Monsieur le Maire</i>	9
REPRÉSENTATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS - CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS.....	10
<i>Monsieur le Maire</i>	11
FINANCES - RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE LA DETTE 2018 ET STRATÉGIES POUR 2019.....	12
<i>Monsieur le Maire</i>	17
Dominique DESQUINS.....	17
<i>Monsieur le Maire</i>	27
MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....	28
Lucien-Jean LAHOUSSE.....	30
<i>Monsieur le Maire</i>	30
CRÉATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE DE CHARGÉ(E) D'ÉTUDES ET DÉVELOPPEMENT À LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	31
CRÉATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE D'ASSISTANT COMPTABLE À LA DIRECTION DES FINANCES.....	32
MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DE LA DIRECTION DE PROJET DES RISQUES MAJEURS ET SANITAIRES AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS.....	33
Lucien-Jean LAHOUSSE.....	34
<i>Monsieur le Maire</i>	34
Isabelle GODEAU.....	34
Lucien-Jean LAHOUSSE.....	34
<i>Monsieur le Maire</i>	35
Isabelle GODEAU.....	35
Lucien-Jean LAHOUSSE.....	35
Isabelle GODEAU.....	35
<i>Monsieur le Maire</i>	36
PROJET DE SENSIBILISATION DES AGENTS AU RISQUE ROUTIER - DEMANDE DE SUBVENTION À LA PRÉFECTURE.....	37
Lucien-Jean LAHOUSSE.....	38
<i>Monsieur le Maire</i>	38
Nathalie SEGUIN.....	38
<i>Monsieur le Maire</i>	39
Lucien-Jean LAHOUSSE.....	39
<i>Monsieur le Maire</i>	39
CONVENTION DE PRESTATIONS INFORMATIQUES ET TÉLÉPHONIQUES ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LE CCAS - AVENANT N°1.....	40
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ - APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT.....	41
Lucien-Jean LAHOUSSE.....	43
<i>Monsieur le Maire</i>	43
Monique JOHNSON.....	43
Lucien-Jean LAHOUSSE.....	44
Monique JOHNSON.....	44
Lucien-Jean LAHOUSSE.....	44
Isabelle GODEAU.....	45
<i>Monsieur le Maire</i>	45
Dominique DESQUINS.....	45
Lucien-Jean LAHOUSSE.....	46
<i>Monsieur le Maire</i>	46
Pascal DUFORESTEL.....	46
Lucien-Jean LAHOUSSE.....	46
<i>Monsieur le Maire</i>	46

PRESTATION D'ENLÈVEMENT POUR LA FOURRIÈRE MUNICIPALE - APPROBATION DE L'ACCORD CADRE	47
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	48
<i>Monsieur le Maire</i>	48
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	48
<i>Monsieur le Maire</i>	48
DIVERS GROUPES SCOLAIRES - FOURNITURE ET POSE DE DALLES PLOMBANTES - APPROBATION DU MARCHÉ PLURIANNUEL POUR LA PÉRIODE DE 2019-2024	49
GRUPE SCOLAIRE JULES FERRY - RÉNOVATION DES FAÇADES - APPROBATION DU MARCHÉ	51
RUE GEORGES CLÉMENCEAU - REMPLACEMENT DU SOL SPORTIF DES DEUX SALLES DE JEU DU CENTRE RÉGIONAL DE TENNIS DE TABLE - APPROBATION DU MARCHÉ	52
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	53
<i>Monsieur le Maire</i>	53
PLACE DU PORT - RESTRUCTURATION ET EXTENSION D'UN BÂTIMENT D'UN CENTRE MULTI-ACCUEIL ET DU CENTRE SOCIO-CULTUREL CENTRE-VILLE - APPROBATION DES MARCHÉS DE TRAVAUX	54
PORT-BOINOT - MARCHÉS DE TRAVAUX - LOT 3 AVENANT N°2 - LOTS B03 ET C05 AVENANT N°1	56
PARCOURS DE L'ÉLÈVE - CLASSE DE DÉCOUVERTES AVEC NUITÉES - ECOLE JEAN MACÉ - PARTICIPATION DE LA VILLE - ANNÉE 2019 - SOLDE	58
PROJET APISCOPE : L'ATELIER DES ABEILLES - CONVENTION 2019	59
<i>Rose-Marie NIETO</i>	60
<i>Monsieur le Maire</i>	60
SUBVENTION DISPOSITIF APPELS À PROJETS - CSC DE PART ET D'AUTRE - CSC DU PARC - CSC CENTRE VILLE - STADE NIORTAIS RUGBY - ANPER	61
<i>Rose-Marie NIETO</i>	63
<i>Monsieur le Maire</i>	63
<i>Isabelle GODEAU</i>	63
<i>Rose-Marie NIETO</i>	63
<i>Christelle CHASSAGNE</i>	64
<i>Monsieur le Maire</i>	64
CONVENTION D'OCCUPATION DU TERRAIN DE BOULES PRAIRIE DE GALUCHET (SITE DE NORON) PAR L'ASSOCIATION "BOULES EN BOIS - SECTEUR DE NIORT"	65
SUBVENTION - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE ET D'EXPLOITATION PUBLICITAIRE DU TERRAIN DE BICROSS ET ENTRETIEN DE LA PISTE PAR LE CLUB BMX CLUB NIORTAIS	66
SUBVENTIONS - MANIFESTATIONS SPORTIVES - ASSOCIATIONS PÉDALE SAINT FLORENTEISE - ASN BASKET - ECHIQUIER NIORTAIS	67
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - ASSOCIATIONS SPORTIVES DE COMPÉTITION	68
<i>Alain BAUDIN</i>	72
<i>Monsieur le Maire</i>	72
<i>Christine HYPEAU</i>	72
<i>Monsieur le Maire</i>	72
<i>Alain BAUDIN</i>	72
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - ASSOCIATIONS SPORTIVES DE LOISIRS	73
<i>Alain BAUDIN</i>	75
<i>Monsieur le Maire</i>	75
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	75
<i>Monsieur le Maire</i>	75
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	75
<i>Monsieur le Maire</i>	75
SUBVENTION VENT D'OUEST - PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES JARDINS SOLIDAIRES - ACOMPTE	76
SUBVENTION L'ASSOCIATION SPORTIVE - ENTENTE NIORTAISE DES CLUBS DE PÉTANQUE	77
<i>Alain BAUDIN</i>	78
<i>Monsieur le Maire</i>	78

LOCATION DE DEUX VÉHICULES - CONTRAT AVEC LA SOCIÉTÉ VISIOCOM - AVENANT N°1.....	79
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES E.GO ET EN VIE URBAINE	80
<i>Christelle CHASSAGNE</i>	81
<i>Monsieur le Maire</i>	81
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - ASSOCIATIONS CLASSIFIÉES DANS LA SOLIDARITÉ	82
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	84
<i>Monsieur le Maire</i>	84
<i>Isabelle GODEAU</i>	84
<i>Monsieur le Maire</i>	84
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	85
<i>Monsieur le Maire</i>	85
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	85
<i>Monsieur le Maire</i>	85
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	85
<i>Monsieur le Maire</i>	85
<i>Elodie TRUONG</i>	85
<i>Monsieur le Maire</i>	86
SUBVENTIONS - CONVENTIONS D'OBJECTIFS - ASSOCIATIONS CARITATIVES.....	87
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - ASSOCIATIONS CLASSIFIÉES DANS LA DIVERSITÉ.....	88
PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE : PROJET STRATÉGIQUE ET ACTIONS MATURES.....	91
<i>Monsieur le Maire</i>	94
<i>Marc THEBAULT</i>	105
<i>Monsieur le Maire</i>	106
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	107
<i>Monsieur le Maire</i>	109
<i>Isabelle GODEAU</i>	110
<i>Monsieur le Maire</i>	110
<i>Isabelle GODEAU</i>	110
<i>Monsieur le Maire</i>	110
<i>Jacques TAPIN</i>	110
<i>Monsieur le Maire</i>	113
<i>Monique JOHNSON</i>	113
<i>Monsieur le Maire</i>	114
<i>Monique JOHNSON</i>	114
<i>Monsieur le Maire</i>	115
<i>Alain BAUDIN</i>	115
<i>Monsieur le Maire</i>	115
<i>Elodie TRUONG</i>	116
<i>Monsieur le Maire</i>	116
RUE JEAN HONORÉ FRAGONARD - DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE EMPRISE D'ENVIRON 210 M ²	118
DIVERSES PARCELLES - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC	119
PLACE DU PORT - DÉCLASSEMENT D'UNE PARCELLE SITUÉE DANS LE DOMAINE PUBLIC.....	120
PLACE DU PORT - CESSION PARCELLE BN 788.....	121
ROUTE D'AIFFRES - ACQUISITION AMIABLE DE LA PARCELLE DE 545 ET CONSTITUTION DE SERVITUDE SUR LA PARCELLE DE 544	122
CESSION DE LA PARCELLE DM 797 - RECTIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2016-311 DU 19 SEPTEMBRE 2016	123
SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019 : PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS	124
<i>Michel PAILLEY</i>	126
<i>Monsieur le Maire</i>	126
<i>Isabelle GODEAU</i>	126
<i>Michel PAILLEY</i>	126
<i>Monique JOHNSON</i>	126
<i>Michel PAILLEY</i>	126
<i>Monsieur le Maire</i>	127

HÔTEL DE VILLE - RESTAURATION DES LUMINAIRES DE L'ESCALIER D'HONNEUR - DEMANDE DE SUBVENTION	128
<i>Michel PAILLEY</i>	129
<i>Monsieur le Maire</i>	129
CHANTIERS D'INSERTION 2019 - CONVENTION MIPE - AVENANT N°1 - GROUPE SCOLAIRE GEORGE SAND	130
CENTRE DU GUESCLIN - MISE EN PLACE DE NOUVELLES MENUISERIES - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC ET DE LA CAN.....	132
STADE DE PISSARDANT - CONSTRUCTION DE VESTIAIRES - APPROBATION DU PROGRAMME ET DU PLAN DE FINANCEMENT - AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION ET DEMANDE DE SUBVENTIONS ...	134
<i>Michel PAILLEY</i>	136
<i>Monique JOHNSON</i>	136
<i>Monsieur le Maire</i>	136
<i>Monique JOHNSON</i>	136
<i>Monsieur le Maire</i>	137
DIVERS GROUPES SCOLAIRES - TRAVAUX SUR RÉSEAUX ENTERRÉS - APPROBATION DU LOT N°2.....	138
CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER - RUE DE RIBRAY - DM 819 ET DM 821	139
PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES - DÉCLASSEMENT ET CESSION À L'UNION DES INDUSTRIES ET MÉTIERS DE LA MÉTALLURGIE	140
AÉRODROME DE NIORT - MARAIS POITEVIN - EXONÉRATION DU PAIEMENT PAR CERTAINS PILOTES DE LA REDEVANCE D'ATTERRISSAGE DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION NATIONALE "LA DÉCOUVERTE DES AÉRODROMES" - ANNÉE 2019	141
CONVENTIONS DE SUPERPOSITION D'AFFECTATION ET DE DÉLIMITATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL ET COMMUNAL ENTRE L'IIBSN ET LA VILLE DE NIORT - APPROBATION.....	142
COMMISSION DE RÈGLEMENT AMIABLE - INDEMNISATION DU PRÉSIDENT	144
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT RUE BASSE - CRÉATION D'UNE COMMISSION DE RÈGLEMENT AMIABLE...	145
PAIEMENT DU STATIONNEMENT - CONVENTION VILLE DE NIORT/PARKNOW	147
EGLISE NOTRE DAME - RESTAURATION DU RETABLE DE L'EDUCATION DE LA VIERGE - APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS.....	148
<i>Simon LAPLACE</i>	150
<i>Monsieur le Maire</i>	150

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 avril 2019

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jacques TAPIN.

Secrétaire de séance : Madame Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Rose-Marie NIETO, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Monique JOHNSON, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN

Excusés :

Monsieur Alain GRIPPON, Madame Catherine REYSSAT, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Fatima PEREIRA.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019

Procès-verbal n° Pv-2019-3

Direction du Secrétariat Général

**Approbation du procès-verbal de la séance du
Conseil municipal du 17 décembre 2018**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Monsieur le Maire

Mesdames Messieurs, chers collègues, nous n'allons pas tarder à ouvrir la séance du Conseil municipal. Pour cette séance en période de vacances scolaires, je ne doute pas que nous serons rejoints par quelques retardataires.

Il faut désigner un rapporteur. Merci Yvonne VACKER.

Je sou mets en ce début de séance, le Procès-Verbal de la séance du 17 décembre 2018, à votre approbation. Mais avant cela, y a-t-il des remarques ? Non.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

Procès-Verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Recueil-décisions n° Rc-2019-3

Direction du Secrétariat Général**Recueil des décisions L. 2122-22 du Code général
des collectivités territoriales**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	L-2019-111	DIRECTION ACCUEIL ET FORMALITÉS CITOYENNES CIMETIÈRES ET CRÉMATORIUM Diagnostic de maturité Qualivilles - Passation d'un marché avec AFNOR compétences	5 375,00 € HT	5
2.	L-2019-86	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ SPORTS Prestations de services avec le Stade Niortais Rugby - Niort Rugby Club - Match Niort / Bergerac	1 704,39 € HT	7
3.	L-2018-417	DIRECTION DE LA COMMUNICATION Animation Niort Cœur de Ville - Travaux de design, compositing et étalonnage de plans aériens	4 600,00 € HT	8
4.	L-2018-571	DIRECTION DE LA COMMUNICATION Sonorisation - Fêtes de fin d'année 2018 - Ville de Niort	16 560,00 € HT	10
5.	L-2019-79	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Recrutement - Parution offre d'emploi avec le Groupe Moniteur	4 250,00 € HT	11
6.	L-2019-81	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec Enfance et Musique - Participation d'un agent à la formation "Rythme et percussions dans l'éveil musical du tout petit"	1 310,00 € net	12
7.	L-2019-91	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec Bien- traitance formation et recherches - Participation d'un agent à la formation "Trouver sa place d'EJE en structure d'accueil collectif"	780,00 € net	13
8.	L-2019-92	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec H2L - Participation de 4 groupes d'agents à des ateliers de reconversion professionnelle	2 600,00 € net	14

9.	L-2019-99	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec CEMEA - Participation d'un agent à la partie approfondissement du BAFA	438,00 € net	15
10.	L-2019-100	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec CEMEA - Participation d'un agent à la partie approfondissement du BAFA	438,00 € net	16
11.	L-2019-107	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec l'IRTS - Participation de deux agents à la formation "Bruits de langue dans les albums jeunesse Lecture orale et petite enfance"	30,00 € net	17
12.	L-2019-112	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec EPE - Participation d'un agent à la formation : "La fonction d'accueillant au sein des lieux d'accueil enfants/parents"	800,00 € net	18
13.	L-2019-113	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec le Centre Hospitalier de Niort - Participation d'un groupe d'agents du service Maintien à domicile à la formation Gestes et Postures - Manutention	2 000,00 € net	19
14.	L-2019-115	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec le Domaine Régional de Chaumont-sur-Loire - Participation d'un agent à la formation sur les techniques de vannerie	786,00 € net	21
15.	L-2019-116	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec AGC - Participation d'un agent à la réalisation d'un Bilan de Compétences	1 440,00 € net	22
16.	L-2019-119	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec PACEI - Participation d'un agent à la formation "L'interculturel et communication : Outil de travail"	938,00 € net	23
17.	L-2019-110	DIRECTION DE L'EDUCATION AFFAIRES SCOLAIRES Exposition d'œuvres à l'école maternelle Les Brizeaux - Artiste Jean-Christophe ROUDOT	150,00 € net	24
18.	L-2019-103	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Séjour pour les 8-14 ans - Eté 2019 - SARL du Bois- Brinçon	1 616,40 € net	27

19.	L-2019-114	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année 2018/2019 - 3ème trimestre - Association Em'békélé - Atelier danse et percussions africaines	720,00 € net	28
20.	L-2019-105	DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC MISSIONS - ETUDES ET TRAVAUX NEUFS Rue Basse - Fourniture et livraison de trois bornes escamotables - marché avec la société ORCA	8 458,80 € HT	31
21.	L-2019-117	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ PARC DES EXPOSITIONS Acquisition de barrières de voirie	6 800,00 € HT	32
22.	L-2019-72	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Moulin du Roc - Dépose de dalles amiantées	11 430,00 € HT	33
23.	L-2019-73	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Salle omnisport rue Barra - Dépose des dalles de sol amiantées dans un escalier - Marché avec la société MPH AIRVAUDAISE	7 950,00 € HT	35
24.	L-2019-95	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Bâtiment Place du Port - Travaux de mise en conformité, mise en accessibilité et d'adaptation de l'ascenseur	24 949,23 € HT	37
25.	L-2019-96	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Construction de vestiaires sportifs-sanitaires au Stade de Cholette - Marché de maîtrise d'œuvre - Avenant n°1	Montant de l'avenant 7 083,16 € HT	39
26.	L-2019-118	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Parc des Expositions - Remise en état du chapiteau "Intervilles"	6 426,40 € HT	41
27.	L-2018-668	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Groupe scolaire Edmond Proust - Bâtiment D - Salle associative Edmond Proust - Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'Association ARM	Recettes : Participation aux charges conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal	42
28.	L-2019-90	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Groupe scolaire Edmond Proust - Bâtiment D - Salle associative Edmond Proust - Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'Association Virtuel	Recettes : Participation aux charges conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal + 13,70 € pour le box	49
29.	L-2019-93	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Ancienne maison de quartier Saint Liguire - 25 rue du 8 mai 1945 - Convention d'occupation à titre précaire et révocable	Recettes : Redevance d'occupation : 90,00 €	56

30.	L-2019-104	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Ancienne maison de quartier Saint Liguair - 25 rue du 8 mai 1945 - Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'Olympique Léodgarien Club de Football de Saint Liguair	/	60
31.	L-2019-109	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Appartement 3 sis 45 rue des Justices - Contrat de location avec la Ville de Niort	Recettes : Loyer mensuel : 560,00€ + provisions pour charges 48,00 €	64
32.	L-2019-120	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Appartement 1er étage - Porte 2 - 8 rue du Mûrier - Convention d'occupation temporaire d'un logement d'urgence	Recettes : Indemnité d'occupation : 100,00 €	70
33.	L-2019-97	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS RÉGIE PATRIMOINE ET MOYENS CTM de la Chamoiserie - Acquisition d'outillage à main - Attribution du marché subséquent à la société VAMA DOCKS	9 309,37 € HT	71
34.	L-2019-98	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS RÉGIE PATRIMOINE ET MOYENS CTM de la Chamoiserie - Mise en conformité et maintenance de la station GNV (Gaz Naturel pour Véhicule) - marché avec la société TECH.H	11 448,25 € HT	73
35.	L-2019-71	SERVICE PROXIMITÉ ET RELATIONS AUX CITOYENS Buste Thomas Hippolyte Main - Restauration d'un socle en granit	4 600,00 € HT	74
36.	L-2019-108	DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL AFFAIRES JURIDIQUES Convention d'honoraires avec la SCP Belot- Marret et Chauvin Révision de legs - Propriété de Thorigny	Honoraires : 1 500,00 € HT ou 2 000,00 € HT en fonction du déroulé de la procédure	75

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Monsieur le Maire

J'attire votre attention sur le Recueil des décisions afin d'en prendre acte et de répondre à d'éventuelles questions.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? Non.

Nous en prenons donc acte.

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-94

Direction du Secrétariat Général**Représentation dans les organismes extérieurs -
Conseil de discipline de recours**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Vu l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales selon lequel le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Vu l'article 28 du décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la Ville de Niort pour figurer sur la liste dans laquelle seront choisis les membres des conseils municipaux pour siéger au conseil de discipline de recours ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- désigner un représentant de la Ville de Niort pour figurer sur la liste dans laquelle seront choisis les membres des conseils municipaux siégeant au conseil de discipline de recours.

A été désigné : Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Monsieur le Maire

Il s'agit de la délibération portant représentation dans les organismes extérieurs et en l'occurrence le Conseil de discipline de recours pour lequel il est proposé de désigner Monsieur LAHOUSSE.

Lucien-Jean, tu es bien d'accord ? Il n'y a pas d'autres candidatures ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Mes félicitations Lucien-Jean.

Procès-verbal

Direction des Finances**Finances - Rapport annuel sur la gestion de la dette
2018 et stratégies pour 2019**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire.

Vu les articles L.1611-3-1, L.2122-22, L.2337-3, R.1611-33 et R.1611-34 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics ;

Vu la délibération D-2018-297 du 17 septembre 2018 relative aux pouvoirs délégués par le Conseil municipal en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT ;

Le recours à l'emprunt est une des sources importantes de financement des investissements des collectivités territoriales. Or, la crise bancaire récente a conduit certaines d'entre elles dans une situation économique et financière difficile notamment quand elles avaient contracté des emprunts structurés.

La réglementation a imposé davantage de transparence financière, avec la demande de production d'un rapport détaillé annuel sur la dette par chaque collectivité territoriale.

Jusqu'en 2014, l'encours de dette de la Ville de Niort a connu une forte progression afin de financer ses grands programmes d'investissement. Aussi, et afin de minimiser la charge financière qu'elle est en mesure de supporter, elle met en concurrence les prêteurs et mène une politique de gestion active de sa dette.

Afin de prendre des décisions avec souplesse et rapidité et saisir des opportunités sur le marché, la stratégie doit, au préalable, être clairement définie.

Il est donc proposé, pour l'exercice 2019, de mettre en application le contenu de la circulaire ministérielle précitée, autour des points suivants :

- un rapport annuel comportant un compte rendu des grandes actions menées en 2018 ;
- une présentation des hypothèses d'emprunts nouveaux, d'aménagement de l'encours et de la stratégie à venir pour 2019 ;
- une délibération annuelle autorisant Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation visée par l'article L2122-22 du CGCT, à mettre en œuvre une stratégie, éventuellement complétée par une autre délibération si les conditions et limites des marchés financiers évoluent dans un sens, aujourd'hui imprévisible.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le rapport sur la gestion de la dette figurant en annexe de la présente délibération ;
- autoriser Monsieur le Maire dans le cadre de ses pouvoirs délégués conformément à la délibération D-2018-297 du 17 septembre 2018, ou en cas d'empêchement de ce dernier les 1er, 2ème ou 3ème Adjoint, à contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou la sécurisation de son encours dans les conditions suivantes :

1. le Conseil municipal définit sa politique d'endettement comme suit :

RETOUR SOMMAIRE

A la date du 31 décembre 2018, l'encours de la dette présente les caractéristiques suivantes :

- Encours total de la dette : 75 312 084,20 € dont 66 314 189,94 € pour le budget principal (36 contrats) et 8 997 894,26 € pour le budget annexe Stationnement (2 contrats).
- Cette dette est ventilée en appliquant la double échelle de cotation fondée sur l'indice sous-jacent et la structure (Charte Gissler). Pour la Ville de Niort, l'ensemble de la dette est classifiée 1-A.
- Encours envisagé pour l'année 2019 (sur la base du recours à l'emprunt de l'ordre de 6 000 000 €) : 74 764 918 € dont 66 168 342 € pour le budget principal et 8 596 576 € pour le budget annexe Stationnement.

2. pour réaliser tout investissement et dans les limites des montants inscrits au budget, le maire (et en cas d'empêchement les 1er, 2ème ou 3ème Adjoint) reçoit délégation aux fins de contracter :

2.1. des produits de financement

➤ stratégie d'endettement

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la commune de Niort souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

➤ caractéristiques essentielles des contrats

L'assemblée délibérante décide, dans un souci d'optimiser la gestion de la dette et dans le cadre de la réglementation en vigueur, de recourir à des produits de financement qui pourront être :

- ↵ des contrats classiques : taux fixes ou taux variables sans structuration
- ↵ et/ou des contrats à barrière sur Euribor
- ↵ et/ou des emprunts obligataires.

L'assemblée délibérante autorise les produits de financement dans les limites du montant inscrit au budget du présent exercice.

La durée des produits de financement ne pourra excéder 30 années.

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être :

- ↵ le T4M
- ↵ le TAM
- ↵ l'Eonia
- ↵ le TMO
- ↵ le TME
- ↵ l'Euribor
- ↵ taux LEP
- ↵ taux livret A

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- ↵ 0,30 % de l'encours visé par l'opération pour les primes
- ↵ 0,30 % du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci.

2.2. des instruments de couverture

➤ stratégie d'endettement

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la commune de Niort pourrait recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

RETOUR SOMMAIRE

Ces instruments permettent de modifier un taux (contrats d'échange de taux ou SWAP), de figer un taux (contrats d'accord de taux futur ou FRA), contrats de terme contre terme ou FORWARD/FORWAD), de garantir un taux (contrats de garantie de taux plafond ou CAP, contrats de garantie de taux plancher ou FLOOR, contrat de garantie de taux plafond ou de taux plancher ou COLLAR).

➤ caractéristiques essentielles des contrats

L'assemblée délibérante décide, dans un souci d'optimiser la gestion de la dette et dans le cadre de la réglementation en vigueur, de recourir à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :

- ↪ des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP)
- ↪ et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA)
- ↪ et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP)
- ↪ et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR)
- ↪ et/ou des contrat de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR)

Le Conseil municipal autorise les opérations de couverture pour le présent exercice budgétaire sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice et qui sont inscrits en section d'investissement du budget primitif.

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité (seuil maximum retenu conformément aux critères arrêtés par le Conseil national de la comptabilité).

La durée des contrats de couverture ne pourra excéder 5 années.

En toute hypothèse, cette durée ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être :

- ↪ le T4M
- ↪ le TAM
- ↪ l'Eonia
- ↪ le TMO
- ↪ le TME
- ↪ l'Euribor
- ↪ taux LEP
- ↪ taux livret A

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- ↪ 0,30 % de l'encours visé par l'opération pour les primes
- ↪ 0,30 % du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci.

2.3. Le réaménagement de la dette

➤ stratégie d'endettement

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion de la dette, des réaménagements d'emprunts peuvent être souscrits afin de bénéficier de conditions de marché plus attractives que celles initialement conclues.

RETOUR SOMMAIRE

Le Conseil municipal autorise

- ↵ le passage du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable
- ↵ toute modification d'une ou plusieurs fois de l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- ↵ l'allongement ou la réduction de la durée du prêt
- ↵ la modification de la périodicité et du profil de remboursement notamment par un remboursement anticipé total ou partiel
- ↵ l'intégration des indemnités de remboursements anticipés dans le capital du nouvel emprunt issu du réaménagement

➤ caractéristiques essentielles des contrats renégociés

L'assemblée délibérante décide de recourir à des produits de refinancement qui pourront être :

- ↵ des contrats classiques : taux fixes ou taux variables sans structuration
- ↵ et/ou des contrats à barrière sur Euribor
- ↵ et/ou des emprunts obligataires.

Elle autorise les produits de financement dans les limites du montant inscrit au budget du présent exercice.

La durée du produit du réaménagement ne pourra excéder 30 années.

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être :

- ↵ le T4M
- ↵ le TAM
- ↵ l'Eonia
- ↵ le TMO
- ↵ le TME
- ↵ l'Euribor
- ↵ taux LEP
- ↵ taux livret A

Pour l'exécution de ces opérations, il sera privilégié une négociation avec l'établissement titulaire du contrat de prêt à réaménager.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- ↵ 0,30 % de l'encours visé par l'opération pour les primes
- ↵ 0,30 % du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci.

3. Dans le cadre de sa délégation accordée par délibération en date du 17 septembre 2018, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, et en cas d'empêchement les 1er, 2ème ou 3ème Adjoint :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations ;
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser ;
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée ;
- à résilier l'opération arrêtée ;
- à signer les contrats répondant aux conditions posées dans la présente délibération ;
- à définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consultation, sans intégration de la soule ;
- à procéder au réaménagement de dette ;
- à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

4. Le Conseil municipal sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du CGCT.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Monsieur le Maire

Il s'agit d'une délibération pas forcément plus importante compte-tenu de la valeur de celui qui a été désigné, mais néanmoins importante au regard des enjeux financiers et des comptes qu'il s'agit justement de rendre et de rendre public, avec l'approbation du rapport annuel de la gestion de la dette 2018 et la stratégie pour 2019, avec une présentation faite par Dominique DESQUINS.

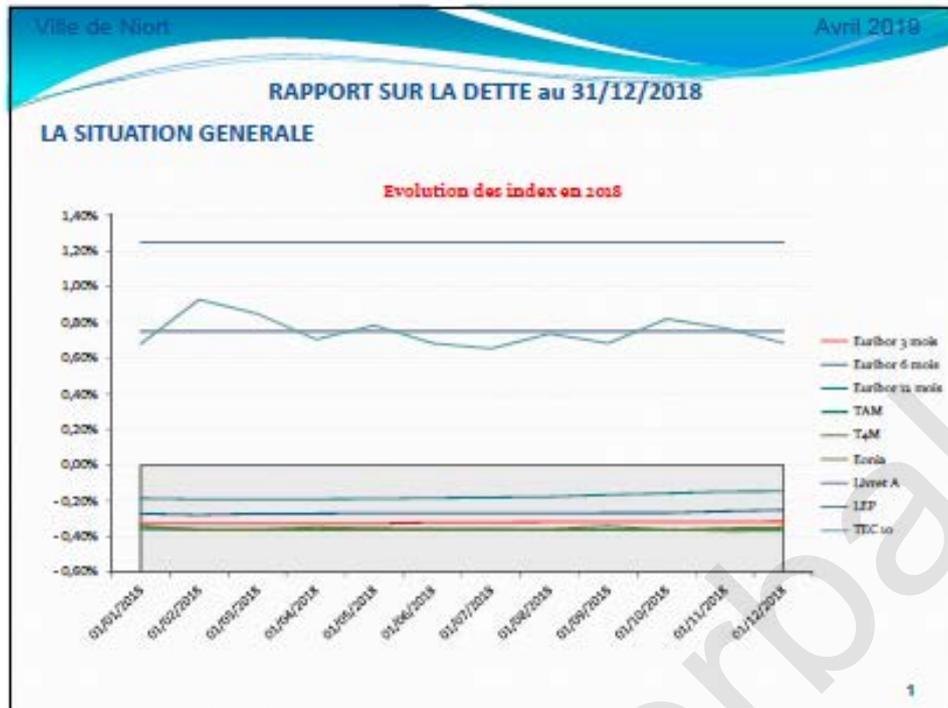
Dominique DESQUINS

Merci Monsieur le Maire.

Cette délibération à deux objectifs. D'abord vous présenter le rapport annuel sur la dette tel qu'il est prévu par les textes et ensuite, voter les pouvoirs nécessaires au Maire ou à défaut à ses 3 premiers adjoints pour pouvoir gérer cette même dette.

Je commencerai donc par le rapport pour terminer sur la délibération.





Ville de Niort Avril 2019

RAPPORT SUR LA DETTE 2018

LA DETTE GLOBALE DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BA STATIONNEMENT

	K€	2017	2018	Ecart en €	Ecart en %
Budget principal		67 253,14	66 314,19	-938,95	-1,40%
Budget Stationnement		8 268,33	8 997,89	729,57	8,82%
Encours cumulé		75 521,47	75 312,08	-209,38	-0,28%

2

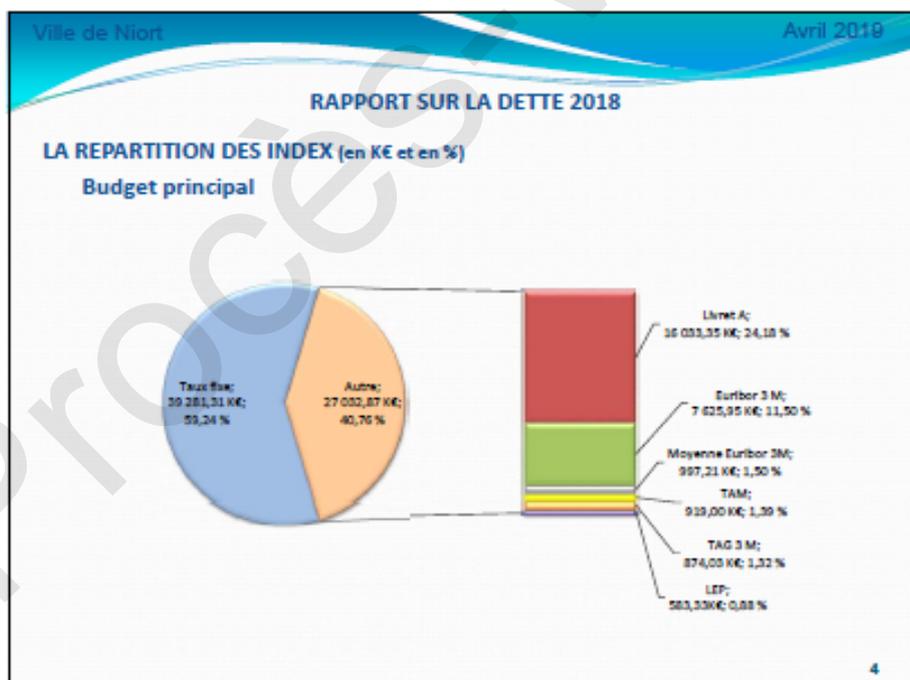
Ville de Niort Avril 2019

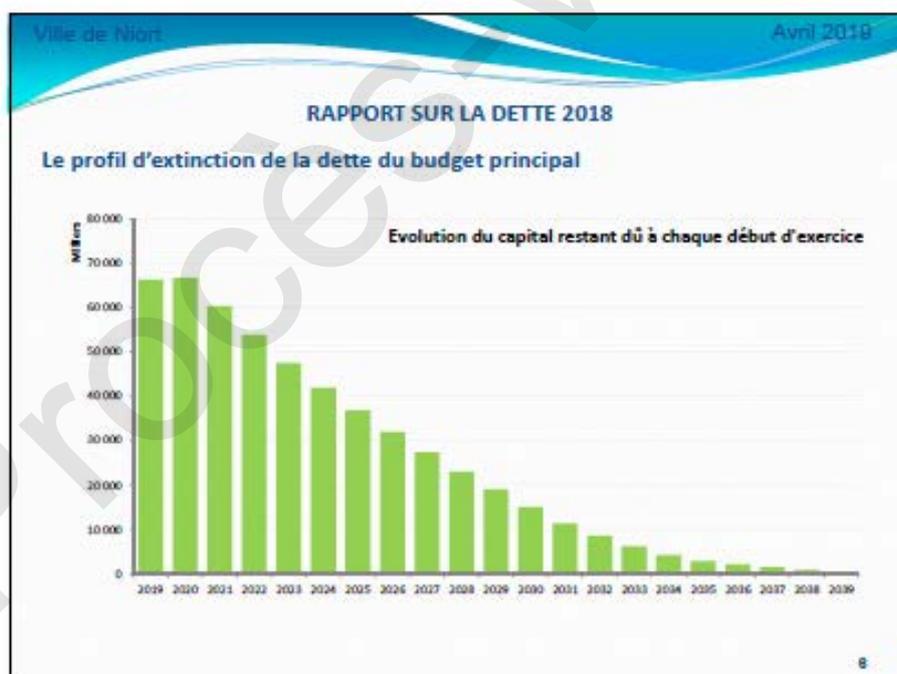
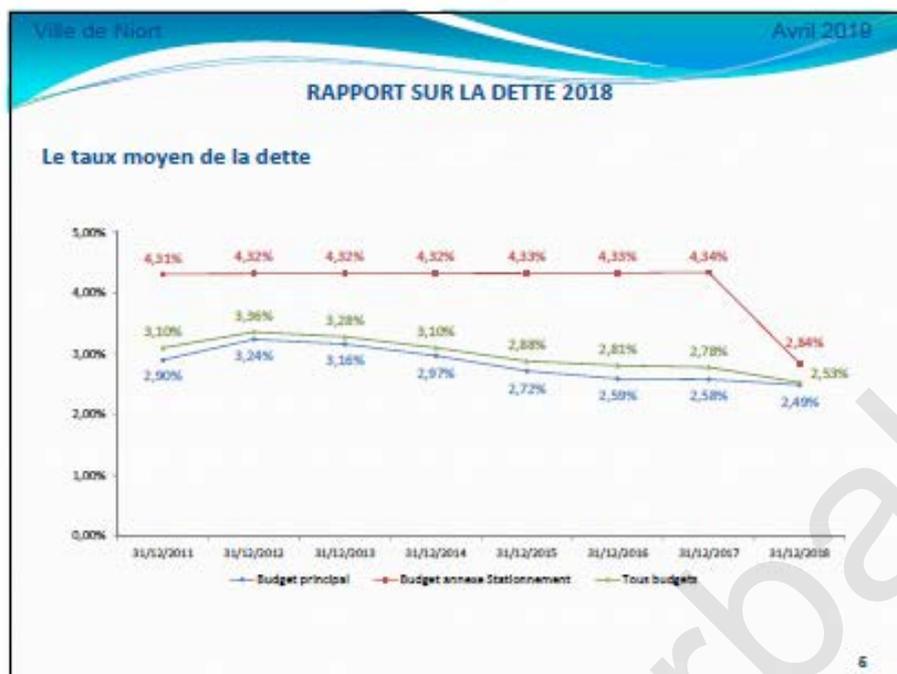
RAPPORT SUR LA DETTE 2018

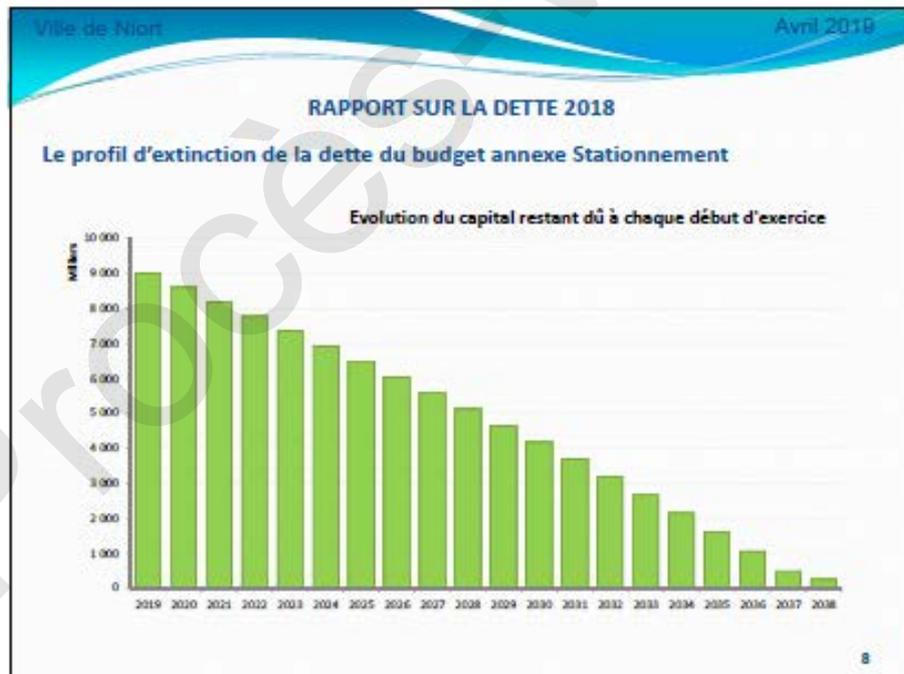
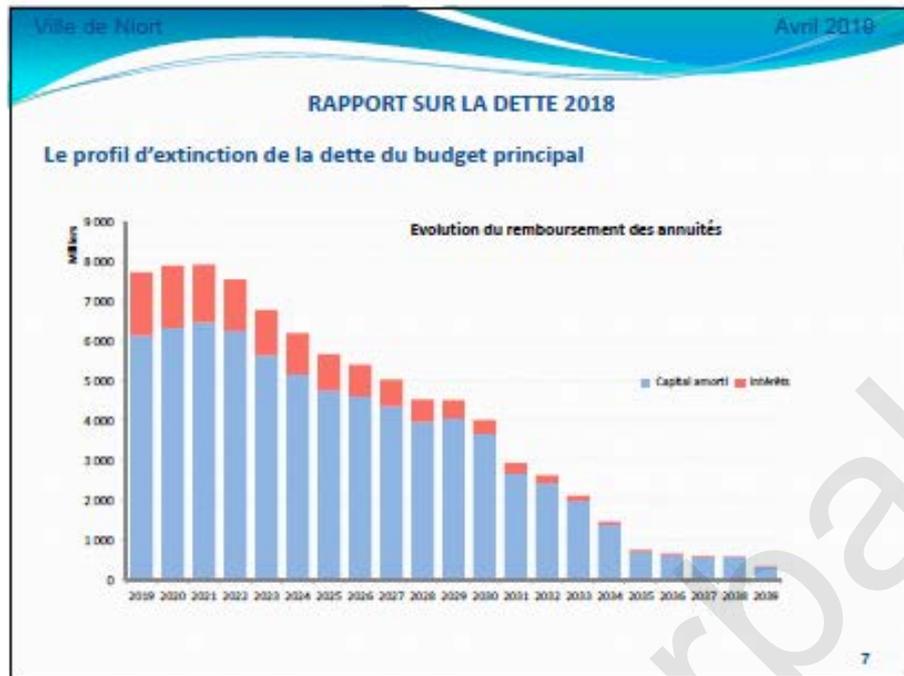
LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL AU 31/12/2018

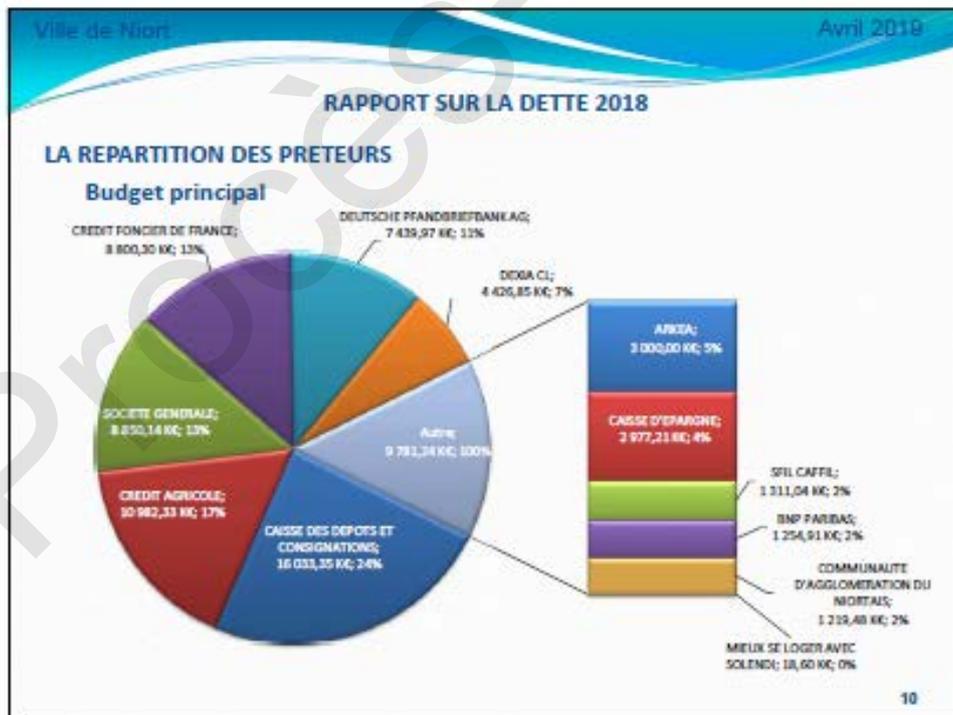
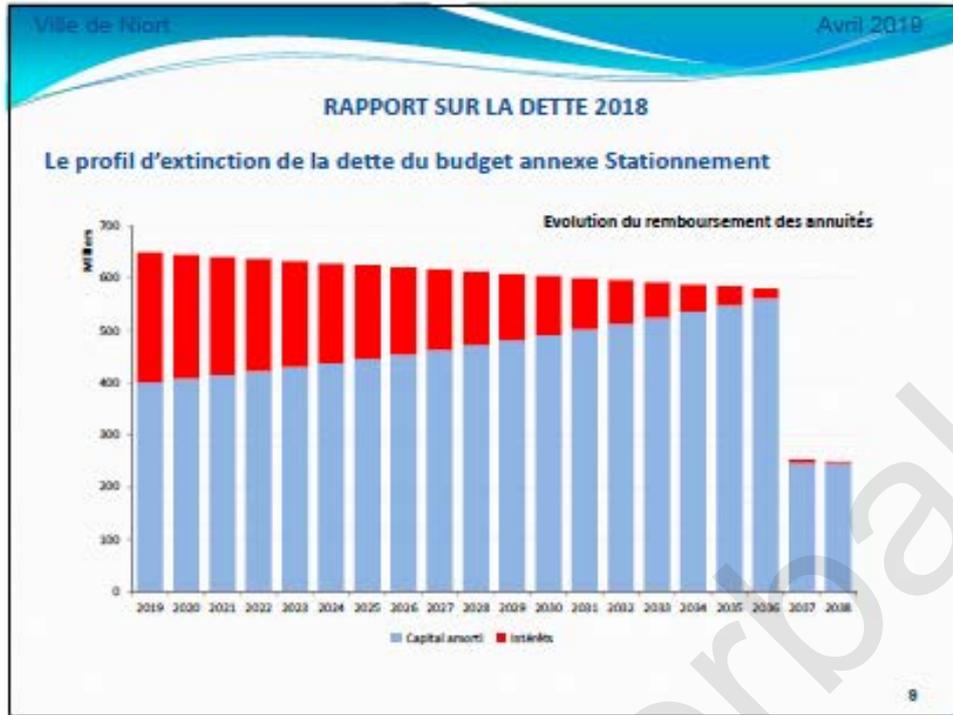
	Budget principal				
	Dettes gérées par la Ville		Dettes gérées par la CAN	Encours total	
	En K€	En %	En K€	En K€	En %
Dettes à taux fixe	38 061,84	58,47%	1 219,48	39 281,32	59,24%
Dettes à taux variable	27 032,87	41,53%		27 032,87	40,76%
Total	65 094,71	100%	1 219,48	66 314,19	100%

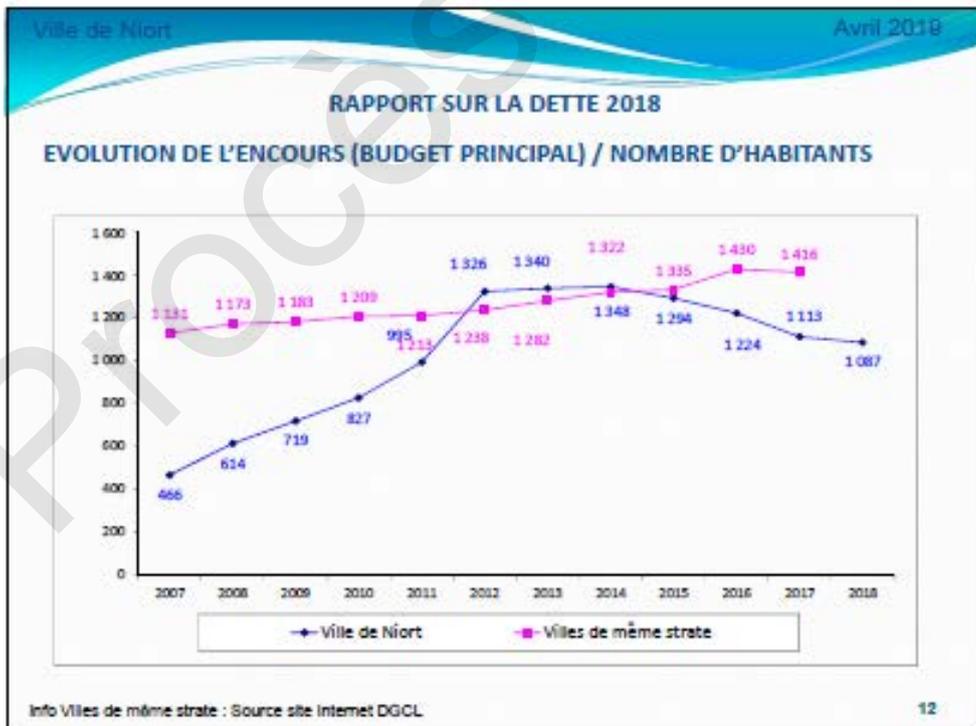
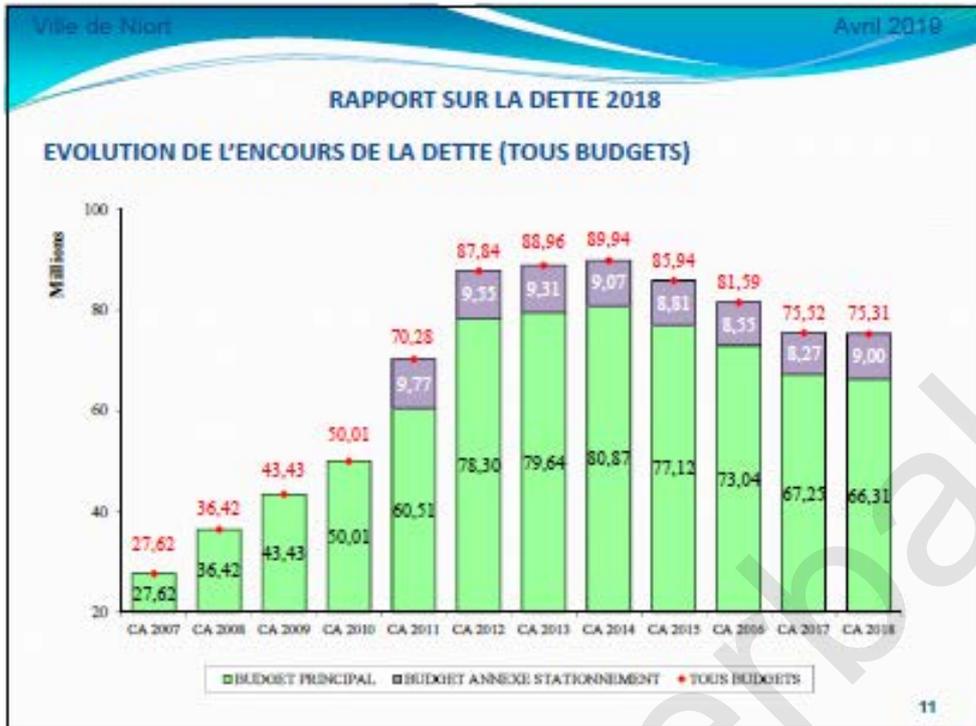
3

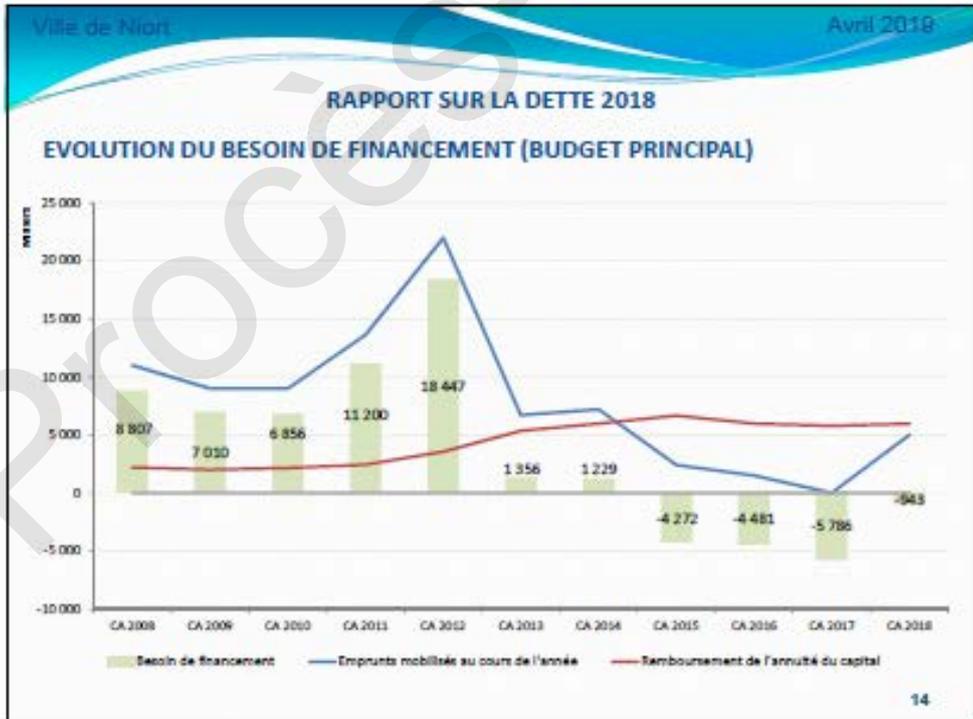
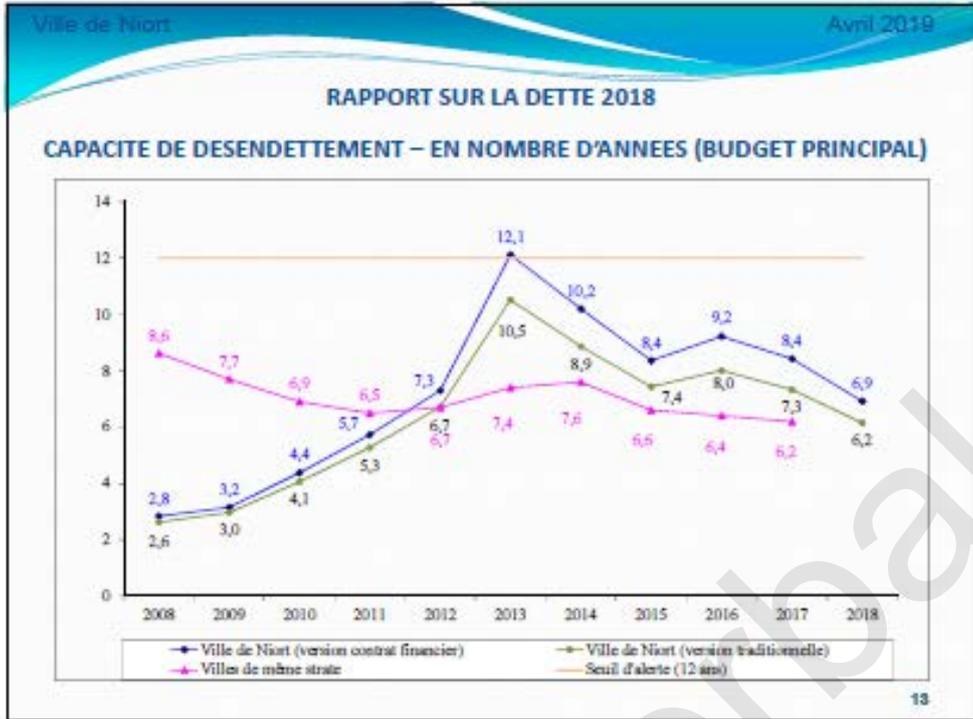


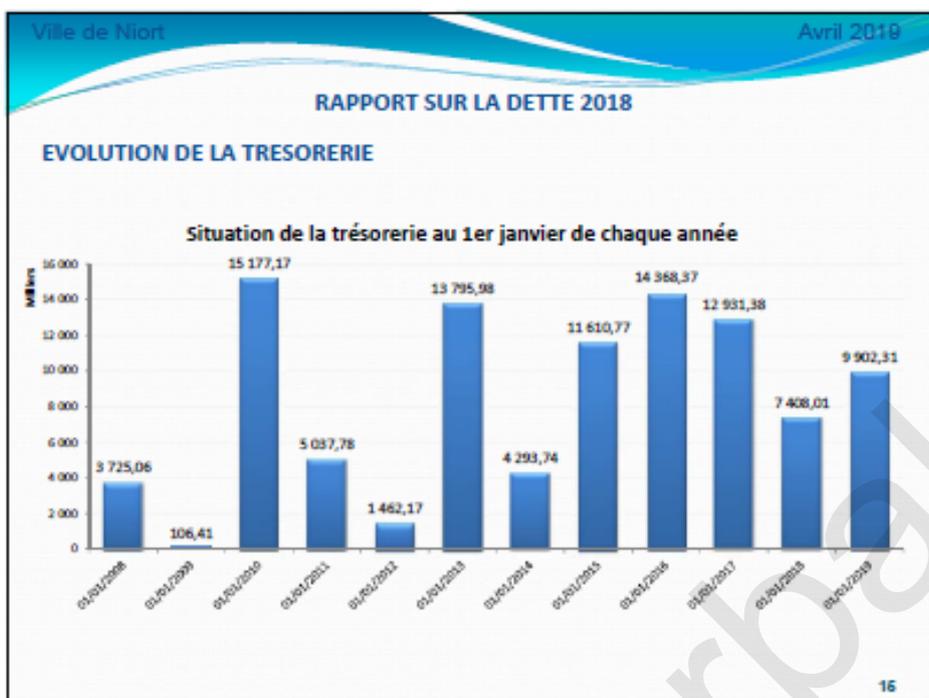












Ville de Niort Avril 2019

RAPPORT SUR LA DETTE 2018

PREVISION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2019 (BUDGET PRINCIPAL)

En K€

Encours au 31/12/2018		Emprunts contractés au titre des reports 2017		Emprunts contractés au titre des reports 2018		Emprunts nouveaux prévus au BP 2019		Capital annuel remboursé prévu au BP 2019		Encours prévisionnel au 31/12/2019
66 314	+	2 000	+	2 500	+	1 500	-	6 200	=	66 114

18

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le rapport sur la gestion de la dette et d'autoriser Monsieur le Maire dans le cadre de ses pouvoirs délégués conformément à la délibération du 17 septembre 2018, ou en cas d'empêchement de ce dernier des 1er, 2ème, 3ème Adjointes à contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou la sécurisation de son encours dans les conditions suivantes. Alors je vais passer relativement vite là-dessus. Comme vous l'avez constaté le texte est relativement abscons.

1. Le Conseil municipal définit sa politique d'endettement comme suit :

A la date du 31 décembre 2018, l'encours de la dette présente les caractéristiques suivantes :

- Encours : 75 312 084,20 € dont 66 314 189,94 € pour le budget principal et 8 997 894,26 € pour le budget annexe.
- Cette dette est ventilée en appliquant la double échelle de cotation fondée sur l'indice sous-jacent et la structure (Charte Gissler) pour la Ville de Niort, l'ensemble de la dette est classifiée 1A, c'est-à-dire sans risque.
- Encours envisagé sur l'année 2019 (sur la base du recours à l'emprunt de l'ordre de 6 000 000,00 €) : 74 764 918,00 € dont 66 168 342,00 € pour le budget principal et 8 596 576,00 € pour le budget annexe Stationnement.

2. Pour réaliser tout investissement et dans les limites des montants inscrits au budget, le maire (et en cas d'empêchement les 1er, 2ème ou 3ème Adjointes) reçoit délégation aux fins de contracter :

2.1 des produits de financement.

Je passe sur le détail.

2.2 des instruments de couverture.

Je passe aussi sur le détail.

2.3 le réaménagement de la dette.

Ainsi que les opérations qui sont définies au paragraphe 3, que je ne vais pas vous lister puisque vous avez pu en prendre connaissance à la lecture.

Bien évidemment le Conseil municipal sera tenu informé des emprunts contractés.

J'en ai terminé Monsieur le Maire.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Merci Dominique.

Y a t il des remarques ou des interventions sur ce sujet ? Non.

Moi aussi je me réjouis de ce retour à un encours normal, sain et qui redonne des perspectives d'avenir à notre Ville, ce qui est très appréciable et ce dont elle n'aurait jamais dû s'écarter.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-96

Direction Ressources Humaines**Mise à jour du tableau des effectifs**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le comité technique du 6 mars 2019,

Afin de doter les services des moyens en personnel nécessaires à la bonne exécution des missions de service public, les modifications du tableau des effectifs ci-dessous sont proposées :

POLE PILOTAGE GENERAL**Secrétariat du Maire, des Elus et de la Direction générale**

Création de poste

1 poste de rédacteur

POLE CADRE DE VIE ET AMENAGEMENT URBAIN**Direction Patrimoine et Moyens**

Ouverture de poste

1 poste de technicien principal de 1ère classe

POLE RESSOURCES ET SECURITE CIVILE**Direction Systèmes d'Information**

Suppressions de postes

1 poste de technicien

1 poste de technicien principal de 2ème classe

Fermeture de poste

1 poste de technicien

Direction des Ressources Humaines

Création de poste

1 poste de rédacteur

POLE VIE DE LA CITE**Direction Accueil et Formalités Citoyennes**

Création de poste

1 poste d'adjoint technique

Fermeture de poste suite aux CAP (promotion interne)

1 poste d'assistant de conservation

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs telle que définie ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	4
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Lucien-Jean LAHOUSSE

Il s'agit de la mise à jour du tableau des effectifs, comme vous pouvez le voir il y a quelques créations de postes et 2 suppressions.

Les suppressions sont à la Direction des Systèmes d'Information. Il y en a une, c'est un technicien, lors de la mutualisation on n'avait pas enregistré la suppression de son poste à la Ville. L'autre, c'est une technicienne principale qui a pris sa retraite et on avait créé par anticipation le poste de la personne qui l'a remplacée.

On supprime donc ces 2 postes mais ça n'a pas du tout d'impact sur le reste.

Ensuite, on a plusieurs créations de postes. Il y en a 2 au Secrétariat du Maire, des Elus et de la Direction générale et à la Direction des Ressources Humaines, ce sont des créations de postes par anticipation de départ à la retraite. C'est-à-dire qu'on crée les postes pour que les agents qui seront recrutés puissent avoir un recouvrement dans le temps avec les personnes qui vont partir, et ensuite on supprimera le poste des agents qui partent à la retraite.

Il y a une autre création de poste à la Direction Accueil et Formalités Citoyennes.

Ensuite, tout ce qui est ouverture et fermeture de postes sont des adaptations au grade des agents qui les occupent.

Monsieur le Maire

Merci Lucien-Jean pour ces précisions.

Y a-t-il des remarques ? Non.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Direction Ressources Humaines**Création d'un emploi temporaire de chargé(e)
d'études et développement à la direction des
ressources humaines**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La fonction ressources humaines est au cœur d'enjeux importants, à l'instar de la maîtrise de la masse salariale, de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de la diminution de l'absentéisme..., qui exigent de la positionner stratégiquement et de la partager avec l'ensemble des acteurs. En particulier, l'enjeu renouvelé de maîtrise de la masse salariale, notamment dans le cadre du pacte financier avec l'Etat, nécessite d'adapter les outils de pilotage.

Faire face à l'ensemble de ces défis nécessite de définir les besoins, d'identifier les moyens d'y répondre et de déployer les outils correspondants. C'est pourquoi il est proposé le recrutement d'un chargé d'études et de développement ressources humaines au sein de la Direction des ressources humaines, rémunéré sur la grille des attachés, pour une durée d'un an, sur le fondement de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.

Les missions suivantes lui seront notamment confiées :

- élaboration et déploiement d'un dispositif de pilotage de la masse salariale, sur la base d'une identification des besoins et d'une analyse des outils pouvant y répondre ;
- élaboration et déploiement d'un dispositif de pilotage de la fonction ressources humaines, et réflexion sur le partage de la fonction ressources humaines ;
- contribution à l'élaboration et au déploiement de projets en lien avec le système d'information ressources humaines.

Elles exigeront des connaissances de l'environnement territorial, en matière de ressources humaines, financière et informatique, ainsi que des qualités d'adaptabilité, d'autonomie, d'analyse, de synthèse, et de travail en transversalité.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le recrutement d'un chargé d'études et développement ressources humaines, sur le fondement de l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984, rémunéré sur la grille indiciaire des attachés territoriaux, pour une durée d'un an.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-98

Direction Ressources Humaines**Création d'un emploi temporaire d'Assistant comptable à la Direction des Finances**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Direction des finances doit temporairement faire face à un surcroît d'activité lié notamment au projet de déploiement de la gestion électronique des documents (GED) mais également à l'optimisation de la gestion de l'actif.

Aussi, il est nécessaire de renforcer temporairement les moyens de la direction des finances. C'est pourquoi, il vous est proposé, sur la base de l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-56 du 26 janvier 1984, de créer un poste temporaire d'assistant(e) comptable, pour une durée d'un an.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création de 1 poste d'assistant(e) comptable, rémunéré sur la grille du grade d'adjoint administratif territorial (catégorie C), pour une durée d'un an.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Direction Ressources Humaines**Mise à disposition d'un agent de la Direction de
Projet des Risques Majeurs et Sanitaires auprès de la
Communauté d'Agglomération du Niortais**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Conformément à l'article 1 du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition d'un agent faisant partie de ses effectifs.

Lors de la séance du 27 novembre 2018, le Conseil municipal a approuvé le protocole partenarial avec la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) dans le cadre de la mise en place du permis de louer. Il prévoit la mise à disposition d'agents du service communal d'hygiène et de santé (SCHS) au profit de la CAN.

Dans ce cadre, un agent sera mis à disposition partielle de la CAN, à hauteur de 20 % d'un temps plein, à compter du 9 mai 2019 et pour une durée d'un an.

Auprès de la CAN, il exercera les fonctions d'inspecteur de salubrité chargé d'assurer une analyse technique des dossiers de demande d'autorisation préalable de mise en location transmise par la CAN. Le cas échéant, au vu des éléments du dossier faisant l'objet de la demande, une visite du logement sera effectuée dès lors qu'il s'avère nécessaire de recueillir les éléments supplémentaires sur l'état du logement. Au terme de son analyse, l'agent émettra un avis.

A l'issue de cette phase d'expérimentation d'une année, une évaluation sera menée, conformément au protocole partenarial.

La mise à disposition se fera à titre gracieux.

Ces dispositions seront incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition de personnel de la Ville de Niort auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais, pour un agent du service communal d'hygiène et santé à raison de 20% d'un temps complet, pour une durée de un an ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Lucien-Jean LAHOUSSE

Il s'agit de la mise à disposition d'un agent de la Direction de Projet des Risques Majeurs et Sanitaires auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais. La CAN va exercer les compétences qui concernent le permis de louer et on met à sa disposition, à hauteur de 20% du temps plein, un agent de la Direction de Projet des Risques Majeurs et Sanitaires pour faire ce travail, au départ à titre gracieux, pendant un an.

A l'issue de cette année, l'évaluation sera menée conformément au protocole partenarial pour savoir comment on inscrit cette fonction dans la durée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de mise à disposition du personnel de la Ville de Niort auprès de la CAN et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint à la signer.

Monsieur le Maire

Merci Lucien-Jean. Délibération importante en effet relative au permis de louer.

Y a-t-il des remarques ? Madame GODEAU.

Isabelle GODEAU

On le met à 20% à la disposition de la CAN, mais quand il était employé à 100% il avait de quoi faire ! Là on met le permis de louer donc effectivement ça fait une charge de travail en plus, et on donne 20% à la CAN.

Vous comprenez ce que je veux dire ? Le 100% qu'il avait au préalable, il était bien employé à 100% ?

Lucien-Jean LAHOUSSE

Oui il était employé à 100%, mais le service réorganise en fonction de ces données-là. Je n'ai pas exactement le détail de ce qu'il faisait et qu'il n'a plus besoin d'exercer maintenant, mais je pourrai vous le fournir.

Si vous voulez, on a ce problème là en permanence. On essaye de réorganiser et d'optimiser nos façons de fonctionner et il faudrait qu'on garde les mêmes effectifs. Non, dans ces cas-là on réalloue les effectifs à d'autres missions.

Monsieur le Maire

Madame GODEAU.

Isabelle GODEAU

Oui, mais le permis de louer c'est quelque chose de récent ? Ça c'est la première chose.

Deuxième chose, je suis d'accord pour l'adaptabilité, puisque c'est le grand mot, l'optimisation ça me pose problème, mais bon. Voilà.

Ce qu'il y a, c'est qu'après on se retrouve avec une reventilation des missions donc une charge. On va donc y répondre en employant un contrat à durée déterminée et au bout de la durée déterminée on ne veut plus ou on n'a plus besoin de cette personne. Nous au niveau de l'opposition, quand on voit vos postes, on n'a plus du tout de vision. Pour nous, c'est intéressant de voir comment vous pilotez la Ville avec les emplois, puisqu'on voit les créations, les suppressions, les fermetures et les ouvertures, puis quand on arrive à la fin d'un contrat, je ne me souviens plus quel contrat a été voté l'année d'avant.

Lucien-Jean LAHOUSSE

D'abord, là il s'agit au total de continuer les missions qu'exerçait cette personne. On vient de me donner une information que je n'avais pas, c'est qu'elle était à 80% et elle sera à 100%. Je n'en étais pas sûr mais on vient de me le confirmer, c'est pour ça que j'avais eu un petit doute tout à l'heure. Mais surtout, elle continue sa mission.

Ceci dit, le problème est de lutter contre l'habitat insalubre.

Alors on peut le faire de façon différente et on aurait pu le faire aussi en modifiant une mission et en l'abordant par le biais du permis de louer, sauf qu'en l'occurrence ça check avec les temps de travail. Mais on aurait aussi pu considérer, qu'en instaurant ce permis de louer on va limiter le travail qu'on a à faire en terme de lutte contre l'habitat insalubre, puisque les gens ne pourront plus l'utiliser.

Isabelle GODEAU

Je ne discute absolument pas le permis de louer, j'ai dit tout le bien que j'en pensais lorsque ça a été voté en Conseil municipal et je ne reviens pas dessus. Ce n'est pas du tout ça, c'était simplement au niveau de la gestion des personnels, c'est tout. En disant qu'en employant des contrats à durée déterminée, on n'était pas du tout dans la même optique que d'employer quelqu'un à durée indéterminée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Effectivement, il faut être adaptable et moi ce qui me pose problème c'est juste l'optimisation. C'est tout ce que je voulais dire, c'était une remarque.

Mais si cette personne à 80% passe à 100%, je vais voter pour à deux mains, il n'y a pas de souci.

Monsieur le Maire

Bien on en acceptera qu'une, mais votre enthousiasme nous fait plaisir.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Merci pour cette unanimité, le permis de louer c'est important et le confort de travail des agents aussi, ça va sans dire.

Procès-Verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-100

Direction Ressources Humaines**Projet de sensibilisation des agents au risque routier
- Demande de subvention à la Préfecture**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la démarche de management de la santé sécurité au travail, une action de sensibilisation des agents au risque routier est organisée. Cette action sera commune avec la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), le Syndicat des Eaux du Vivier (SEV), la Ville de Niort et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

L'objectif principal de cette action réside, dans la diminution des accidents liés à la route en vue de réduire leurs conséquences humaines et financières.

Cette action s'inscrit également dans le Plan Départemental de Sécurité Routière (PDSR) piloté par la Préfecture des Deux-Sèvres.

La Ville de Niort, pilote de l'action pour les 4 entités, Ville, CAN, SEV et CCAS, peut demander une subvention auprès de la Préfecture afin de couvrir une partie des frais engendrés par cette mise en œuvre.

Le montant total de l'action de sensibilisation est estimé à 33 109,75 €

Une convention sera proposée pour fixer les modalités de financement, notamment sur la répartition des frais de personnel qui se fera au prorata des agents sensibilisés.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la demande de subvention à déposer auprès de la Préfecture des Deux-Sèvres pour l'action de sensibilisation des agents au risque routier, au titre du Plan Départemental de Sécurité Routière (PDSR) ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à percevoir le montant de la subvention qui sera accordé à la Ville de Niort par l'Etat et à signer les documents y afférent.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Lucien-Jean LAHOUSSE

Il s'agit d'un projet de sensibilisation des agents au risque routier et dans ce cadre-là, une demande de subvention auprès de la Préfecture.

On a observé que les accidents de trajets étaient en hausse depuis quelques années. Il nous a semblé nécessaire de faire une sensibilisation auprès des agents, aux risques routiers. C'est une sensibilisation qui concernera dans un premier temps 300 agents, 150 de la Ville, 110 de la CAN et une quarantaine du CCAS.

Ce sont des formations qui dureront une demi-journée, qui se feront à Noron, dans lesquelles on aura des partenaires qui nous aideront pour ces prestations. Des partenaires comme la MNT, la Fédération de la Route, la Préfecture, la Police, la SMACL et autres mutuelles qui sont spécialisées dans ce domaine, avec des ateliers. Une première formation d'1h30, une pause active avec des lunettes 3D dans lesquelles on peut voir un certain nombre de choses et ensuite des ateliers qui dureront à peu près 1 heure.

Cette formation à un coût de 33 109,75 €. La plus grande partie c'est-à-dire 29 600,00 € représente le salaire des agents pendant la période où ils seront en formation. Ce ne sont donc pas les prestataires qui vont nous coûter le plus cher dans cette affaire et ça peut être financé par la Préfecture, pour peu qu'on lui en fasse la demande.

L'objet de cette délibération est d'approuver la demande de subvention auprès de la Préfecture. C'est une formation qui aura lieu au mois de novembre si vous l'acceptez.

Monsieur le Maire

Merci Lucien-Jean. Y a-t-il des remarques ?

Oui, Madame SEGUIN.

Nathalie SEGUIN

J'ai eu l'occasion, dans un cadre professionnel, de faire également des formations à l'éco conduite. Est-ce prévu ? Parce que je trouve que c'est vraiment très bien et prouve à l'appui. Parce qu'il y a du matériel embarqué dans les voitures, qui vous fait la démonstration que quand vous roulez beaucoup plus doucement vous mettez autant de temps, vous allez moins polluer, tout simplement parce que vous n'avez pas systématiquement à accélérer et à freiner.

Alors ce n'est pas tout à fait dans le même esprit que ce que vous nous proposez puisqu'il y a la dimension écologique, mais je pense que pour les agents ce serait tout aussi intéressant.

Monsieur le Maire

Lucien-Jean, tu nous dis qu'on y a également été sensible c'est ça ?

Lucien-Jean LAHOUSSE

Pour être un peu plus précis dans ce qu'il va y avoir : après un premier atelier de constat, des échanges et des discussions, alors dans les constats on parle justement de l'éco conduite, mais il y a différents ateliers dans lesquels chaque personne passe pendant 25 minutes, sur les addictions, les angles morts et les manœuvres spécifiques, les ceintures de sécurité et les distances de freinage au choc, la sécurité routière et l'éco conduite. C'est donc assez vaste.

Monsieur le Maire

Merci Lucien-Jean. D'autres remarques ? Non.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-101

Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications et Convention de prestations informatiques et téléphoniques entre la Ville de Niort et le CCAS - Avenant n°1

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Pour permettre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'exercer ses missions, une convention de prestations informatiques et téléphoniques entre la Ville de Niort et le CCAS a été mise en place pour l'année 2018 et ce jusqu'au 31 mars 2019.

La Direction des Systèmes d'Information apporte son concours dans différents domaines, notamment pour l'ensemble des activités relatives aux systèmes d'information et de télécommunications (maintenance, marchés, acquisitions cessions, ...) où elle assure assistance générale et conseille le CCAS dans la gestion de son système d'information et son parc informatique.

La mutualisation de la Direction des Systèmes d'Information Ville - CAN et la création d'un service commun, nous oblige à revoir les modalités de cette convention. Un travail collaboratif a été initié qui doit prendre en compte différents paramètres juridiques, financiers et humains et une nouvelle convention sera proposée au Conseil municipal.

Afin de nous permettre la refonte de la convention en cours, il vous est proposé d'établir un avenant pour prolonger sa durée jusqu'au 30 septembre 2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention de prestations informatiques et téléphoniques avec le CCAS ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-102

Direction de la Commande Publique et Logistique**Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'électricité - Approbation de la convention de groupement**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans un souci d'homogénéité en matière de politique d'achat, et en conformité avec les dispositions de la loi NOME, la Communauté d'Agglomération du Niortais, le Syndicat des Eaux du Viviers, le Centre Communal d'Action Sociale de Niort, et la Ville de Niort, ont souhaité constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Par ce groupement, les collectivités pourront rationaliser leurs achats publics. Il aura pour objectif de :

- répondre à l'obligation de mise en concurrence des opérateurs historiques (EDF et SEOLIS) depuis le 1er janvier 2016 ;
- harmoniser les pratiques et les coûts d'achat ;
- mutualiser des compétences en termes d'achat et de marché.

Le groupement sera constitué, une fois la convention signée et rendue exécutoire, jusqu'au 31 décembre 2023. La Ville de Niort est coordonnateur de ce groupement. Les modalités de fonctionnement du groupement sont décrites dans la convention jointe en annexe.

Le contrat sera passé sous la forme d'un accord-cadre multi attributaires alloti par gestionnaire de réseau et typologie des sites de livraison. La fourniture d'électricité commencera au 1er janvier 2020 et prendra fin au 31 décembre 2023. Les tarifs seront fixés par marchés subséquents qui feront l'objet d'une mise en concurrence annuelle ou bi annuelle des attributaires.

Compte tenu de la volatilité des prix de l'énergie et de l'évolution constante des taxes et contributions liées à l'énergie, les accords-cadres et marchés subséquents seront établis sans montant minimum et maximum.

Les volumes concernés pour l'ensemble des membres du groupement sont estimés annuellement :

Ville de Niort	Communauté d'Agglomération du Niortais	Syndicat des Eaux du Vivier	CCAS de la Ville de Niort
14 000 Mwh	9 400 Mwh	2 850 Mwh	256 Mwh

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'adhésion de la Ville de Niort au groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;
- approuver la convention constitutive de ce groupement ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ;

- approuver les caractéristiques essentielles des marchés à passer ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Lucien-Jean LAHOUSSE

Il s'agit de la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'électricité. On commence maintenant à être assez coutumier du fait d'avoir des groupements de commandes qui nous permettent de bénéficier de meilleurs tarifs et de faire bénéficier des plus petites structures de tarif global.

On souhaite faire un groupement de commandes dans le cadre d'un accord-cadre multi attributaire avec une fourniture d'électricité qui commencerait au 1er janvier 2020 et qui terminerait fin décembre 2023. Chaque marché subséquent fera l'objet d'une mise en concurrence des différents partenaires que nous aurons retenu dans cet accord-cadre multi attributaires et vous voyez les volumes concernés pour l'ensemble des membres du groupement entre la Ville de Niort, la CAN le SEV et le CCAS.

Comme la Ville de Niort est le plus gros consommateur, c'est elle qui est chef de file dans ce groupement de commandes.

Monsieur le Maire

Merci Lucien-Jean. Y a-t-il des remarques ? Madame JOHNSON.

Monique JOHNSON

Merci. Est-ce qu'il est prévu, par rapport à ce groupement de commandes, d'intégrer l'achat d'énergie renouvelable ?

Au jour d'aujourd'hui, quelle est la part d'énergie renouvelable dans l'achat de la Ville etc. ? En sachant qu'aujourd'hui des villes font justement par lot, appel à d'autres fournisseurs que ceux traditionnels, notamment EDF ou SEOLIS. La Ville de Nantes par exemple, 40% de leur électricité est rachetée à ENERCOOP entre autres et ça fourni l'énergie pour les groupes scolaires, l'hôtel de Ville etc.

La Rochelle, 18% d'énergie renouvelable et ce depuis 2017, avec 29 bâtiments publics qui sont électrifiés avec de l'énergie renouvelable. Un autre exemple Lorient, où le poids que représente juste le coût est moindre par rapport à des critères plus environnementaux.

Est-ce que ça c'est envisageable et quel est aujourd'hui le pourcentage d'énergie renouvelable qui est fourni à la Ville ? En sachant qu'en passant par des organismes comme ENERCOOP, on soutient la production de l'énergie renouvelable mais il y a aussi un engagement de réinvestissement des bénéfices localement, donc c'est gagnant-gagnant. J'aimerais donc savoir si c'est quelque chose qui est envisagée et quel est le taux aujourd'hui d'énergie renouvelable à la Ville de Niort. Merci.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Sur le taux, peut-être que mes collègues le connaissent, moi je ne le connais pas. Là on est dans l'étape qui précède la constitution du groupement de commandes qui va établir le cahier des charges. C'est vrai qu'on a déjà cette préoccupation-là, mais c'est le cahier des charges qui pourra vous dire ce qu'on prévoit de mettre en terme d'énergie renouvelable dans le contrat qu'on va passer. Pour l'instant, il n'est pas élaboré. On va d'abord faire le groupement de commandes et ensuite les différents participants à ce groupement de commandes vont participer à l'élaboration de ce cahier des charges pour déterminer ce qu'ils souhaitent avoir en énergie renouvelable. Maintenant je ne connais pas de contrat qui se fasse où il n'y a pas d'énergie renouvelable. C'est devenu un peu nécessaire, je ne dis pas que c'est une mode, c'est nécessaire donc il y en aura forcément. Je ne peux pas vous donner les chiffres aujourd'hui, il faut attendre qu'on ait avancé sur ce dossier.

Monique JOHNSON

Faut-il anticiper par rapport à l'appel d'offres qu'on propose, par rapport aux critères d'évaluation, aux critères de prix par rapport aux autres critères ?

Enfin si on ne le fait pas, effectivement ceux qui vont répondre ne proposeront pas de l'énergie renouvelable, donc de l'électricité vraiment verte, identifiée comme telle, avec ses réinvestissements des bénéfiques localement qui peuvent se faire, en s'appuyant sur d'autres opérateurs que ceux historiques que vous mentionnez dans la délibération. Merci.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Dans les procédures d'appels d'offres, il y a deux étapes. D'une part, on établit un cahier des charges qui va être soumis aux gens qui vont répondre et, d'autre part, on ajoute des critères de choix. Ça, ça fait partie d'une commission critères au cours de laquelle on enrichit. C'est-à-dire que ceux qui font plus que le cahier des charges dans des domaines qu'on a cités, ça peut effectivement être les énergies renouvelables, ont des points supplémentaires parce qu'on ne juge pas que sur le prix dans nos commissions d'appels d'offres. Quand ce sont des choses banales il peut être prépondérant mais très souvent sur des aspects techniques de ce style, le critère prix ne représente guère plus que 50%, et le critère technique dans lequel il y a cet aspect d'énergie renouvelable qu'on pourra mettre, est important dans le choix.

RETOUR SOMMAIRE

C'est-à-dire que dans le cahier des charges, ça tout le monde est tenu de le faire, on peut avoir une part d'énergie renouvelable et ça peut être amélioré dans le cadre des critères. Après, les gens répondent oui ou non. C'est-à-dire qu'ils en font plus ou ils font juste ce qui est demandé.

Alors ce n'est peut-être pas une bonne comparaison mais par exemple, sur les heures d'insertion, sur les travaux, on a le même genre de critère. Ce genre de critère, quand il est bien traité par les fournisseurs donne un avantage considérable. Maintenant effectivement, je ne sais pas vous dire ce qu'on va mettre dans le cahier des charges, parce qu'il n'est pas encore élaboré sur cet achat.

Isabelle GODEAU

Puisqu'on ne participera pas à l'élaboration du cahier des charges, pourrait-on avoir la garantie que les énergies renouvelables soient présentes dans le volume d'énergies achetées et à un taux qui ne soit pas à 15%. Je ne sais pas, qu'on puisse avoir un engagement ferme de la Ville de Niort pour dire qu'effectivement c'est une préoccupation et on le montre par un cahier des charges en accordant des points supplémentaires à celui qui, même si il a un prix un petit peu élevé, nous proposera quelque chose de propre.

Monsieur le Maire

Il y a Dominique DESQUINS qui voulait parler. Lucien-Jean, tu parleras après et on arrêtera là.

Dominique DESQUINS

Simplement pour dire que, comme l'a précisé Lucien-Jean, d'une part, ça se fait dans le cahier des charges, qui est rédigé par les services de la Ville, et, d'autre part, par des critères qui sont discutés et imposés par la commission d'appels d'offres.

Dans le cahier des charges on ne peut pas être extrêmement discriminant, parce qu'on restreint à ce moment-là de façon très étroite, le nombre de candidats possibles. On est obligé d'avoir un certain minimum.

C'est en fonction de ça que les services vont nous proposer un cahier des charges et que nous compléterons, avec les critères qui nous permettront d'avoir un poids plus important pour cette question écologique qui mérite effectivement qu'on s'y attarde.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

Dans la commission d'appels d'offres, alors il y a la commission des marchés, la commission critères, la commission d'ouverture des plis, l'opposition est représentée et elle est assidue.

Je le dis parce que c'est vrai. Elle a accès à tous les documents et à tous les éléments en la matière, donc la transparence existe dans ce domaine.

Monsieur le Maire

L'hommage de Lucien-Jean à Elodie. Pascal DUFORSTEL.

Pascal DUFORSTEL

On va continuer dans les hommages, puisque nous sommes tous d'accords pour reconnaître l'assiduité de notre collègue Elodie TRUONG dans cette commission. Puisque nous sommes tous d'accord, on va en débattre plus loin, sur l'enjeu fondamental que représente la transition énergétique. Est-ce qu'on peut être unanimement d'accord, et je pense vous faire plaisir en visant cette unanimité pour faire en sorte, dans le cadre légal rappelé par Monsieur DESQUINS, pour que la Ville de Niort et les partenaires de cette convention aient un maximum d'énergies renouvelables, un maximum d'énergies en circuit court.

Je dis bien tout cela dans le respect du cadre légal, mais est ce qu'on peut demander aux services, ensemble, de travailler à l'élaboration de documents de consultations qui aillent dans le sens souhaité par mes collègues tout à l'heure ?

Lucien-Jean LAHOUSSE

Je ne vais pas avoir grand-chose à rajouter à ce qui a été dit auparavant. Mais de toute façon, le jour où ça passera en délibération vous aurez les éléments tels que je vous les ai donnés.

Monsieur le Maire

Merci. Ce qui est clair c'est que la Ville est engagée, comme l'agglomération, dans les enjeux de transition écologique et qu'elle fait son maximum dans ce sens-là pour que l'énergie la moins carbonée possible soit consommée, ce qui en règle générale est le cas dans notre pays. Les enjeux de compensation sont souvent bien ailleurs.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-103

Direction de la Commande Publique et Logistique**Prestation d'enlèvement pour la fourrière municipale
- Approbation de l'accord cadre**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Police municipale a en charge la gestion de la fourrière automobile.

Afin d'assurer cette mission, la Ville a décidé de confier à un prestataire spécialisé les opérations d'enlèvement de véhicules sur la voie publique. Une consultation a été lancée dans cet objectif.

La Police municipale continue de réaliser directement le gardiennage des véhicules et conserve la relation avec les usagers.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande conclu pour une durée de 4 ans, débutant au 1er juillet 2019 ou à la date de notification si postérieure.

L'accord cadre fixe le montant suivant pour la durée de l'accord cadre :

Minimum	Maximum
160 000 € TTC	300 000 € TTC

Après le déroulement de la consultation l'accord-cadre a été attribué à la société GIRAUD AUTOMOBILES – 79 410 ECHIRE

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'accord-cadre attribué à la société GIRAUD AUTOMOBILES – 10 rue des Croisettes – 79 410 ECHIRE ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Lucien-Jean LAHOUSSE

Il s'agit de la prestation d'enlèvement pour la fourrière municipale qui, depuis deux ans je crois, était assurée par un fournisseur Niortais. Il a souhaité arrêter cette prestation parce qu'il ne fait plus d'enlèvement, il ne fait plus de dépannage comme il le faisait auparavant.

Nous avons donc trouvé un autre garagiste qui accepte de faire cette prestation d'enlèvement pour la fourrière, en sachant qu'ensuite le stationnement fourrière et toute la relation avec les usagers est assurée par la Police Municipale.

Le prestataire sera la société GIRAUD AUTOMOBILES à ECHIRE pour la durée de l'accord-cadre qui est de 4 ans, à un minimum de 160 000,00 € TTC et un maximum de 300 000,00 € TTC par an.

Il est demandé d'approuver l'accord-cadre avec la société GIRAUD AUTOMOBILES.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ? Pascal DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Juste pour émettre le souhait que ce prestataire soit aussi efficient que d'autres dans un passé récent, qui nous ont permis, dans un marché de quartier il y a quelques jours, d'évacuer rapidement des véhicules qui étaient mal positionnés et qui empêchaient la réalisation de ce marché. Donc souhaitons que la présence, certes proche, puisqu'on reste dans l'agglomération juste à côté de Niort, permette la même efficience à terme.

Monsieur le Maire

Bien. Je suis désolé que votre véhicule ait peut-être été embarqué ! Non ce n'est pas ça ? (rires)

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-104

Direction Patrimoine et Moyens**Divers groupes scolaires - Fourniture et pose de dalles plombantes - Approbation du marché pluriannuel pour la période de 2019-2024**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville souhaite procéder à la remise à niveau des sols dans les groupes scolaires avec la fourniture et la pose de dalles plombantes sur l'ensemble des sols qui ne peuvent être déposés.

Un programme de travaux a été élaboré pour permettre une programmation des interventions sur la période 2019-2024 avec une décomposition par tranches variant de 600 m² à 993 m².

Aussi, il a été décidé de conclure un marché de travaux, à procédure adaptée, comprenant une tranche ferme et cinq tranches optionnelles.

Après déroulement de la consultation, le marché a été attribué à l'entreprise GUINOT de BESSINES (79000).

	Montant HT en €	Montant TTC en €
<u>Tranche Ferme</u> GS BUISSON-ARAGON-MICHELET Maternelle	48 752,95	58 503,54
<u>Tranche optionnelle n°1</u> GS SAND Elémentaire (R+1)	33 181,30	39 817,56
<u>Tranche optionnelle n°2</u> GS COUBERTIN	48 383,63	58 060,36
<u>Tranche optionnelle n°3</u> GS BRIZEAUX-PASTEUR	55 816,25	66 979,50
<u>Tranche optionnelle n°4</u> GS ZOLA-MACE-BERT-SAND Elémentaire (couloir R+1)	54 826,81	65 792,17
<u>Tranche optionnelle n°5</u> GS FERRY-SAND (maternelle – élémentaire RDC)	52 113,58	62 536,30
	TOTAL	351 689,43

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché attribué à l'entreprise GUINOT, 79000 BESSINES, selon les montants indiqués dans le tableau ci-dessus ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-105

Direction Patrimoine et Moyens**Groupe scolaire Jules Ferry - Rénovation des façades - Approbation du marché**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'entretien courant du patrimoine bâti de la Ville, il a été proposé de rénover les façades du groupe scolaire Jules Ferry.

L'opération consiste en un ravalement des façades sur rue, d'une superficie de 1 500 m², des écoles élémentaire et maternelle.

Aussi, il a été décidé de conclure des marchés de travaux pour deux lots, avec chacun une tranche ferme et une tranche optionnelle.

Après déroulement de la consultation, les marchés ont été attribués comme suit :

Lot	Désignation	Attributaire	Tranches	Montant en € HT	Montant en € TTC
1	Ravalement de façades	TROUBAT – 79000 NIORT	Ferme	112 172,93	134 607,52
			Optionnelle : si présence d'humidité ou salpêtre	13 536,26	16 243,51
2	Peinture	ARMONIE DECO – 79180 CHAURAY	Ferme	8 335,75	10 002,90
			Optionnelle : peinture sur débords de toits et garde-corps	1 464,55	1 757,46

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 42
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 3

**Pour le Maire de Niort,
 Jérôme BALOGE
 L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Direction Patrimoine et Moyens**Rue Georges Clémenceau - Remplacement du sol sportif des deux salles de jeu du Centre Régional de Tennis de Table - Approbation du marché**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville souhaite procéder au remplacement du sol sportif des deux salles de jeux du Centre Régional de Tennis de Table situé 11bis rue Georges Clémenceau.

Le marché comprend les travaux de préparation, la fourniture et la pose d'un revêtement de sol sportif spécifique à la pratique du tennis de table en compétition, compatible avec la pratique du sport en fauteuil roulant. De plus, celui-ci devra supporter la charge d'une nacelle élévatrice dans le cadre des travaux de maintenance.

Aussi, il a été décidé de conclure un marché de travaux comprenant une tranche ferme et trois tranches optionnelles.

Après déroulement de la consultation, le marché a été attribué à l'entreprise ART DAN de CARQUEFOU (44740).

Tranche	Désignation	Montant en € HT	Montant en € TTC
Tranche Ferme	Grande salle	49 736,70	59 684,04
Tranche optionnelle N°1	Sous couche grande salle	6 963,20	8 355,84
Tranche optionnelle N°2	Petite salle	25 757,70	30 909,24
Tranche optionnelle N°3	Sous couche petite salle	3 372,80	4 047,36
Montant total de l'opération		85 830,40	102 996,48

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché attribué à l'entreprise ART DAN de CARQUEFOU (44740) pour les montants indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Lucien-Jean LAHOUSSE

C'est le Centre Régional de Tennis de Table qui est concerné, il s'agissait de refaire les sols. Il y a une sous couche dans la grande salle qui était en optionnelle et une sous couche dans la petite salle.

C'est la société ART DAN de CARQUEFOU qui a obtenu le marché de ce remplacement de sol sportif spécifique. C'est un peu particulier. Le montant total de l'opération sera de 102 996,48 € TTC.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-Verbal

Direction Patrimoine et Moyens**Place du Port - Restructuration et extension d'un bâtiment d'un centre multi-accueil et du Centre Socio-Culturel Centre-ville - Approbation des marchés de travaux**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre du projet de restructuration et d'extension d'un bâtiment pour le regroupement d'un centre multi-accueil et du Centre Socio-Culturel Centre-ville, place du Port, le programme prévoit :

- multi-accueil (615 m² environ) – Extension et réhabilitation du rez-de-chaussée et pour moitié du 1^{er} étage ;
- Centre Socio-Culturel (421 m²) – Réhabilitation de l'autre moitié du 1^{er} étage ainsi que la totalité du 2^{ème} étage.

Aussi, il a été décidé de conclure des marchés de travaux pour douze lots.

Après déroulement de la consultation, les marchés ont été attribués comme suit :

Lot	Désignation	Attributaire	Montant en € HT	Montant en € TTC
1	VRD	BOISLIVEAU TP – 79800	57 405,59	68 886,71
2	Gros œuvre - Démolition	SCER-	484 503,68	581 404,42
3	Charpente métallique	BGN -	20 530,78	24 636,94
4	Etanchéité - Couverture - zinguerie	SMAC(mandataire)/ COUVERTURES LOPEZ	74 083,97	88 900,76
5	Menuiseries extérieures	MOYNET ALU	53 936,00	64 723,20
6	Métallerie	JEROME MARCHET	74 298,75	89 158,50
7	Menuiseries intérieures	POUGNAND	71 338,98	85 606,78
8	Cloisons - doublages - isolation	CSI Bâtiment	96 036,40	115 243,68
9	Electricité	INEO ATLANTIQUE	102 500,00	123 000,00
10	Chauffage - ventilation - plomberie	CARRE ET ASSOCIES	166 760,14	200 112,17
11	Revêtements de sols	VINET	48 300,00	57 960,00
12	Peinture	ACRYCOLOR	39 928,72	47 914,46

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés tel qu'indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-108

Direction de l'Espace Public**Port-Boinot - Marchés de travaux - Lot 3 avenant n°2
- Lots B03 et C05 avenant n°1**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 12 octobre 2015, le Conseil municipal s'est engagé dans une procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la reconquête du site de Port-Boinot. La désignation du lauréat au concours, à savoir l'équipe PHYTO LAB, a ensuite été entérinée par Monsieur le Maire suivant l'avis du jury. Lors du Conseil municipal du 22 mai 2017, l'avant-projet définitif a été approuvé.

Dans le cadre de la réhabilitation du séchoir et des ateliers ainsi que pour l'aménagement du parc et des espaces publics, le Conseil municipal a, par délibérations des 23 avril, 4 et 26 juin et 19 octobre 2018 approuvé les marchés de travaux faisant l'objet de 14 lots pour la réhabilitation des bâtiments et 6 lots pour les aménagements extérieurs.

Lors des séances du 17 décembre 2018, du 11 février et 11 mars 2019 les premiers avenants aux marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre ont été approuvés.

A ce jour, de nouvelles adaptations sont nécessaires pour les lots travaux :

- Lot 3 : Maçonnerie - Avenant n°2
Reprise partielle du mur maçonné du jardin de la Maison Patronale, qui est apparu dégradé après l'arrachage de la végétation qui l'envahissait.
Montant de la plus-value : 4 238,06 € HT - 5 085,67 € TTC.
- Lot B03 : Couverture - Avenant n°1
Suite à incohérence entre les pièces de structure et de couverture sur le poids du complexe et les caractéristiques thermiques, la mise en œuvre d'un nouveau complexe de toiture induit un surcoût compensé en partie par la suppression de la peinture en sous face de toit.
Montant de la plus-value : 35 000,00 € HT - 42 000,00 € TTC.
- Lot C05 : Peinture - Revêtements muraux - Avenant n°1
Idem lot B03 ci-dessus.
Montant de la moins-value : - 11 717,55 € HT - - 14 061,06 € TTC.

L'incidence financière des avenants de travaux est la suivante :

N° lot	Attributaire	Montant initial en € HT	N° avenant	Montant marché incluant avenants précédents en € HT	Montant Avenant en € HT	% avenant par rapport marché initial	% total avenants par rapport marché initial	Nouveau montant en € HT	Nouveau montant en € TTC
3	SOMEBAT	210 437,86	2	212 665,35	4 238,06	2,01	3,07	216 903,41	260 284,09
B03	SAS COUVERTURE LOPEZ	451 090,76	1	0,00	35 000,00	7,76	7,76	486 090,76	583 308,91
C05	ARMONIE DECO	125 101,91	1	0,00	- 11 717,55	- 9,37	- 9,37	113 384,36	136 061,23

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants aux marchés de travaux comme indiqué ci-avant ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer, ainsi que les pièces afférentes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-109

Direction de l'Education**Parcours de l'élève - Classe de découvertes avec
nuitées - Ecole Jean Macé - Participation de la Ville -
Année 2019 - Solde**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 11 février 2019, le Conseil municipal a arrêté sa participation financière pour le projet «classe de découverte avec nuitées» de l'école élémentaire Jean Macé.

Conformément à la délibération précitée, un acompte de 80 % de la subvention a été versé pour le projet.

Depuis, le projet a fait l'objet de modifications (participations financières des familles revues en fonction de nouveaux quotients familiaux, modification des prestations initiales, ...) et le budget a été recalculé.

Il convient donc de prendre en compte ces réajustements et de verser le solde à l'école dont le projet a été réalisé et qui a fourni l'attestation de séjour, conformément au tableau annexé.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter le versement du solde de la participation financière d'un montant de 221,36 € à Coopérative OCCE 79 – Ecole primaire Jean Macé – ADCS OCCE 79.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Rose-Marie NIETO

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-110

Direction de l'Education**Projet Apiscope : l'atelier des abeilles -
Convention 2019**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le 22 mai 2013, une ruche (apiscope) a été installée dans l'école élémentaire Pierre de Coubertin.

La Ville de Niort s'est associée à «Abeilles etc...», en partenariat avec le Département Mesures Physiques de l'IUT de Bourges, pour la mise en œuvre sur le territoire communal du projet « Apiscope : l'atelier des abeilles ». Ce projet a consisté en l'installation de ruches pédagogiques dans les écoles, les abeilles devenant alors un support pédagogique de découverte et d'apprentissage. De plus, par l'installation de ruches en ville ce projet vise à participer à la protection des populations d'abeilles, et au renforcement de la pollinisation, source de biodiversité végétale et animale.

Pour la bonne continuité du projet, il convient d'établir une nouvelle convention entre les différentes parties prenantes (Ville de Niort, Abeilles etc... et l'école) fixant les modalités de suivi du projet pédagogique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention tripartite entre la Ville de Niort, l'association Abeilles etc... et l'école Pierre de Coubertin ;
- accepter le versement d'un montant de 150,00 € pour la souscription à la garantie « suivi de colonie » pour l'année 2019 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Rose-Marie NIETO

Rose-Marie NIETO

Il s'agit du renouvellement de la convention tripartite entre la Ville de Niort, l'association « Abeilles etc... » et l'école Pierre de Coubertin qui dispose d'une ruche depuis 2013. On vous propose donc cette convention pour permettre le renouvellement de la Reine Mère et les différentes surveillances qui sont nécessaires pour ce projet.

Monsieur le Maire

Nous voilà aux faits des échéances de la ruche. Je pensais qu'elle était plus récente, mais c'est certainement parce que je demande à Michel PAILLEY d'en mettre un peu plus en ville pour qu'elle aussi fasse son miel, mais ça ne saurait tarder.

Y a-t-il des remarques ? Non.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée. Je vous remercie.

Direction Animation de la Cité**Subvention dispositif appels à projets - CSC de Part et d'Autre - CSC du Parc - CSC Centre Ville - Stade Niortais Rugby - ANPER**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

La Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs ;
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, événement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive ; voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Les Centres socioculturels sont parmi les principaux acteurs qui participent au renforcement du lien social dans les quartiers et aux services rendus aux habitants. Ces animations contribuent à donner une image positive des structures (détente, convivialité, liens entre les habitants) et de permettre aux familles (parents, enfants, adolescents) de partager des temps de loisirs.

Dans ce contexte, il vous est proposé que la Ville de Niort apporte son soutien financier et/ou logistique aux associations suivantes :

- Centre Socioculturel de Part et d'Autre dans le cadre de leur fête de quartier du 8 juin 2019 ;
- Centre Socioculturel du Parc dans le cadre du Séjour Familles à Toulouse du 25 au 29 avril 2019 ;
- Centre Socioculturel du Centre - Ville dans le cadre du projet « Aller vers » ;
- Stade Niortais Rugby dans le cadre du projet « Rugby en folie » dans le quartier du Clou Bouchet ;
- Association Nationale pour la Promotion de l'Education Routière (ANPER) pour la mise en place du projet " En route vers l'insertion " en direction des jeunes âgés de 14 ans à 20 ans suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse des Deux-Sèvres et ouvert aussi aux jeunes de la Mission Locale de Niort. Cette action se déroulera du 1er au 12 avril 2019 à destination de jeunes âgés de 14 à 20 ans.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

CSC de Part et d'Autre	1 000,00 €
CSC du Parc	1 500,00 €
CSC Centre Ville	2 000,00 €
Stade Niortais Rugby	1 500,00 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser aux associations concernées les subventions afférentes.

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser à l'association ANPER une subvention de 900,00 €.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Rose-Marie NIETO

Rose-Marie NIETO

Nous vous proposons des subventions pour les Centres Socioculturels dans le cadre d'appels à projets :

. 1 000,00 € pour le CSC de Part et d'Autre pour sa fête de quartier ;

.1 500,00 € pour le CSC du Parc qui organise un « séjour familles » à Toulouse du 25 au 29 avril, avec quelques familles du quartier. Projet organisé pour et par les familles ;

.2 000,00 € pour le CSC du Centre Ville pour le projet « Aller Vers », qui est un travail autour de la photographie et de l'image. Comme vous le savez, les adolescents ont souvent des difficultés avec l'image qu'ils renvoient d'eux-mêmes. C'est un travail qui leur est proposé à travers la photographie pour qu'ils prennent confiance en eux et qu'ils travaillent par rapport à la présentation etc.

.1 500,00 € pour le Stade Niortais Rugby qui organise au mois de juillet « Rugby en folie » dans le quartier du Clou Bouchet. Là on proposera aux jeunes du quartier de 11 à 15 ans, une initiation au Rugby avec les règles et le respect qui est important dans ce sport.

Il vous est proposé aussi de verser 900,00 € à l'association ANPER qui, chaque année, s'occupe des jeunes de 14 à 20 ans, qui sont des enfants qui sont suivis par la protection judiciaire de la jeunesse.

C'est un travail autour de la sécurité routière, on accompagne ce projet et chaque année on vous propose de le renouveler.

Monsieur le Maire

Ouvert aussi à la Mission Locale.

Y a-t-il des questions ? Oui Madame GODEAU.

Isabelle GODEAU

J'aimerais savoir sur quels critères on se base pour évaluer le montant des subventions Madame NIETO.

Pourquoi est-ce qu'il y a une subvention à 2 000,00 € une autre à 1 500,00 € ? Est-ce que ça correspond à la demande des CSC ? Dans leur plan de financement ont-ils évalué une participation de tant ou bien est-ce que ça correspond à d'autres critères ?

Rose-Marie NIETO

En fait, pour chaque subvention on fait un travail avec les services, avec Marie-Paule MILLASSEAU qui travaille avec moi sur les Centres Socioculturels et on fait vraiment l'analyse de chaque projet. Parfois on répond à hauteur de ce que demande le CSC, parfois on est en-dessous, on n'est jamais au-dessus.

Ça, dépend vraiment des projets qui nous sont proposés, du nombre d'enfants qui sont touchés par le projet, enfin enfants ou familles ça dépend dans quelle catégorie ça rentre, mais on fait vraiment une étude du projet globalement.

Après, ça dépend s'il y a d'autres financements qui sont conjoints, si c'est un projet que du quartier, c'est vraiment très variable, c'est pour ça que les montants varient vraiment en fonction des projets qui nous sont proposés.

Christelle CHASSAGNE

Je voulais aussi préciser que pour le CSC du centre-ville il y a une participation de l'association « Pour l'Instant », la Villa Pérochon, qui est en collaboration sur ce projet qui s'appelle « Aller Vers ». A souligner aussi dans l'implication.

Monsieur le Maire

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-112

Direction Animation de la Cité**Convention d'occupation du terrain de boules prairie
de Galuchet (Site de Noron) par l'association "Boules
en Bois - Secteur de Niort"**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le terrain de la prairie de Galuchet situé à Niort est mis à disposition non exclusive et à titre gracieux auprès de l'association « Boules en Bois - Secteur de Niort » depuis la création du terrain.

La convention arrivant à échéance, il est proposé d'établir une nouvelle convention d'occupation pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le renouvellement de la convention d'occupation du terrain de la prairie de Galuchet, à titre gratuit, par l'association « Boules en Bois - Secteur de Niort » pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

Direction Animation de la Cité**Subvention - Convention de mise à disposition non exclusive et d'exploitation publicitaire du terrain de bicross et entretien de la piste par le club BMX Club Niortais**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le terrain de Bicross situé chemin du Moindreau à Niort est mis à la disposition du BMX Club Niortais depuis la création du terrain. La convention de mise à disposition non exclusive et d'exploitation publicitaire arrivant à échéance au 30 juin prochain, il est proposé d'établir une nouvelle convention pour une durée d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2020, associée à la condition d'entretenir la piste de bicross.

En effet, l'association, souhaite avoir une piste lui permettant de pratiquer dans les meilleures conditions son activité et s'engage à en assurer l'entretien annuel. Ce travail spécifique sur la piste nécessite un matériel particulier que la collectivité ne possède pas.

Dans ce contexte, il vous est proposé d'accorder une subvention de 10 000 € au BMX Club Niortais pour assurer l'entretien annuel de la piste.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le BMX Club Niortais pour une durée d'un an soit jusqu'au 30 juin 2020 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à l'association une subvention d'un montant de 10 000 € conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-114

Direction Animation de la Cité**Subventions - Manifestations sportives -
Associations Pédale Saint Florentaise - ASN Basket -
Echiquier Niortais**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre des projets manifestations, il vous est proposé d'accorder des subventions aux clubs sportifs suivants :

- l'ASN Basket organise un tournoi 3x3 qualificatif pour la finale nationale, associé à un tournoi Handibasket 3x3 d'envergure nationale le 24 et 25 mai 2019. Niort sera le premier des 15 tournois Open.

- la Pédale Saint Florentaise organise la Nocturne des ponts, une course cycliste qui aura lieu le vendredi 31 mai 2019 dans le centre-ville de Niort.

- l'Echiquier Niortais organise le Rapide Grand prix d'Echecs le 3 février 2019 et le 17ème Grand Open d'Echecs de Niort, le 22 et 23 juin 2019. En moyenne, sur chacune des compétitions, 70 joueurs expérimentés de la grande région s'affrontent.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'ASN Basket ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser les subventions aux associations ci-dessous :

ASN Basket	1 800 €
Pédale Saint Florentaise	500 €
Echiquier Niortais	1 200 €

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-115

Direction Animation de la Cité**Subventions de fonctionnement - Associations sportives de compétition**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Au titre de l'année 2019 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget, il est proposé d'allouer aux associations affiliées à Niort Associations, les subventions annuelles dont les montants figurent dans le tableau ci-dessous.

Le calcul de ces subventions s'appuie sur des critères reposant sur 7 grandes thématiques :

- prise en compte de tous les publics (nombre d'adhérents Niortais, actions dans les quartiers, développement de la mixité, développement de la pratique handisport) ;
- intégration du club dans la Ville (participation à la vie de la cité, organisation de rencontres évènementielles) ;
- cadre de vie et environnement (respect des équipements municipaux et leur règlement intérieur, prévention des conduites déviantes, réputation du club en terme d'éthique) ;
- offre de loisirs / offre séniors (alternative à la pratique compétitive, santé-bien être) ;
- structuration du club (formation des bénévoles dirigeants de club, formation des arbitres, recherche de partenaires privés, labellisation de l'école de sport) ;
- formation et développement du club (formation des encadrants, politique de formation des licenciés, activités sportives du club, nombre de sportifs de haut niveau) ;
- prise en compte des éléments comptables du club.

A partir des éléments fournis par les associations sportives de compétition et sur la base de ces critères, il vous est proposé de leur accorder les subventions de fonctionnement, au titre de la saison 2018 / 2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser les sommes ainsi définies.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2019 en €
APNEE	1 800
AS Automobile Club des Deux-Sèvres	500
Association Niortaise de Gymnastique Rythmique	1 000

Association Sportive du Golf Club de Niort	2 500
Association sportive des portugais	2 250
ASPTT Section Football	500
ASPTT Section Tennis	400
ASPTT Section Pétanque	150
Baseball Club Niortais	500
BMX Club Niortais	2 900
Canoë-Kayak Niortais	3 500
Cercle des Nageurs de Niort	9 000
Cercle d'Escrime Du Guesclin	2 600
Club Alpin Français	1 000
Club de Foot Gaélique Niort	1 400
Club de Voile Niortais	1 200
Club loisirs Niortais Boxe	1 350
Club Rugby Athlétique Niortais (CRAN)	1 500
Echiquier Niortais	4 000
Ecole Niortaise de Taekwondo	3 800
Electric Club Niortais Pétanque	500
Judo Club Niortais	6 500
Kendo-laïdo Club Niortais	1 200
Kung Fu Niort	3 600
Les Accros du Badminton Niortais	900
Les Archers Niortais	2 000
Le poing de rencontre niortais	2 750
Niort Athlétic Futsal Club	1 000
Niort Aviron Club	1 500

Niort Bowling Club	900
Niortglace	4 700
Niort Hockey Club	4 700
Niort Pêche Compétition	2 400
Niort Squash Club	2 600
Niort Ultimate Club	1 100
Niort Volley Ball	1 200
Olympique Léodgarien	5 400
Pédale St Florentaise	1 800
Run In Niort	600
SA Souché Niort - Section Tennis	1 800
SA Souché Niort et Marais Karaté-Kendo-laïdo	1 800
Shotokan Karaté Do Niortais	900
Sojjok Kwan	2 850
Sporting Karate Club	1 000
Stade Niortais Tennis	2 000
Stade Niortais Triathlon	1 200
Taekwondo Club Niortais	4 500
Twirling Bâton Niort	1 400
Twirling Club Niortais	2 400
Union Athlétique Niort Saint Florent	7 250
Union des Gymnastes Niortais	3 700
Union Sportive du Clou Bouchet	2 000
Union Sportive Pexinoise	1 300

Vélo Club Niortais	800
TOTAUX	122 100 €

Madame Christine HYPEAU, Conseillère municipale n'ayant pas pris part au vote

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 1
Excusé : 3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

Alain BAUDIN

Il s'agit de vous proposer des subventions de fonctionnement aux associations sportives de compétition. Dans ce cadre-là, il y a de nombreuses associations qui ont fait l'objet de propositions liées à des critères qui sont vus notamment avec l'Office du Sport Niortais et Niort Associations. La masse globale de subventions reste à peu près la même mais les ventilations peuvent sensiblement varier.

Il vous est proposé d'affecter non pas 124 100,00 € pour la totalité aujourd'hui tel qu'indiqué, mais seulement 122 100,00 € puisqu'entre temps le président d'une association vient de démissionner, et nous a demandé de reporter cette demande de subvention dans la mesure où ce n'est pas clair et qu'on ne sait pas si cette association qui s'appelle « Vertiges » va poursuivre ses activités. Nous vous proposons donc de ne pas verser la subvention de 2 000,00 € qui était initialement prévue pour l'association Vertiges.

Monsieur le Maire

Merci Alain. C'est noté, on la retire pour la délibération.

Y a-t-il des questions ? Oui, Christine HYPEAU.

Christine HYPEAU

Je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur le Maire

Tu ne prends pas part au vote, c'est noté.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Alain BAUDIN

Je voulais aussi vous dire que je tenais à votre disposition les montants des subventions de 2018 si vous le souhaitez.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-116

Direction Animation de la Cité**Subventions de fonctionnement - Associations sportives de loisirs**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Au titre de l'année 2019 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget, il est proposé d'allouer aux associations clubs de loisirs, affiliées à Niort Associations, les subventions annuelles dont les montants figurent dans le tableau ci-dessous.

Le calcul de ces subventions s'appuie sur des critères communs tels que :

- la prise en compte de tous les publics ;
- l'implication dans la ville et le lien social ;
- le respect du cadre de vie et de l'environnement.

A partir des éléments fournis par les associations sportives de loisirs, sur la base de ces critères, et au regard de l'instruction de l'Office du Sport Niortais, il vous est proposé de leur accorder les subventions de fonctionnement, au titre de la saison 2018/2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser les sommes ainsi définies :

Associations	Subventions 2019 en €
Aéromodel Club Niortais	400
Amicale des cyclos niortais	150
ASPTT section Fitness	500
Boules en bois secteur Niort	200
Esprit Karaté Niortais	650
Gardons le Rythme	850
Les 12-14 Niort	500
Les anneaux du Marais	400
Mille Bulles	850
Niort Avenir Boules en bois	150
Récréo	450

[RETOUR SOMMAIRE](#)

SA Souché Niort - Section Marche "Un Pas de Plus"	600
SA Souché Niort - Section VTT	150
Union Boule en Bois Inkermann	150
TOTAL	6 000

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

Alain BAUDIN

Il s'agit des subventions de fonctionnement aux associations sportives de loisirs. Là il y en a moins, on est à hauteur de 6 000,00 €, ça a été vu là aussi par Niort Associations et par l'Office du Sport Niortais, donc on a suivi leurs propositions. C'est la même enveloppe que l'an dernier.

Monsieur le Maire

Merci Alain. Y a-t-il des remarques ? Oui, Pascal DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Juste pour faire remarquer, puisqu'Alain BAUDIN met gentiment à notre disposition les chiffres de 2018, qu'il serait encore plus simple de les intégrer dans une petite colonne. Ça coûterait un tout petit peu d'encre mais ça nous ferait gagner beaucoup de temps, d'énergie et nous gagnerons collectivement en transparence.

Monsieur le Maire

C'est une vieille présentation sur laquelle il est difficile de revenir manifestement...

Pascal DUFORESTEL

Oh, vous avez su passer outre...

Monsieur le Maire

C'est vrai, mais on s'est concentré sur l'essentiel, l'accessoire on va y arriver. Après ce beau rapport sur la dette..., il ne reste plus que le compte administratif.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-117

Direction Animation de la Cité**Subvention Vent d'ouest - Partenariat pour le développement des jardins solidaires - Acompte**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort conduit depuis de nombreuses années une politique de développement de jardins solidaires. Elle a souhaité renouveler son partenariat avec l'association Vent d'ouest en élaborant une convention pour la période 2016-2018.

Cette convention est arrivée à échéance.

Dans l'attente de la rédaction d'une nouvelle convention pluriannuelle, afin que l'association puisse accomplir ses missions, il est proposé à l'Assemblée municipale d'attribuer à l'association un acompte de 14 400 € qui viendra en déduction de la subvention globale 2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre l'association Vent d'Ouest et la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association l'acompte de 14 400 € conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-118

Direction Animation de la Cité**Subvention l'association sportive - Entente Niortaise
des Clubs de Pétanque**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'association Entente Niortaise des Clubs de Pétanque, sollicite une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2019.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 8 000 € à cette association pour couvrir une partie des charges de fonctionnement 2019 de l'Entente des Clubs de Pétanque.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser une subvention de fonctionnement de 8 000 € à l'Entente Niortaise des Clubs de Pétanque au titre de l'année 2019.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

Alain BAUDIN

Alors là, c'est peut-être « la fin d'une pratique », car jusqu'à maintenant il y a avait une mise à disposition gracieuse du Boulodrome, avec une convention qui était faite avec le parc de Noron.

Le parc de Noron facturait à l'Entente Niortaise des Clubs de Pétanque l'utilisation du site.

Dans la mesure où les différentes disciplines sportives de loisirs et de compétitions ont accès aux équipements à titre gracieux, il y a une subvention qui est proposée pour venir en aide et accompagner l'Entente Niortaise des Clubs de Pétanque.

On en a aussi profité pour remettre à plat l'utilisation, car nous nous sommes aperçu qu'il y avait aussi de nombreux autres clubs hors Niort qui venaient fréquenter le site. De ce fait, il nous paraissait judicieux de remettre à plat la tarification et voir comment les autres clubs, notamment des autres communes, pouvaient aussi participer. C'est quelque chose qui vient d'être signé et qui permettra au site de Noron de facturer aussi pour les autres utilisateurs.

Monsieur le Maire

Merci Alain. Y a-t-il des remarques ? Non.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-119

Direction Animation de la Cité**Location de deux véhicules - Contrat avec la société Visiocom - Avenant n°1**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort souhaite soutenir les déplacements des clubs sportifs en leur mettant à disposition deux véhicules de neuf places.

Par délibération en date du 26 juin 2018, une convention a été signée entre la Ville de Niort et la société Visiocom pour le prêt de deux véhicules.

Dans le cadre des travaux de rénovation de la piscine de Pré-Leroy, un des deux véhicules a déjà été mis à disposition du club de natation du Cercle des Nageurs Niortais afin de leur faciliter l'utilisation des différents équipements depuis le 1er mars dernier.

En raison des difficultés rencontrées pour réunir tous les annonceurs nécessaires au financement du deuxième mini-bus rallongé, la Ville de Niort et la société Visiocom décident de modifier la convention par un avenant qui spécifie l'abandon d'un véhicule rallongé au détriment d'un véhicule classique de neuf places.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au contrat de location de 2 véhicules avec la société Visiocom ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

Pôle Vie de la Cité**Subvention aux associations culturelles E.go et En Vie Urbaine**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort encourage les différentes formes d'expression artistique à travers la création, la diffusion et la pratique artistique. A cet effet, elle apporte une aide financière et/ou en nature aux différentes structures qui œuvrent dans ces domaines.

En application du « Dispositif d'aide », approuvé en Conseil municipal du 17 décembre 2018, les demandes d'aide sont instruites au regard des cinq volets suivants :

- aide à la structuration de l'emploi administratif des structures professionnelles des arts du spectacle,
- aide au projet de création de spectacle par des artistes professionnels,
- aide à la diffusion de spectacles créés par les structures niortaises,
- aide au projet d'action culturelle,
- aide à l'organisation d'événements artistiques à l'échelle de la ville organisés sur le territoire de la commune par des structures professionnelles ou non professionnelles.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions à souscrire avec les personnes de droit moral selon le tableau ci-dessous ;

	<i>Subvention proposée 2019</i>
<i>Associations d'expression musicale, lyrique et chorégraphique</i>	
E.go	5 000,00 €
En Vie Urbaine	7 000,00 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 42
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 3

**Pour le Maire de Niort,
 Jérôme BALOGÉ
 L'Adjointe déléguée**

Signé

Christelle CHASSAGNE

Christelle CHASSAGNE

Il s'agit de deux subventions, E.go et En Vie Urbaine, les montants sont identiques à l'année passée.

Pour E.go, vous connaissez cette association autour de la danse, plus particulièrement du Hip-Hop, ils auront cet été une manifestation dans l'espace public, comme l'année dernière.

Pour En Vie Urbaine, nouveauté puisque depuis plusieurs années, ils se produisaient au mois de septembre/octobre, un peu en même temps que « 4^{ème} Mur », ce qui ne leur permettait pas de se dissocier, en tous cas de montrer vraiment ce qu'ils faisaient. Ils sont revenus vers nous avec une nouvelle approche, une nouvelle présentation. En Vie urbaine c'est toujours au niveau du Rap et là c'est une très grosse programmation, qui s'installe et s'inscrit vraiment dans un festival qui va proposer des expositions, des concerts un peu partout. Le Hangar va jouer le jeu, l'Alternateur, la Bulle, enfin plusieurs cafés dans Niort et en dehors de Niort, il y a aussi des projections ciné et aussi une soirée, avec un petit clin d'œil que je fais autour d'«EDYNE RECORDING » parce que c'est un ensemble de jeunes rappeurs de Niort, un collectif. Mais c'est surtout de jeunes entrepreneurs qui ont créés une marque de vêtement « EDYNE CLOTHING » qui fonctionne super bien. Je crois qu'on peut être fier de leur réussite et il faut leur souhaiter encore de belles aventures autour du Rap.

Comme quoi la culture Rap, c'est aussi de belles aventures.

Monsieur le Maire

Merci Christelle. Y a-t-il des remarques ? Non.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-121

Direction Animation de la Cité**Subventions de fonctionnement - Associations
classifiées dans la solidarité**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Et vu les instructions de Niort Associations (pôle Solidarité)

Au titre de l'année 2019 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget, il est proposé d'allouer aux associations affiliées à Niort Associations (pôle Solidarité), les subventions annuelles dont les montants figurent dans le tableau ci-dessous.

Le calcul de ces subventions s'appuie sur des critères communs tels que :

- la prise en compte de tous les publics ;
- l'implication dans la ville et le lien social ;
- le respect du cadre de vie et de l'environnement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser les sommes ainsi définies :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2019
Associations de défense des droits	
Mouvement Français pour le Planning Familial des Deux-Sèvres	1200
Sous Total	1 200 €
Associations oeuvrant dans le domaine de l'handicap	
Association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants - Groupe des Deux-Sèvres	900
Association des Donneurs de Voix - Bibliothèque Sonore de Niort	400
FNATH (Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés)	450
Union Départementale de la Fédération des Malades et Handicapés (FMH 79)	800
Association des Paralysés de France - Délégation des Deux-Sèvres (APF 79)	750
Association Sourds 79	800
Sous Total	4 100 €
Entraide Famille	
Confédération Syndicale des Familles	900
Les 5 E (Etre Exister Evoluer Entreprendre Ensemble)	750
Association Départementale des Veuves et Veufs des Deux-Sèvres	800
GEM Le flot tranquille	700

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Petite enfance et soutien à la parentalité	550
Association des crématistes des Deux-Sèvres	400
Sous Total	4 100 €
Associations de santé	
Alcool Assistance	700
ASP L'Estuaire	900
Nouvelle Vie Sans Alcool	600
France Alzheimer Deux-Sèvres Association Renée Bobineau	900
Union Départementale des Amicales de Donneurs de Sang Bénévoles des Deux-Sèvres	700
Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux Section des Deux-Sèvres (UNAFAM 79)	850
Club Coeur et Santé	300
Association de Dons d'Organes et Tissus Humains (ADO TH 79)	800
Sous Total	5 750 €
Associations d'insertion sociale	
Association le Cri 79	600
Association Nationale des visiteurs de prison - Niort	400
L'appui	400
Cent pour un en sud Deux-Sèvres	550
Sous Total	1 950 €
TOTAL GENERAL	17 100 €

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 42
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 3

**Pour le Maire de Niort,
 Jérôme BALOGÉ
 L'Adjointe déléguée**

Signé

Jacqueline LEFEBVRE

Jacqueline LEFEBVRE

Comme tous les ans, nous vous proposons de voter des subventions annuelles de fonctionnement aux associations qui œuvrent dans le domaine de la solidarité. Vous avez un tableau qui représente des demandes d'attribution à 25 associations, elles sont toutes adhérentes de Niort Associations et l'accompagnement de la Ville tient compte des propositions bien sûr de Niort Associations, en relations aussi avec des demandes qui sont formulées par les associations elles-mêmes. Cette délibération traduit un maintien, même une légère augmentation de certaines subventions qui sont allouées et que nous proposons pour un montant total de 17 100,00 €

Si vous avez des questions à poser, j'ai moi aussi les subventions de 2018.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ? Madame GODEAU et Monsieur DUFORSTEL.

Isabelle GODEAU

Je regarde les montants alloués aux associations de défense des droits, du domaine du handicap ou entraide famille, je les compare aux subventions pour les associations sportives. Effectivement il y a besoin d'associations sportives, il y a besoin de les financer, mais je trouve quand-même assez abyssale la différence de traitement qu'il y a entre ces deux catégories d'associations.

Je ne veux pas les monter les uns contre les autres, ce n'est pas du tout ce que je veux dire, mais peut-être qu'il faudrait trouver un équilibre.

Monsieur le Maire

Ça n'a absolument rien à voir, on ne peut pas comparer ce qui n'est pas comparable. Un besoin de timbres pour l'association, si c'est de ça dont vous parlez, ça n'a rien à voir avec des tatamis ou des déplacements à l'extérieur, ce n'est pas forcément une question de quantité d'argent.

Certainement qu'on peut toujours avoir plus, mais il y a des enjeux de subventionnement qui sont autres que municipaux. Elles ne sont pas toutes Niortaises, les sportives et hélas elles ont de moins en moins de l'extérieur et heureusement qu'il y a la Mairie pour payer, plus que dans beaucoup de villes je vous le rappelle, et dans le monde associatif en général.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

C'est aussi en fonction des projets, en fonction des besoins et c'est dans un échange qui se fait avec le monde associatif.

Pascal DUFORESTEL

Puisque Jacqueline LEFEBVRE nous y invite, simplement nous dire s'il y a des baisses significatives dans le tableau. Petite remarque, je crois savoir qu'à la Présidence des Restos du Cœur, il s'agit de Monsieur Jacky PERROCHEAU et non pas de Madame Jackie PERROCHEAU.

Monsieur le Maire

En effet. D'autres interventions ? Jacqueline LEFEBVRE.

Jacqueline LEFEBVRE

Concernant les Restos du Cœur, c'est la délibération suivante.

Monsieur le Maire

Mais on peut quand-même répondre maintenant.

Jacqueline LEFEBVRE

Oui je peux répondre maintenant.

Alors il n'y a pas de baisses, j'ai même dit tout à l'heure qu'il y avait une augmentation sensible pour certaines associations qui avaient demandé davantage, elles ont été examinées par Niort Associations. En général, nous regardons les dossiers et nous suivons l'avis de Niort Associations qui juge sur des critères.

On passe au vote de cette délibération ?

Monsieur le Maire

Non, Elodie TRUONG demande la parole.

Et c'est moi qui invite au vote si tu veux bien.

Elodie TRUONG

Merci. Juste avant le vote, ça aurait aussi pu être ensuite, mais ça prend place à la suite de ces attributions de subventions, à la fois aux associations caritatives, sportives et culturelles.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Effectivement, on a souligné un certain nombre de critères d'attributions qu'on retrouve dans chaque domaine. Il y a des choses qu'on ne voit pas apparaître dans les critères et qui ont trait par exemple à la question de l'égalité Femmes/Hommes et qui peuvent être discutés au moment des rapports sur l'égalité réelle à l'automne. Je trouve qu'on pourrait être un peu plus incitatif vis-à-vis des structures associatives qu'on accompagne dans ce domaine-là. Je pense notamment aux associations dans le secteur culturel on le voit quand on a une photographie sur l'égalité dans les structures culturelles, c'est vrai aussi dans le sport. En fait dans tous les domaines, on voit une prédominance dans les conseils d'administration à la présence d'hommes. Je pense que ce serait intéressant aussi d'avoir une vigilance sur ce point-là, dans les critères d'attribution de nos subventions.

Parce que ça fait aussi partie de notre travail d'agir sur ce curseur là et sur ce point-là.

Je pense utile de rappeler ce point puisque nous sommes appelés à nous prononcer régulièrement sur ce sujet, et on voit très nettement qu'il faut qu'on fasse de gros progrès sur ce champ-là. Merci.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il d'autres remarques ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Direction Animation de la Cité**Subventions - Conventions d'objectifs - Associations caritatives**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique de solidarité, la Ville de Niort accorde aux associations caritatives qui distribuent de l'aide alimentaire aux personnes en situation de précarité, des subventions annuelles de fonctionnement.

Pour accompagner la poursuite des efforts d'amélioration des conditions de l'aide alimentaire à Niort, il est nécessaire de renouveler pour 2019 les conventions d'objectifs avec ces associations axées sur le respect des engagements de la charte alimentaire et les subventions qui leur sont allouées par la Ville. Conscient des besoins des associations, l'accueil de nouveaux publics, il est proposé de maintenir le soutien de la Ville aux associations de la manière suivante :

- la Croix Rouge Française – délégation de Niort : 3 000,00 € ;
- les Restaurants du Coeur – délégation des Deux-Sèvres : 6 500,00 € ;
- le Secours Catholique Français – comité des Deux-Sèvres : 5 000,00 € ;
- le Secours Populaire Français – fédération des Deux-Sèvres : 5 500,00 €

Il est également proposé de soutenir l'action de la Banque Alimentaire des Deux-Sèvres qui apporte une aide aux associations caritatives sur Niort en apportant 280 tonnes de produits alimentaires en lui versant une subvention de 1 000,00 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :
 - la Croix Rouge Française – délégation de Niort : 3 000,00 € ;
 - les Restaurants du Coeur – délégation des Deux-Sèvres : 6 500,00 € ;
 - le Secours Catholique Français – comité des Deux-Sèvres : 5 000,00 € ;
 - le Secours Populaire Français – fédération des Deux-Sèvres : 5 500,00 €
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser à la Banque Alimentaire des Deux-Sèvres une subvention de 1 000,00 €

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Jacqueline LEFEBVRE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-123

Direction Animation de la Cité**Subventions de fonctionnement - Associations
classifiées dans la diversité**

Madame Christine HYPEAU, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Et vu les instructions de Niort Associations (pôle Diversité)

Au titre de l'année 2019 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget, il est proposé d'allouer aux associations affiliées à Niort Associations (pôle Diversité), les subventions annuelles dont les montants figurent dans le tableau ci-dessous.

Le calcul de ces subventions s'appuie sur des critères communs tels que :

- la prise en compte de tous les publics ;
- l'implication dans la ville et le lien social ;
- le respect du cadre de vie et de l'environnement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser les sommes ainsi définies :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2019 en €
Relations internationales / humanitaires	
Association de Jumelage Allemagniot	500
Association Niortaise pour le Jumelage et la Coopération avec Covè et Atakpamé (ANJCA)	1000
Jumelage Niort Wellingborough	250
Amicale des Réunionnais des Deux-Sèvres	500
Association Culturelle Maghrébine	550
Association France Palestine Solidarité, Groupe Local Départemental des Deux-Sèvres (AFPS 79)	400
Association Pouce-Pouce	300
Espoir d'Afrique Cameroun	600
Groupe Local Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture de Niort (ACAT)	200
Les Amis du Village d'Amezray	400
UBUNTU "l'essence de l'humain" et "la générosité"	850
Unicef - Comité Départemental	400
Tsiky Solidarité	450
Sous total	6 400

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Comités de quartier	
Comité de Quartier du Moulin à Vent	850
Sous total	850
Jeux / Loisirs / Informatique	
L'Atelier Créatif	385
Maquette Club Niortais	200
Scrabble Club Niortais	480
Scrabble pour tous	300
Club des chiffres et des lettres	300
Bridge Club Niortais	500
Carré d'As Club	500
Club de Go de Niort	500
Sous total	3 165
Patrimoine et collections	
Ampélographe	200
Les Deuch'Sévriennes et leurs Amies	450
Les Roules Benèzes	150
Rail Atlantique Miniature (RAM 79)	300
Société Géologique Niortaise	360
Sous total	1 460
Actions sociales / Associations de retraités	
Association Les Coudriers	550
La Guernotte des Coteaux de Ribray	600
Association Initiative Républicaine	250
France Bénévolat 79	250
Sous total	1 650
Petite Enfance	
Association des Assistantes Maternelles "Les Petits Canailoux des Brizeaux"	600
Chapi Chapo - Association d'Assistants Maternelles	290
Les Pitchouns - Association d'Assistants Maternelles de Ste Pezenne	350
Sous total	1 240
Education populaire	
Ligue de l'enseignement	1150
Sous total	1 150
Aide au tourisme	
Union Touristique les Amis de la Nature	450
Sous total	450

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Préservation du milieu naturel	
Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE)	1100
Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS)	1200
Les Amis des Oiseaux des Deux-Sèvres	550
Société d'Horticulture, Arboriculture et Viticulture des Deux-Sèvres	1400
Sous total	4 250
Activités physiques de loisirs	
Les trotteurs niortais	150
Sous total	150
Bien Etre	
Centrage, Verticalité, Expression, Sensibilité	350
Sous total	350
TOTAL GENERAL	21 115 €

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-124

Direction Action Cœur de Ville**Programme action Cœur de Ville : projet stratégique et actions matures**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Après approbation de la convention cadre Action Cœur de Ville signée le 11 juillet 2018 et fort du partenariat installé entre :

- les collectivités bénéficiaires : la commune de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais,
- les partenaires financeurs : l'État, la Banque des Territoires - Caisse des dépôts, Action Logement Groupe (Comité Régional Action Logement), l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine,
- les partenaires locaux : la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

La feuille de route, approuvée en Comité de Projet du 14 décembre 2018, constituée des différents éléments issus :

- des nombreuses études constats et analyses sectorielles, d'ateliers thématiques, d'entretiens et d'un groupe de travail élargi,
- du rapport de la mission de synthèse des diagnostics qui expose un état des lieux et une représentation transversale et partagée des diagnostics existants sur le territoire restitué dans une représentation,
- du portrait sociodémographique de la ville de Niort, de la note de conjoncture de l'INSEE (novembre 2018) et des dernières données concernant la population légale au 1er janvier 2019 (publication décembre 2018),
- De l'engagement de la Ville de Niort : une des villes pilote engagée dans une mise en œuvre de l'Agenda 2030,
- Du contrat financier signé entre la Ville de Niort et l'Etat portant sur les années 2018, 2019 et 2020.

A permis de:

- Partager les Atouts, Forces, faiblesses et Menaces et décliner les objectifs par axe stratégique,
- S'accorder sur 5 grandes orientations (précisées ci-après) sur lesquelles s'appuiera le projet stratégique Action Cœur de Ville qui prendra en considération :
 - o Les différents documents de planification, Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Déplacements (PLUI-d), Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), l'évaluation programmée du Programme Local de l'Habitat (PLH)...sont autant de documents en cours d'élaboration ou d'évaluation qui seront en mesure de s'articuler avec le programme Action Cœur de Ville,
 - o Le fonctionnement des organisations, les moyens humains et les ressources humaines et financières.

Le projet stratégique permettra :

RETOUR SOMMAIRE

- D'apporter des réponses aux objectifs du développement durable, considérant que les préoccupations inhérentes aux questions environnementales sont supérieures et qu'elles transcendent les 5 orientations,
- D'explorer, pour chaque orientation stratégique, la capacité à concilier la qualité du développement urbain et la mise en valeur de l'environnement paysager naturel et patrimonial et la transition énergétique,
- D'élaborer les actions en recherchant une qualité environnementale tant dans la conception, que dans l'exploitation.

La Ville de Niort et son territoire présentent des données économiques et sociodémographiques qui témoignent de son dynamisme. Un processus de mutation engagé de longue date permet de disposer d'un contexte relativement favorable.

La structure économique et sociodémographique de la Ville de Niort, qui peut être qualifiée d'exception pour une ville moyenne de 61 044 habitants au centre d'une aire urbaine de 154 160 habitants et au cœur de la Communauté d'Agglomération du Niortais de 121 000 habitants, exige un effort spécifique et continu pour maintenir la place qu'occupe la Ville de Niort dans le maillage territorial.

Une identité qui reste à construire sur un solide socle d'atouts qu'il s'agit de conforter. La Ville présente des possibilités exceptionnelles de développement tout en protégeant et en valorisant ses atouts naturels.

Une Action Cœur de Ville est déterminante pour changer d'échelle tout en répondant aux défis du développement durable. Le programme Action Cœur de Ville est une opportunité pour la Ville de Niort et son territoire pour mener à bien une approche globale et coordonnée entre les acteurs moyennant des conditions efficaces de la poursuite des efforts engagés et inventer la ville intermédiaire de demain, une ville durable à taille humaine.

Les orientations stratégiques du programme Action Cœur de Ville ambitionnent de conforter le rôle moteur de la ville centre en participant notamment à la consolidation et au développement de la dynamique de l'emploi, de la démographie et du cadre de vie, en conciliant les qualités du milieu urbain et celles des milieux naturels du territoire.

Le programme Action Cœur de Ville sera conduit pour être à la hauteur des défis du numérique et écologiques qui s'imposent et de l'ambition d'un territoire soucieux d'amplifier les réponses et d'en trouver des nouvelles pour :

- renforcer la qualité du cadre de vie et corréliser le territoire captif économiquement à une offre d'habitat attractive pour tous et proposer une alternative efficace à l'habitat périurbain,
- accélérer la transformation de l'espace public et donner une plus grande place aux mobilités alternatives à la voiture et à la nature en ville,
- renouveler l'offre de services et d'équipements et endiguer la vacance commerciale.

La stratégie doit être globale pour rendre le territoire plus résilient face aux mutations économiques (possibles) et aux inégalités sociales (présentes malgré un revenu moyen élevé), intégrer les transitions démographiques, énergétiques, écologiques et numériques en cours – c'est-à-dire innover.

C'est dans ce contexte que l'avenant n°1 à la convention cadre Action Cœur de Ville présente le rapport de projet stratégique qui précise le projet de développement d'ensemble qui :

- Restitue les Atouts, Faiblesses Opportunités et Menaces (AFOM) et décline les objectifs par axe stratégique :
 - Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
 - Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
 - Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
 - Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
 - Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
 - Approche transversale : Innovation, transition énergétique et environnementale et promotion de la ville durable et intelligente.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

- Prend appui sur les 5 grandes orientations suivantes:
 1. Intensifier le rapport entre l'emploi, l'activité et l'habitat
 - Confirmer le retour de la ville productive affirmant un système productif local,
 - Offrir un Habitat et un cadre de vie adapté aux attentes contemporaines pour un nouveau désir de cœur d'agglomération.
 2. Concilier qualité urbaine et environnement paysager naturel et patrimonial
 - Décliner un modèle local de ville respectueuse.
 3. Accéder, connecter, innover
 - Soutenir et accroître l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs, à la santé, au bien-être, à la formation et à l'enseignement supérieur – renouvellement et création d'équipements,
 - Etablir une chaîne de déplacement adaptée au contexte.
 4. Promouvoir, rayonner, visiter
 - Changer le regard sur la ville pour construire une notoriété qui soutient ses valeurs.
 5. Déployer les moyens, les outils de mise en œuvre
 - Permettre une montée en gamme du positionnement de Niort dans l'armature territoriale, par une cohérence renforcée des politiques publiques.
- Spécifie 12 nouvelles fiches action d'ores et déjà en cours d'engagement, comprenant leur calendrier et plan de financement respectif, qui s'ajoutent aux 10 fiches présentes dans la convention cadre.
- Définit les secteurs d'intervention qui s'effectuent dans le cadre de la stratégie territoriale, fondatrice de l'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT).

L'avenant n°1 à la convention cadre Action Cœur de Ville, finalise la phase d'initialisation du programme Action Cœur de Ville et engage la seconde phase de déploiement.

Il est signé pour une durée de cinq ans et 8 mois maximum, à savoir jusqu'au 31 décembre 2024

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention cadre Action Cœur de Ville ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ainsi que toute pièce afférente à ce dossier ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire**

Je suis un peu étonné parce que j'apprends en même temps que Notre-Dame de Paris est en feu.

Au moment où on présente un enjeu patrimonial pour la Ville de Niort, on ne peut que penser au cœur de Paris qui est, en ce jour et en ce moment même, touché par un important incendie autour des toitures et de la flèche de Notre-Dame.

C'est bien normal que le Conseil municipal que nous formons s'émeuve pour notre capitale nationale.

Le programme Action Cœur de Ville est un programme de dynamisation, de revitalisation et d'ambition pour notre cœur de ville. Niort est engagé depuis longtemps dans une démarche de renouveau de son centre-ville et plus généralement de développement de la Ville dans son ensemble, non seulement comme cœur de ville mais d'agglomération, estimant que le lien indubitable entre nos 40 communes et qu'une agglomération, en forme et dynamique, n'est possible qu'avec un cœur de ville également très fort et battant.

En raison de la maturité de son engagement et du programme qu'elle affichait, Niort a été labellisée Action Cœur de Ville parmi 222 autres villes moyennes, engagées également à des niveaux plus ou moins importants. Je tiens d'ailleurs à souligner que notre ville est une des premières à avoir signé la convention et à mener un avenant comme celui qui vous est présenté ce soir, notamment avec un projet stratégique qui est également développé.

La Ville, l'Etat et l'Agglomération sont engagés jusqu'en 2024 ainsi que les partenaires financiers locaux, au titre desquels notamment les chambres consulaires, mais surtout peut-être action logement, le bailleur et, aussi important la Caisse des Dépôts et Consignations qu'on appelle désormais la banque des territoires. Il s'agit donc de développer l'attractivité, le rayonnement de la ville-centre de notre agglomération.

Le 14 septembre 2018, si vous vous en souvenez bien, nous avons signé une convention Action Cœur de Ville pour soutenir 10 premiers projets structurants, qui portaient déjà cette convention signée, la promesse d'un avenant, d'un premier voire d'un second ou même de plusieurs, puisque 2024 laisse plusieurs années devant nous.

En juin 2019, un avenant à la convention sera signé sur la foi de notre délibération, si vous le voulez bien, pour intégrer 12 nouveaux projets qu'on appelle actions matures.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Comme les 10 premiers, se seront donc 22 actions matures qui seront portées par ce premier avenant, et d'autres progressivement puisque le projet stratégique qui vous est présenté ce soir comprend tout simplement et à ce stade, 102 actions déclinées, proposées, en cours d'étude, mais qui ne sont pas encore à un degré de maturité suffisante pour être délibérées comme actions matures. Mais d'ores et déjà ils sont enregistrés, listés dans ce projet stratégique important qui, notamment par le nombre de page mais pas seulement, qui vous est proposé ce soir.



Une ambition partagée pour Niort et son territoire

Avenant n°1 à la Convention cadre – rapport de projet stratégique
Conseil municipal du 15 avril 2019



1

« Action Cœur de Ville »



- Niort est engagée dans une démarche de renouveau du centre-ville et plus généralement de développement de la ville dans son ensemble comme cœur d'agglomération.
- Niort a été labellisée « Action Cœur de Ville » parmi 222 villes moyennes.
- La Ville, l'Etat, Niort Agglo, les partenaires financiers et locaux **s'engagent jusqu'en 2024 à développer l'attractivité et le rayonnement de la ville-centre de l'Agglomération.**
- Le **14 septembre 2018**, la convention « Action Cœur de Ville » est signée et soutient les 10 premiers projets structurants pour le territoire.
- En **juin 2019**, un avenant à la convention sera signé pour approuver le projet stratégique qui s'appuie sur 5 grandes orientations :
 - 102 actions seront déployées à court moyen et long terme et 12 nouveaux projets font à nouveau l'objet du soutien partenarial.



Une stratégie de développement en 5 grandes orientations



- 1 : intensifier le rapport entre l'emploi, l'activité et l'habitat
- 2 : concilier qualité urbaine et environnement paysager, naturel et patrimonial
- 3 : accéder, connecter, innover
- 4 : promouvoir, rayonner, visiter
- 5 : déployer les moyens, les outils de mise en œuvre

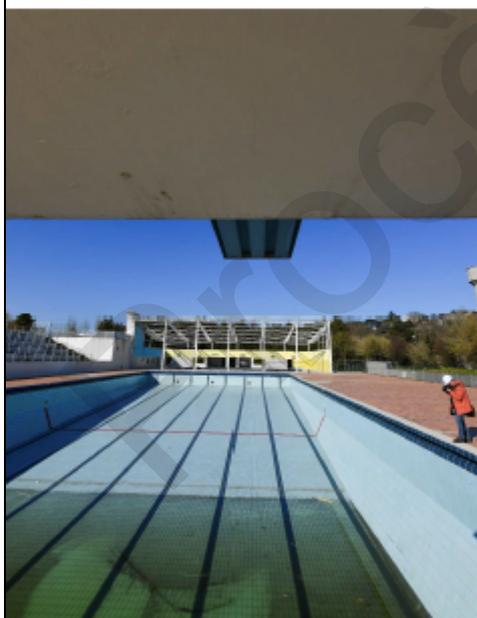
10 premières actions soutenues dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville » en septembre 2018



- Plan façades
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain
- Rue Basse
- Galerie Hugo
- Passage du Commerce
- Niort Tech
- Port Boinot
- Crèche et centre socioculturel place du Port
- Conservatoire Auguste-Tolbecque
- Les espaces publics du Moulin du Roc

12 nouveaux projets « Action Cœur de Ville » sélectionnés en avril 2019

4



Equipement sportif : Piscine Pré Leroy



- Niort Agglo a lancé la réhabilitation de la piscine Pré Leroy, situé au cœur du parc naturel urbain, en bord de Sèvre.

Photo+ récente

Objectifs :

- Moderniser la piscine en termes d'équipements (bassin nordique) et d'accueil du public
- Ouvrir l'équipement sur son environnement privilégié
- L'adapter aux nouvelles pratiques des sports d'eau et des compétitions
- Faire de la piscine un équipement sportif phare du cœur d'Agglomération

Livraison prévisionnelle : 2nd semestre 2020

5



Equipement culturel : médiathèque Pierre-Moinot



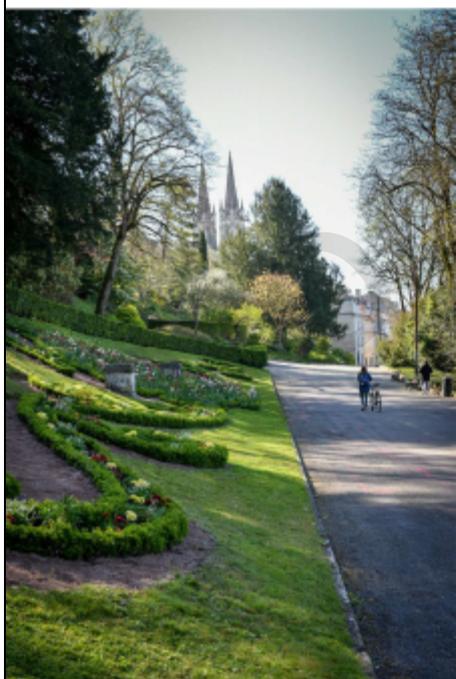
- Niort Agglo rénove et agrandit la médiathèque centrale Pierre-Moinot ouverte en 1986, située en cœur de Ville, sur le parcours du parc naturel urbain.

Objectifs :

- Offrir au public un nouvel environnement de consultations, d'expositions et d'animations ouvert sur le boulevard Main et les bords de Sèvre
- Moderniser le service au public en développant les équipements numériques
- Renforcer l'accessibilité des lieux
- Améliorer les qualités énergétiques du bâtiment

Livraison prévisionnelle : mi-2020

6



Espace public : Jardin des Plantes



La Ville va entreprendre la rénovation du jardin historique de Niort, un projet intégré à la valorisation du parc naturel urbain, en cœur de ville. Une 1^{ère} tranche de travaux concerne le réaménagement de l'allée basse, la rénovation du portail et l'embellissement de la passerelle au-dessus de la Sèvre.

Objectifs :

- Mettre en valeur le patrimoine vert de la ville et retrouver l'esprit du jardin botanique d'origine
- Préserver la biodiversité dans cet espace naturel
- Renforcer le lien entre la colline Saint-André et la Sèvre

Livraison prévisionnelle : 1^{ère} tranche sept 2020

7



Développement économique : Stratégie événementielle, d'affaires et de loisirs



La Ville de Niort lance une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour déterminer une politique de développement cohérente et équilibrée entre deux équipements dédiés à l'événementiel économique et à la pratique sportive : le site de Noron et L'Acclameur.

Objectifs :

- Développer en complémentarité les conditions d'accueil d'événements économiques et sportifs
- Renforcer l'attractivité de Niort
- Lancement d'une étude sur le Parc des expositions

8



Développement urbain : Pôle Gare Niort-Atlantique



- La Ville de Niort envisage l'aménagement global du quartier de la gare, un projet stratégique à l'échelle de l'agglomération. Il permettra de développer de nouvelles activités tertiaires et offres de logements sur un large secteur connecté au site ferroviaire, entre le bas de l'avenue de Paris et l'avenue de Limoges, et les quartiers de Goise-Champommier-Champclairot.

Objectifs :

- Amorcer de manière coordonnée, entre la Ville de Niort, Niort Agglo et L'EPF, les actions et opérations nécessaires au renouvellement urbain du quartier et à l'amélioration des mobilités
- Poursuivre les acquisitions foncières intégrées au projet avec l'EPF.

Livraison prévisionnelle : horizon 2030

9



Patrimoine : salle du conseil municipal



La Ville de Niort prévoit la restauration de la salle du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville inauguré en 1901 et inscrit depuis 2015 à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Objectifs :

- Préserver et valoriser le patrimoine de la ville

Livraison prévisionnelle : diagnostic décembre 2018

10



Patrimoine : Eglise Notre-Dame



Sur la base d'études préalables menées par l'architecte des bâtiments de France, la Ville de Niort engage un vaste programme de restauration de l'église Notre-Dame datée des XVe et XVIe siècles, classée Monument historique en 1908.

Objectifs :

- Préserver et valoriser le patrimoine de la ville par la stabilisation du clocher et du beffroi, ainsi que la restauration du portail Nord.

Livraison prévisionnelle : fin 2025

11



Equipement culturel : Artothèque à la Villa Pérochon



La Ville de Niort a ouvert un Centre d'art contemporain photographique à la Villa Pérochon en 2013. Il comprend une galerie d'exposition en rez-de-jardin. Elle envisage aujourd'hui de créer une artothèque en restaurant les 1^{er} et 2^e étages de la maison.

Objectifs :

- Développer la fréquentation de l'équipement et favoriser la diffusion culturelle auprès du grand public
- Affirmer le soutien de la Ville au développement culturel et notamment des arts visuels.

Livraison prévisionnelle : été 2020

12



Mobilité : navettes électriques



Niort Agglo va agrandir le circuit des navettes électriques dans le centre-ville en assurant la desserte de la Colline Saint-André. L'acquisition d'une 3^e navette est nécessaire, ainsi que le renouvellement des deux premiers véhicules.

Objectifs :

- Relier la Colline Saint-André et le Pontreau au centre-ville marchand
- Favoriser la mobilité alternative écologique à la voiture

Livraison prévisionnelle : fin 2019-début 2020

13



Mobilité: vélos et trottinettes électriques



Niort Agglo souhaite augmenter sa flotte de vélos à assistance électrique en location

Objectifs :

- Accompagner les habitants dans de nouvelles habitudes de déplacements
- Développer son offre de vélos à assistance électrique. En 2020, la flotte atteindra 500 vélos

Livraison prévisionnelle : 2020

14



Mobilité: Lignes Pédibus



La Ville de Niort veut dynamiser les lignes Pédibus pour inciter les familles à ne plus utiliser la voiture pour les trajets maison-école dans l'accompagnement des enfants.

Objectifs :

- Développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture
- Développer la solidarité entre les familles et l'éducation citoyenne

Livraison prévisionnelle : 2019

15



Habitat : Opération Habitat Sud avenue de Limoges



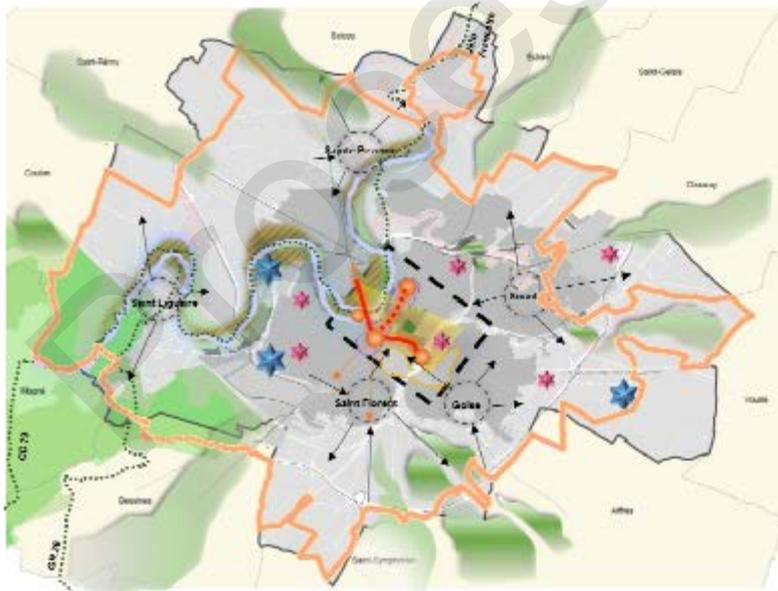
La Ville de Niort réinvestit une friche industrielle pour lancer une opération immobilière d'environ 180 logements répondant aux attentes des habitants.

Objectifs :

- Résorber une friche industrielle
- Développer de nouveaux logements
- Végétaliser le site en créant un nouvel îlot de fraîcheur et développant des modes doux de déplacement.

Date prévisionnelle de début de travaux : 1^{er} semestre 2020

16

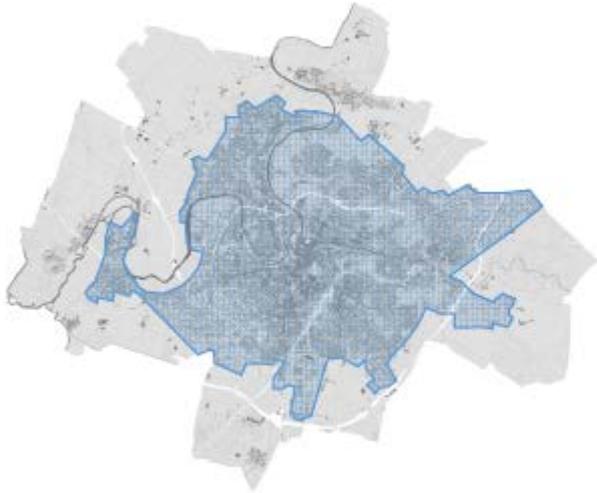


La cartographie du projet stratégique



17

Carte du territoire aggloméré – urbanisation continue
Dispositif d'aide fiscale à l'investissement dans l'ancien « Denormandie – ancien »



L'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT)
constitue un dispositif générateur de droit



18

Transformation de la convention cadre Action Cœur de Ville en convention ORT



1
Avril 2019

- 1er avril / Comité de projet : Exposé de l'avenant N°1 à la convention cadre et conclusions
- 08 avril / Conseil d'Agglomération : Approbation de l'Avenant N°1
- 15 avril / Conseil Municipal : Approbation de l'Avenant N°1

Mai – juin 2019 : Confirmation par arrêté préfectoral que la convention cadre Action Cœur de Ville vaut convention ORT

2
La transformation est initiée par un courrier cosigné par le Président de FEPCI et le Maire, transmis au préfet de département, à l'initiative locale du Comité de Projet:

Le courrier est accompagné :

- de la convention Action Cœur de Ville
- du relevé de conclusion du Comité de Projet qui : confirme la stratégie de territoire
- confirme et précise les secteurs d'interventions
- liste les actions matures (en quoi elles participent à la stratégie territoriale)

3
Mme le Préfet, après

- Consultation du Comité Régional d'Engagement financier (CRE)
* Le CRE a donné un avis favorable le 10 avril
- Avoir constaté la présence de l'ensemble des éléments caractérisant une ORT

Confirmera par arrêté que la convention cadre Action Cœur de Ville vaut convention ORT

❖ Signature de la convention partenariale : circulation du signataire entre fin avril - début mai.

❖ Temps fort de communication de signature: juin 2019

❖ Arrêté préfectoral ORT escompté en juin 2019

19

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Marc THEBAULT

Ce n'est peut-être pas facile d'ajouter quelque chose puisqu'on le voit bien à travers la présentation très exhaustive que vient de faire le Maire, Cœur de Ville est un dossier fondamental, qui affiche pour notre Ville à la fois l'enjeu de continuité dans les différentes mandatures, de dynamisme et de volontarisme. Finalement, Cœur de Ville c'est notre Ville en devenir. Je crois que c'est ce qui paraît fondamental et je ne doute pas que sur ce dossier nous serons très rassemblés.

Quelques mots plus généraux peut-être, pour souligner cette approche refondatrice de la ville centre au cœur de l'Agglomération. Ça a été dit d'une autre façon, c'est une démarche très globale, très structurante, qui est donc au service de tous les habitants de Niort Agglo et pas uniquement du cœur de l'hyper centre-ville, mais de toute la ville et cela donne du sens aux différentes actions déjà engagées dans notre mandature.

Il s'agit donc de prendre en compte les différentes spécificités de la Ville et notamment de considérer notre fleuve, la Sèvre Niortaise, comme un atout. Ce qui n'a pas été le cas par le passé rappelez-vous, au contraire, c'était un sujet de préoccupation, avec toutes les actions qui ont été conduites dans les 10 dernières années pour lutter contre les inondations et les dégâts, y compris les drames que cela a pu occasionner. Aujourd'hui c'est le long de la Sèvre que se construit, du nord au sud, le projet de grand parc naturel urbain, à partir du Pontreau, de Denfert Rochereau en passant par le conservatoire, ensuite la piscine, on poursuit avec la future crèche place du Port, avec la rénovation de la Médiathèque pour déboucher sur Port-Boinot et on pourrait même prolonger avec le projet du parc du Marais poitevin sur les futures pénichettes.

On peut également parler d'un autre axe qui est l'axe est-ouest. Pratiquement à partir de Terre de Sports, avec le grand projet autour de 180 logements au sud de l'avenue de Limoges, l'enjeu du Pôle Gare Nord Atlantique jusqu'à Port-Boinot et un troisième élément qui a été mis en place par nos prédécesseurs à savoir, le Chemin du IIIème Millénaire qui va bénéficier d'une rénovation.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Ce qu'on peut également dire c'est que pour conduire à bien tous ces projets de façon un peu concomitante, on bénéficie d'une conjoncture assez exceptionnelle puisqu'actuellement se mettent en place tous les outils réglementaires en matière d'urbanisme, au niveau de l'Agglomération. C'est bien sûr le nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), c'est la prolongation du Programme Local de l'Habitat (PLH) et son extension sur l'ensemble de l'agglomération. C'est le futur PLUID, c'est également, avec le futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) sur Port- Boinot, le plan de sauvegarde de notre patrimoine et on voit bien cette volonté marquée par la Ville d'assurer un développement, qu'il soit cohérent, qualitatif et harmonieux pour faire ce que personne ne doute, de Niort une Ville où il fait bon vivre, une Ville à taille humaine. On voit bien que les habitants sont attachés à leur Ville, à travers la réussite récente de ce fameux concours qui a permis au marché de Niort d'avoir la première place en Poitou-Charentes et maintenant de concourir dans la cour des grands et des très grands au plan national, donc cet engouement est réel.

Alors beaucoup de choses ont été faites ou sont en train de s'engager, moi je tiens à souligner, à travers le dossier qui a été constitué, il y a quelques petites erreurs matérielles à corriger mais c'est un dossier très complet, très précis, l'engagement des services sur ce dossier et le gros travail qui a été réalisé dans des délais extrêmement tendus. On me souffle de citer le nom directement, je peux donc remercier au nom de toute la Ville, de tout le Conseil municipal, Nelly THIBAUD qui est présente ce soir et je l'en remercie personnellement également.

Donc tout concourt à la réussite de cette future convention. On est plus que sur une ambition, plus que sur un manifeste. On est vraiment, comme je le disais en préambule, sur une construction de notre Ville en mouvement, notre futur en action et porter tout cela par un engagement de la puissance publique très important avec la Ville, la Communauté d'Agglomération, les services de l'Etat et différents partenaires que le Maire a souligné, l'EPF, la Banque des Territoires, Action Logement. Personnellement je me félicite de ce dossier, je le trouve emblématique et extrêmement valorisant pour notre Ville et l'ensemble du territoire communautaire.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Marc. Monsieur DUFORESTEL et Madame GODEAU.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Pascal DUFORESTEL

Merci. Comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, c'est en effet un document très précieux et pour reprendre les propos de Marc THEBAULT, puisqu'il prend son ancrage dans différents mandats qui ont précédé et qu'il se tourne vers l'avenir, il ne peut que nous rassembler.

Je le dis d'autant plus, et nous allons notamment y revenir avec mon collègue Jacques TAPIN, vous vous souvenez que nous avons été assez critiques sur la signature au mois de juillet 2018 de la convention et cela pour des raisons de forme et de fond.

Sur les aspects de fond, je vais y revenir, mais ils sont en grande partie comblés par le présent document, en tous cas les aspects de forme, pardon. Il y avait une question sur ces aspects de fond qui restait en suspens. C'était les moyens exacts que nos partenaires et notamment l'Etat assignent aux différentes actions Cœur de Ville, que ce soit à Niort et en France. Même si on voit se dessiner des points là-dessus, cette question reste quand-même un peu en suspens, à moins qu'à 20 heures le Président de la République donne des sommes manifestes aux vues de la catastrophe qui nous touche.

En tout cas, vous avez parlé d'épaisseur et de contenu, et je vous rejoins sur ce document qui en effet trace un véritable projet de Ville et pour avoir, à ce micro et souvent, souhaité que nous puissions débattre à partir d'un tel corpus, je ne peux que me réjouir que nous ayons aujourd'hui l'opportunité de pouvoir le faire.

Toutefois, vous vous en doutez, il appelle un certain nombre de remarques et de questions sur les différents axes, qui n'enlèvent rien à sa qualité et en cela, je m'associe à vos propos quant aux différents auteurs et à la personne qui vous avez citée. Je vais reprendre néanmoins, sur chacun des 5 axes, quelques points rapidement.

Sur le premier, je me suis étonné de voir qu'il n'y avait aucune mention à l'économie sociale et solidaire. J'en ai donc déduit que vous vous intéressiez désormais, de manière définitive, plus à l'approche métier qu'à la forme spécifique d'organisation historique que sont les mutuelles, l'économie sociale et solidaire. J'y reviendrai parce que ça a tout de suite une incidence sur le chapitre 4.

Par ailleurs, et ça fait écho à ce que vous évoquiez à l'instant Monsieur THEBAULT, sur notre très beau marché et le fait que nos votes l'aient porté à cette élection, en espérant encore des sorts meilleurs au mois de juin prochain.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Donc si vous m'invitez à faire un appel global et qu'on le réitère les uns les autres, allons-y, votons et faisons voter au maximum.

J'y ai trouvé quelque chose de vraiment très intéressant sur les pages 37-38, sur le soutien à l'agriculture. Je sais bien que vous en dessinez quelques contours dans la politique communautaire, mais là ça devient très précis et passionnant, parce que si je reprends les mots des pages 37-38, c'est un soutien à l'agriculture péri-urbaine pour muter les grandes cultures en maraichage et en production de niches. Et au-delà de ça, il y a un développement sur le potentiel que cela pourrait fournir à la fois dans les contraintes réglementaires qui vont être les nôtres dans les années qui viennent, pour les différents restaurants scolaires notamment et les différentes cantines, mais également par rapport à ce marché qui a été historiquement les Halles, qui ont toujours été un point d'absorption du potentiel environnant et ils pourraient l'être encore plus.

Là j'ai trouvé que c'était intéressant mais que ça méritait que nous passions à une action significative pour conforter le rôle des Halles et imaginer cette ceinture agricole qui pourrait évoluer, avec tout ce que ça veut dire en matière de maintien de la qualité de l'eau au-delà des circuits courts que je viens d'évoquer.

Pour moi c'est un point qui mérite, éventuellement unanimement si nous en avons envie, puisque vous êtes souvent à la recherche de cette unanimité, que nous puissions le porter fortement dans les mois et les années qui viennent.

Sur l'axe 2, je laisserai mon collègue développer la première partie plus en train avec la démocratie participative, pour me concentrer au deuxième item qui porte sur la transition énergétique.

Il y est dit, pour suivre les engagements en faveur de la transition énergétique, très honnêtement ça nous va bien et là aussi ça reflète beaucoup des interventions que nous avons pu faire dans cet hémicycle ou dans l'hémicycle communautaire au profit de la transition énergétique. Toutefois, ça n'en reste que des grands items et la traduction opérationnelle, en l'occurrence dans ce document-là, n'y est vue que sous l'angle d'un verdissement ou de plantations et non pas sous l'angle essentiel que sont les économies d'énergies, en dehors de l'aspect éclairage qui est rappelé, et sur la production énergétique, ce qui pourrait nous ramener à ce que j'ai dit précédemment, notamment sur le milieu agricole.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Sur l'axe 3, outre ce rappel de la relation entre le tissu urbain et le tissu agricole, que je ne peux que conforter, via le fameux débat sur la mobilité avec des points forts sur les pages 81-82, où on veut optimiser l'offre de mobilité et mettre en perspective la juste place de la voiture, je ne fais que citer le document. J'espère que vous admettez qu'en dehors du débat de la gratuité, qui n'est qu'un des débats en matière de mobilité, il devient urgent de résoudre celle d'une mobilité propre. Il y a des éléments qui y contribuent, les navettes électriques, vous l'avez rappelé. Mais quand on voit le chiffre préoccupant des 41% des émissions de gaz à effet de serre qui viennent des différentes mobilités, on ne peut que souhaiter qu'on aille plus loin, plus vite, plus fort et plus rapidement.

Sur l'axe 4, pour promouvoir, rayonner et visiter, honnêtement je suis plus interrogatif sur les axes de développement de communications qui sont évoqués, puisque vous évoquez, j'en ai noté deux, la Ville surprenante et la Ville des valeurs. C'est là où je ramène le point préliminaire sur l'histoire de la coopération et de la solidarité dans cette Ville. Pour moi ce sont des éléments d'ADN qui sont forts pour Niort. Je crois qu'il serait important, soit que l'on se mette d'accord sur ces items là ou d'autres, mais que nous soyons beaucoup plus précis sur les valeurs en question que nous souhaitons porter collectivement ou non, c'est à vous de nous le dire.

Enfin, le point du partenariat reste questionnant pour nous, car si on regarde les fiches actions, on retrouve souvent un duo de choc formé par Jérôme BALOGE et Jérôme BALOGE. C'est-à-dire par la Ville et l'Agglomération. Certes on peut pondérer ça par les quelques apports chiffrés de l'Etat sur la réfection de cette salle par la DRAC etc., mais admettons que pour l'instant le cœur des enjeux financiers soit porté par ce duo au cœur de l'action publique, certes du territoire, mais que les autres partenaires sont soit en marge, ils sont cités, j'ai vu un certain nombre de partenaires cités, soit opérant sur des opérations plus légères, ce qui n'enlève rien à leur intérêt. En tout cas, je pense que la notion de partenariat mériterait peut-être d'être enrichie au fil des autres avenants et du travail qui sera fait à partir de ce document dont je rappelle une nouvelle fois la qualité. Merci.

Monsieur le Maire

Merci. J'y reviendrai peut-être tout à l'heure, mais c'est vrai qu'on n'est jamais mieux servi que par soi-même. Je n'ai pas le don de double, mais si on peut se démultiplier au service d'un projet, c'est toujours plus appréciable. Je répondrai plus précisément tout à l'heure.

Madame GODEAU, ensuite nous avons Monsieur TAPIN et Madame JOHNSON.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Isabelle GODEAU

Concernant le projet urbain Gare Niort Atlantique, la fermeture de l'ancien GRETA et du gymnase qui était juste à côté, fait que les fonctionnaires de l'Inspection Académique ne peuvent plus utiliser le parking qui est à l'arrière. Alors ce n'est pas grave, seulement il faut penser à l'incidence sur les riverains parce que bien sûr on ne va pas aller se garer sur le parking de la Gare, le parking de la Brèche est un peu loin, donc on essaye de se garer le plus proche possible de l'Inspection Académique. J'entends déjà des riverains qui se plaignent de ne plus avoir de place devant chez eux. On est à une période de l'année où ça correspond à peu près à une cinquantaine de véhicules. Quand va arriver le mois de juin, les commissions à l'Inspection Académique et les audiences de tout le département, on peut arriver à 150-200 véhicules. Je pense que l'incidence va être vraiment importante sur le stationnement des riverains. C'est tout ce que je voulais dire. C'est un constat.

Monsieur le Maire

Merci. Mais on incitera l'Inspection Académique à faire un plan de déplacement parce que si vraiment ils s'obstinent aux voitures il y a un parking, la Brèche, qui peut leur offrir une solution, ne serait-ce que pour les visites...

Isabelle GODEAU

Ça a été fait par des courriers envoyés.

Monsieur le Maire

Peut-être que le courrier est un peu désuet, il faut peut-être si prendre différemment. Vous leur suggèrerez et moi aussi.

Monsieur TAPIN, Madame JOHNSON et on reviendra à vous Madame GODEAU.

Jacques TAPIN

Merci Monsieur le Maire. Je voudrais d'abord dire que c'est un document qui est riche en informations, qui cadre l'action publique à court, moyen et long terme et qui me paraît tout à fait intéressant. Il est complet, bien illustré, conçu dans une optique de cohérence et ça c'est intéressant, avec les ambitions et les attentes de l'Agenda 2030. Il est aussi intéressant pour son diagnostic.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Je vais vous proposer une série d'observations, j'en ai cinq, dont la teneur générale. Une fois salué l'intérêt du propos c'est-à-dire le contenu du document fera cependant part d'une attente parfois déçue concernant les perspectives pratiques et concrètes auxquelles je me propose de contribuer, puisqu'on ne fait que commencer, le mouvement est lancé d'aujourd'hui.

Première observation : Dans le mot introductif de Monsieur le Maire, le propos annonce une ville à taille humaine avec la nature comme fil conducteur. Pourquoi en rester à ce niveau de généralité ? Certes il obtient l'adhésion de tout le monde, mais si l'urgence est dans la nature, n'est-elle pas aussi dans sa préservation comme dans son ménagement au regard des pressions de toutes sortes, qui se concentrent sur elle, sur les territoires, donc sur nous-mêmes les populations qui y vivent ?

N'est-elle pas aussi dans les transitions que nous avons à envisager pour continuer à vivre la ville de manière durable, solidaire et responsable ?

J'en viens maintenant à la deuxième observation qui concerne l'orientation n°1. Ma remarque porte aussi sur le point 4, page 37-38, où il est question, et c'est fort heureux, fort intéressant de soutenir l'agriculture constituante de l'affirmation d'un système productif local, dans un territoire où justement le secteur agricole est surreprésenté par rapport au référentiel. Tout à fait intéressant l'idée d'aller vers une zone agricole protégée, en initiant les filières de transformation à l'échelle locale, génératrice d'emplois locaux et de valeur ajoutée locale.

La question demeure cependant celle des partenariats. Je n'ai pas vu mention, sauf par ailleurs, mais du moins à ce stade du document, des professionnels de l'agriculture en général et de la chambre de l'agriculture en particulier dans le document. L'urgence est sans doute à l'ordre du jour pour envisager une ceinture urbaine maraîchère, des ateliers de transformation des produits des cultures comme ceux de l'élevage, bien sûr en partenariat avec les acteurs locaux et pourquoi pas en lien avec ce qui a été évoqué par ailleurs, la route du IIIème Millénaire.

Troisième observation : Ma remarque porte sur le point n°1 qui aborde l'ancrage géographique et le renforcement de la centralité, notamment le point 1.2 page 56, qui envisage la mise en épaisseur de la Ville et le renforcement du tissage urbain avec les centres des quartiers. Je trouve que le propos est aussi tout intéressant, il évoque le passé à savoir la période fondatrice des années 70/80.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Cependant il oublie un peu les années 2000 avec l'invention des conseils de quartiers, leur implication dans ces projets qui justement, ont contribué en partie, à mettre en place les accroches de cette mise en épaisseur de la Ville par diffusion.

Qu'entendre alors par cette mise en épaisseur qui ferait du projet Cœur de Ville le moyen d'irriguer l'ensemble des quartiers urbains ? N'avons-nous pas là un défi à apposer, à relever avec les habitants et les acteurs de la proximité eux-mêmes ?

Cela me semble indispensable non seulement pour des questions urbanistiques ou patrimoniales, mais aussi pour des questions démocratiques, d'implication, de participation, d'inclusion dans le vivre ensemble et avec, dans le faire ensemble et le faire avec.

Quatrième observation : Quelques aspects relatifs à l'offre de mobilité qu'il est envisagé d'optimiser et surtout, pages 82-83, de mettre en perspective la juste place de la voiture. Mon collègue vient de l'aborder. Le propos anticipe le phénomène d'accroissement des flux et pointe le risque d'engorgement proposant de créer les conditions de l'alternative à la voiture par la promotion des modes actifs.

Mais le cœur du sujet n'est-il pas au sein même du dispositif actuel de transports en commun ? Certes nous sommes-là dans les compétences de Niort Agglo, mais le cœur des transports en commun bat principalement dans la ville centre. L'urgence me semble donc dans une évolution radicale du réseau actuel au bénéfice de tous, dans le document cette optimisation est annoncée, on aimerait en savoir plus.

Cinquième observation : L'orientation 4 me permet de proposer au chapitre des valeurs et des qualités un tracé de notre ville, c'est le terme qui est utilisé, page 94, la thématique au combien forte et structurante de la « solidarité », le mot qui, à mon point de vue, fait défaut dont le propos aurait sa place à ce stade du document.

Enfin, dernier point, j'insisterais sur une nécessaire ouverture des partenariats, c'est l'orientation 5, en direction des acteurs associatifs et des habitants. Ils sont mentionnés page 212.

Mais j'ai une perspective plus volontariste et plus concrète que celle d'une concertation déclarative, une concertation adaptée me semble nécessaire.

Au final, mes remarques n'obèrent absolument pas le caractère tout à fait intéressant de ce document et je souhaite, avec mes collègues, contribuer à l'enrichir, à le faire évoluer pour l'avenir et le bien de notre ville et de ses habitants.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire**

Le sujet quartier, et donc le monde associatif, n'est pas du tout évacué, même si tout peut être développé, mais c'est vrai qu'on aura peut-être le double. D'ailleurs, pour preuve, je me suis rendu à plusieurs reprises dans plusieurs conseils de quartiers et récemment encore, notamment à Souché, il y a un projet qui est mené avec eux qui est celui de « place du village », c'est un projet conseil de quartier.

A Saint-Liguaire aussi avec l'aire de jeux, c'est un vieux sujet compliqué mais on arrive enfin à en faire sortir quelque chose et c'est une vraie co-construction sur un projet qui relève de l'urbanisme d'une ville, mais qui relève aussi de la participation des habitants directement concernés et qui est de leur idée d'ailleurs. Ce qui n'a pas empêché, avec ce conseil de quartier de s'associer évidemment de l'aire de jeux et des prolongements qu'il peut y avoir, mais également du complexe sportif de la Venise Verte qui les concerne également, même si c'est un projet qui est une tout autre dimension, pour lequel on a eu des échanges en Conseil de quartier.

Alors biensûr tout ne peut pas être écrit, je l'avais même précisé en préambule quand je relevais les axes, mais ce sont des exemples qui montrent que cela est pris en compte, même si on peut toujours aller plus loin et avoir aussi des idées en cours de route pour renforcer ce volet participatif.

Madame JOHNSON ensuite Alain BAUDIN. Il y aura d'autres prises de parole ? Merci.

Monique JOHNSON

Merci. Je vais essayer d'être brève puisqu'effectivement mes collègues ont relevé beaucoup de points qui étaient ceux aussi que j'avais relevés, donc je ne reviendrai pas sur le fond du document que je trouve très intéressant et qui apporte une vision de l'état actuel et des perspectives, dont je partage d'ailleurs une bonne partie.

Je rejoins ce que disait Monsieur DUFORSTEL concernant l'aspect agriculture, avec la mention d'une ceinture urbaine maraichère (ou maraichine). Effectivement tout ce volet agriculture est très intéressant par contre, là où ça m'interpelle un tout petit peu, c'est que cette ambition qui, je trouve, est salutaire dans ce document, ne se traduit pas dans les documents de la CAN tels qu'ils sont exposés à ce jour. Je parle là du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ou du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

[RETOUR SOMMAIRE](#)

C'est bien d'avoir cette ambition ici, mais elle ne se traduit pas dans des documents justement sur lesquels on va devoir s'appuyer, donc ça m'interpelle un tout petit peu.

En ce qui concerne l'aspect transition énergétique, je trouve que c'est un peu creux et à l'inverse on va s'appuyer sur un Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) dont les contours me semblent aujourd'hui beaucoup plus ambitieux que ce qui est mentionné ici. Donc là aussi, il faudra faire attention à ce qu'on ait une certaine cohérence entre ces documents structurants pour notre territoire.

Sur la page 63, « Proposer une dynamique d'ensemble et une exemplarité collective pour introduire les changements individuels », on peut espérer qu'on s'appuie sur beaucoup plus qu'introduire des changements individuels comme ambition, en ce qui concerne la transition énergétique.

Sur les transports, là aussi j'ai relevé ce chapitre « Mettre en perspective la juste place de la voiture » où là je ne partage pas du tout l'ambition qui est affichée, qui est que les flux automobiles vont augmenter, de prendre ça comme une fatalité. Il faut donc qu'on fasse tout, il faut qu'on soit beaucoup plus ambitieux pour favoriser toutes les autres formes de mobilité, pour qu'on ne se rabatte pas sur la voiture, de préciser que l'augmentation des flux automobiles est une fatalité. Je ne partage pas du tout cet objectif et c'est vrai qu'on aurait pu, dans ce document, retrouver d'autres possibilités par rapport aux mobilités les vocations des zones 30 ou des zones de type rencontre pour les différents types de déplacement.

Mais encore une fois, non seulement ce document a le mérite d'exister, mais il est très riche et très bien amené. Merci.

Monsieur le Maire

Merci. Je rappelle au passage qu'un PADD c'est le début de quelque chose ce n'est pas une fin, donc c'est normal que le document soit

Monique JOHNSON

Ou le DOO aussi.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire**

Il y a le DOO, il y a surtout un SCOT (schéma de cohérence territoriale) et ensuite il y a même un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Ne confondons pas tout, je sais bien que ça peut être confusant quand on n'est pas dans le sujet en permanence, donc comme élu ne rajoutons pas à la confusion. C'est assez compliqué comme ça.

Alain BAUDIN

Je vais essayer d'être bref puisqu'une partie de mon intervention concernait la manière dont on pouvait associer les conseils de quartiers et les conseils citoyens dans ce dispositif mais le Maire a déjà répondu, c'est en grande partie la réflexion qui était mienne.

Mais je voulais juste revenir quand même sur deux points, parce que cette convention cadre Cœur de Ville/Cœur d'Agglomération est aussi importante pour moi et surtout dans l'observation qui a été faite par un de nos collègues tout à l'heure sur la manière dont la CAN participe aujourd'hui à ce genre de travaux et demain à la réalisation de ces travaux.

Je ne peux que me féliciter de cette évolution vraiment d'une manière forte, car peut-être avec un coup de pouce qui a pu être donné par l'extérieur sur la gouvernance, qui est l'évolution de cette gouvernance au niveau d'une Communauté d'Agglomération à 40 communes avec un nombre de vice-présidents un peu plus restreint etc., en tout cas, je pense que depuis 2014 Niort a retrouvé toute sa place dans les interrogations qui étaient les nôtres et surtout dans les actions que nous voulions mettre en place. Je pense que ça aussi c'est très important et je ne pense pas que ce soit le Maire qui me démentira car je pense que Niort avait vraiment besoin de retrouver, sur des projets d'envergures, des projets de centralités, toute sa place à ce niveau-là.

Comme je vois que tout le monde salut ce beau document, je dis que c'est peut-être les prémices d'un programme commun pour éventuellement une prochaine mandature. *(Rires dans la salle)*

Monsieur le Maire

Tout doux Alain, tout doux.

D'autres interventions ? Elodie TRUONG.

Il y a en aura d'autres ? Non ? Alors on arrêtera là.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Elodie TRUONG**

Je vais revenir sur les points de ce document diagnostic qui est en effet très complet, qui se place dans une vision de prospectives pour la Ville et qui trace des perspectives qui peuvent être investies ou non. Tout dépendra effectivement de l'action que vous mènerez, ou que vous souhaiterez mener, ou que les équipes futures, puisqu'on vient d'en parler, mèneront.

J'ai deux remarques, non pas sur le document qui effectivement révèle d'importantes qualités, mais sur des manques qui sont réguliers dans le propos qui concerne Niort. D'une part, dans le déroulé des projets que vous faites en général, nous n'avons plus de phases de concertation sur les projets urbains. C'est-à-dire que toutes les phases qui pouvaient être des concertations au-delà des conseils de quartiers, au-delà des conseils citoyens sur les projets, ne paraissent plus des étapes importantes dans l'établissement des projets d'urbanisme.

Ensuite, il y a un autre projet dans la dynamique productive que l'agriculture, qui est un point extrêmement important et effectivement on sait bien qu'il va falloir retrouver une vraie agriculture de proximité, évidemment raccourcir les circuits de distribution et de production, mais on a aussi une activité productive dans la Ville qui est liée à l'industrie. C'est un point qui est aussi important qu'il faut en tout cas avoir en tête, parce que ça a une incidence forte sur toute la logistique dans la ville y compris en lien avec Niort Terminal. C'est le point qui est cité dans le document et qui est effectivement un point d'entrée important pour ce qui concerne le secteur productif et industriel. Je pense qu'il y a matière à développer des approches qui soient aussi accueillantes vis-à-vis des activités productives de cette nature.

Je pense bien évidemment aux activités déjà implantées mais je pense aussi à toutes les dynamiques d'économies circulaires, qui mériteraient aussi d'être appuyées. Merci de votre attention.

Monsieur le Maire

Je précise quand-même que les zones d'activités économiques sont exclues des périmètres de Cœur de Ville. C'est donc une des raisons principales pour lesquelles ce type de sujet n'est pas forcément pris en compte dans ce document. Ça ne veut pas dire qu'il ne se retrouve pas ailleurs, dans d'autres documents du type SCOT qu'on verra notamment dans le cadre des compétences Agglo, mais c'est une des raisons. Alors il peut y avoir des industries qui soient hors zones d'activités économiques, il y en a encore quelques-unes mais elles ont plutôt tendance à se raréfier qu'à se développer. C'est l'une des raisons.

Mais c'est vrai que ce document a aussi un enjeu environnemental qui est fort, et notamment en matière d'agriculture où il ouvre la porte à ce qui commence à se réaliser à l'échelle de l'Agglomération, avec le projet de programme alimentaire territorial.

Les mots que j'avais en ouverture dans un éditorial faisaient évidemment écho à la nature. Je pourrais vous en écrire des pages mais il est clair que l'ambition, et je crois qu'elle transperce assez de ses pages pour que vous l'ayez relevée, fait un large écho aux enjeux notamment de transition écologique par la végétalisation, par la renaturation comme on l'explique, par l'imperméabilisation des sols et par un grand nombre d'autres possibilités, notamment en matière de mobilité. C'est une vraie identité de ville qu'il s'agit de conforter à travers cela et un enjeu culturel aussi pour nous, pour les services de mettre la ville au vert dans chacune de ses réalisations, autant que possible.

L'étude que nous avons faite en 2015 contre les îlots de chaleur trouve là une grande partie de sa traduction et bien sûr une traduction plus concrète au fil des années et de la maturation de ses réflexions qui deviendront à leur tour des opérations. En tout cas ce document, comme chacun l'a souligné, est un document structurant, un fil conducteur majeur pour les prochaines années. Cœur de Ville ça nous amène jusqu'en 2024, c'est une échéance pour la Ville et pour le territoire. Il faut avoir des visions aussi à plus long terme, ça donne ces projets comme la Gare de Niort qui nous amène peut-être un peu plus loin encore. Mais c'est un territoire en mouvement avec en effet, cher Alain, le fait que Cœur de Ville c'est penser la Ville avec l'Agglomération et ça aussi, comme tu l'as souligné, c'est un enjeu et une évolution qui a été enregistrée notamment en 2014 et le deuxième point, c'est que Cœur de Ville c'est toute la Ville. Ce n'est pas, encore une fois comme je vous le disais en préambule, un quartier, c'est toute la Ville parce que c'est bel et bien le cœur de l'Agglomération.

Sur ces différents échanges qui ont eu lieu, on ne peut pas dire le contraire, je vous propose de délibérer si vous le voulez bien.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Je vous remercie pour cette belle unanimité.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-125

Direction de l'Espace Public**Rue Jean Honoré Fragonard - Déclassement du
domaine public d'une emprise d'environ 210 m²**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 17 septembre 2018, il a été autorisé la mise en place d'une enquête publique réglementaire en vue du déclassement du domaine public d'une emprise d'environ 210 m² formant une partie d'espace vert dépendant des aménagements de la rue Jean-Honoré Fragonard.

Cette enquête a fait suite à la demande d'un propriétaire riverain qui serait intéressé par l'acquisition de cette allée.

Au cours de l'enquête publique qui a eu lieu du 3 au 17 décembre 2018 inclus, aucun riverain ni aucune autre personne n'a formulé d'observation sur le registre d'enquête, et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de déclassement.

Cette partie d'espace vert, d'une superficie d'environ 210 m², sera délimitée par un géomètre et cédée au riverain demandeur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer le déclassement de cet espace formant partie de la rue Jean-Honoré Fragonard qui sera incorporée dans le domaine privé communal ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents s'y rapportant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Marc THEBAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-126

Direction de l'Espace Public**Diverses parcelles - Classement dans le domaine public**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville est propriétaire de diverses parcelles, listées dans le tableau en annexe, acquises au titre des alignements ou voirie et espaces verts.

Aujourd'hui, il convient de régulariser le statut de ces diverses parcelles en les incorporant dans le domaine public communal.

Il est précisé que dans le tableau, certaines parcelles constituent des voies privées et, en raison du classement dans le domaine public, il convient de changer leur statut en « voies communales ».

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer l'incorporation au domaine public communal de l'ensemble des parcelles désignées en annexe ;
- prononcer le classement dans la voirie communale des voies privées indiquées dans le tableau en annexe ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Marc THEBAULT

Direction de l'Espace Public**Place du Port - Déclassement d'une parcelle située dans le domaine public**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Devant l'immeuble situé au 8 place du Port, existent deux jardinières dépendant du domaine public, entretenues par les services de la Ville.

Le propriétaire de l'immeuble est constamment dérangé par les animaux qui errent et souillent ces espaces encadrant sa porte d'entrée.

Aussi, afin d'éviter ces désagréments, ce dernier a proposé d'acquérir ces parties qui ont été délimitées de façon à constituer une parcelle englobant les deux jardinières et l'espace devant la porte d'entrée de l'immeuble. La parcelle est cadastrée section BN 788 pour une superficie de 9 m².

Cet espace n'est d'aucune utilité pour la circulation des véhicules et peut ne plus correspondre aux critères de la domanialité publique.

Il y a donc lieu de désaffecter l'usage public de ce petit espace et le déclasser pour qu'il soit intégré dans la propriété privée de la Commune puis cédé au propriétaire de l'ensemble immobilier riverain.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- constater la désaffectation et prononcer le déclassement de cette surface de 9 m² cadastrée BN 788 afin qu'elle soit incluse dans la propriété privée de la Commune ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à cette évolution patrimoniale.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Marc THEBAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-128

Direction de l'Espace Public**Place du Port - Cession parcelle BN 788**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Deux jardinières et l'espace devant la porte d'entrée de l'immeuble situé 8 place du Port ont été déclassés du domaine public, suite à la demande d'acquisition du propriétaire de cet immeuble.

Cette parcelle d'une superficie de 9 m² est cadastrée section BN 788.

Un accord a été obtenu pour la cession de la parcelle sur le prix de base de 25 €/m², soit un montant de DEUX CENT VINGT CINQ EUROS (225,00 €), les frais de géomètre et de notaire étant pris en charge par l'acquéreur.

Il est précisé qu'il s'agit pour la Ville d'une opération strictement patrimoniale et en conséquence non soumise à TVA.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession de la parcelle BN 788 de 9 m², au propriétaire riverain, moyennant le prix de 225,00 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Marc THEBAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-129

Direction de l'Espace Public**Route d'Aiffres - Acquisition amiable de la parcelle DE 545 et constitution de servitude sur la parcelle DE 544**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville a été informée de la vente d'une propriété, sise 197 route d'Aiffres, dont une partie du terrain est située en zone AUM du Plan Local d'Urbanisme sur laquelle des réserves foncières sont constituées en vue d'une opération d'aménagement du secteur.

Après négociation, les propriétaires ont accepté de céder une parcelle de terrain cadastrée, après division, section DE 545, pour une superficie de 997 m².

Cette parcelle est cédée au prix VINGT TROIS MILLE NEUF CENT QUARANTE EUROS (23 940,00 €) s'appliquant au terrain pour la somme de DIX NEUF MILLE NEUF CENT QUARANTE EUROS (19 940,00 €) soit 20 €/m², à laquelle il y a lieu d'ajouter QUATRE MILLE EUROS (4 000,00 €) de commission due par les vendeurs à l'agence immobilière chargée de la vente.

Par ailleurs, pour accéder à la parcelle, la Ville bénéficiera d'un droit de passage sur la parcelle cadastrée DE 544 d'une superficie de 694 m² appartenant aux vendeurs et mise en vente, dans le cas où les futurs acquéreurs de cette parcelle ne souhaiteraient pas bénéficier d'une convention d'occupation du terrain acquis par la ville moyennant la prise en charge de l'entretien.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section DE 545 pour 997 m², au prix total de 23 940,00 € s'appliquant au terrain pour 19 940,00 € et à la commission d'agence pour 4 000,00 €
- accepter la constitution de servitude, au profit de la Ville, sur la parcelle cadastrée DE 544 appartenant aux vendeurs et mise en vente, dans le cas où les futurs acquéreurs de cette parcelle ne souhaiteraient pas bénéficier d'une convention d'occupation du terrain acquis par la ville moyennant la prise en charge de l'entretien.
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Marc THEBAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-130

Direction de l'Espace Public**Cession de la parcelle DM 797 - Rectification de la délibération n°2016-311 du 19 septembre 2016**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du Conseil municipal du 19 septembre 2016, il a été autorisé la cession d'une parcelle de terrain appartenant à la collectivité, située 40 avenue de Saint Jean d'Angély, et cadastrée section DM 797 pour une superficie de 702 m². L'annexe à cette délibération mentionnait en acquéreur la SARL BATIPRO OUEST.

Or, quelques semaines avant la signature de l'acte authentique reçu par Maître Catherine BOUEDO, notaire associée à Niort, en date du 18 décembre 2018, Monsieur Raphaël MOREIRA, gérant de la SARL BATIPRO OUEST, a constitué une société civile spécialement pour cette opération, dénommée SCCV SAINT JEAN D'ANGELY, Société Civile de Construction Vente, au capital de 100 € dont le siège est établi 50 rue des Taillées à BESSINES (79000), identifiée au SIREN sous le numéro 844604298 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NIORT.

Il y a donc lieu de modifier le nom de l'acquéreur dans la délibération précitée. L'acquéreur de la parcelle vendue est SCCV SAINT JEAN D'ANGELY et non la SARL BATIPRO OUEST.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- corriger la délibération n°2016-311 du 19 septembre 2016 ;
- approuver la modification du nom de l'acquéreur et déclarer que la parcelle cédée par la Ville l'est bien à la SCCV SAINT JEAN D'ANGELY ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à cette correction.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Marc THEBAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-131

**Mission Participation interne -
Accessibilité - Développement durable****Semaine du développement durable 2019 :
Partenariat avec la Communauté d'Agglomération du
Niortais**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La semaine européenne du développement durable se déroulera du 30 mai au 5 juin. Elle constitue un événement emblématique au niveau européen, national et local, et constitue l'occasion, pour les collectivités territoriales, de sensibiliser et échanger sur les différents enjeux du développement durable.

Comme chaque année depuis 2012, la Ville de Niort s'inscrit dans cette semaine européenne en proposant un événement spécifique. Il s'agit d'une opportunité pour rappeler les engagements de la Ville de Niort en matière de développement durable et regrouper les acteurs autour de ses finalités.

Pour l'édition 2019, la Ville de Niort a souhaité pérenniser la tournée à Niort du Festival « Le Temps Presse » autour de la projection de courts métrages pour sensibiliser au développement durable, et dont la première édition sous ce format a eu lieu en 2018. Ce Festival international de cinéma était présidé cette année par Juliette Binoche. Les partenaires de l'édition 2019 sont, entre autres, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, la Mairie de Paris, le Comité 21, le Réseau de Création et d'Accompagnement Pédagogiques CANOPÉ, Ushuaia TV, Green Cross, Le Centre Régional d'Information des Nations Unies...

Les courts métrages projetés, qui sont des œuvres artistiques et de fiction, ont pour objectif de susciter l'émotion pour prendre conscience, pousser à la réflexion, créer du lien et devenir acteur pour la création d'un futur positif. Ils viennent illustrer les Objectifs de Développement Durable (ODD) qui constituent le cœur de l'Agenda 2030, nouveau cadre de référence du développement durable, adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2015 et recommandé par le gouvernement français.

L'inscription de cette tournée dans le temps correspond cette année à Niort avec le lancement de la redéfinition du projet territorial de développement durable de la Ville autour des ODD, dont l'objectif est la co-construction d'une feuille de route niortaise pour la fin de l'année.

Ce temps fort, prévu le mercredi 5 juin 2019 à destination du grand public, s'articulera autour de la projection de plusieurs courts métrages pour présenter les Objectifs de Développement Durable.

Afin de mobiliser le jeune public, une communication ciblée vers les lycéens et collégiens sera mise en place.

De plus, une projection de deux courts métrages avec débats est prévue à l'attention des enfants des Centres de loisirs et du Conseil municipal enfants le mercredi 5 juin après-midi. Il sera suivi d'un goûter autour de produits bio/raisonnés et locaux pour échanger sur le thème de l'alimentation.

Une projection en interne pour les agents de la Ville sera organisée le mardi 4 juin. Ce temps de cohésion interne permettra de remobiliser autour du développement durable juste avant le lancement des ateliers pour la co-construction de la feuille de route niortaise autour des Objectifs de Développement Durable.

Afin de s'inscrire dans une logique territoriale, il est proposé de répondre à l'appel à projets « La semaine européenne du développement Durable » édition 2019, lancé par la Communauté

[RETOUR SOMMAIRE](#)

d'Agglomération du Niortais en direction des communes du territoire. La Communauté d'Agglomération s'engage à apporter un soutien financier à hauteur de 500,00 €, ainsi qu'une aide logistique et technique, notamment en matière de communication.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à répondre à l'appel à projets lancé par la Communauté d'Agglomération du Niortais dans le cadre de « La semaine européenne du développement Durable » édition 2019 et à signer les documents en découlant le cas échéant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

Michel PAILLEY

Comme tous les ans la Ville s'inscrit dans la semaine du développement durable et cette année nous avons souhaité reconduire donc pérenniser la tournée Niortaise du Festival « Le Temps Presse ». Il s'agit de la projection de films internationaux, de courts métrages pour sensibiliser au développement durable. Comme l'année dernière la projection aura lieu au Méga CGR, le vendredi 5 juin après-midi.

Nous souhaitons inscrire cet évènement dans l'appel à projets « la semaine du développement durable » de l'Agglomération et cette délibération a pour objectif de nous permettre d'y répondre.

Monsieur le Maire

Merci Michel. Y a t il des commentaires ? Madame GODEAU.

Isabelle GODEAU

Dans le cadre du goûter qui est servi aux enfants des centres de loisirs et du Conseil municipal enfants après la projection, est ce qu'il a été proposé à différentes associations d'y participer ? Est-ce qu'il y a eu un appel à projets par rapport à cette manifestation ?

Michel PAILLEY

On n'en n'est pas encore à la phase pratique mais généralement on achète directement les victuailles sous les Halles et on les distribue sur place. Pour l'instant, on n'a jamais fonctionné avec une association dans le cadre du Festival « Le Temps Presse », même si c'est déjà arrivé par le passé dans les semaines du développement durable.

Monique JOHNSON

Juste une petite question, dans la délibération, il est question d'un lancement d'atelier pour la co construction de la feuille de route Niortaise autour des objectifs du développement durable, Agenda 2030. Est-ce qu'on peut connaitre qui sont les acteurs qui participeront à cette co construction de notre feuille de route ? Merci.

Michel PAILLEY

Ces ateliers auront lieu en juin et en septembre, je n'ai pas la liste sur moi, même si elle existe, mais c'est très large, soyez rassurée.

Monsieur le Maire

Merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-132

Direction Patrimoine et Moyens**Hôtel de Ville - Restauration des luminaires de l'escalier d'honneur - Demande de subvention**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis 2016, avec la création du Fonds Communautaire du Patrimoine, la Communauté d'Agglomération du Niortais soutient la préservation et la mise en valeur des objets du patrimoine qui témoignent de l'histoire de notre territoire.

Dans ce cadre, la Ville de Niort souhaite procéder à la restauration et à la réinstallation, en bas de l'escalier d'honneur de l'Hôtel de Ville, des deux luminaires en alliage cuivre et verre, retirés au début des années 2000, aujourd'hui conservés dans les réserves des musées.

L'opération de restauration des luminaires comprend notamment, le démontage, le nettoyage et la passivation des pièces en alliage ferreux, leur remise en forme par un orfèvre et l'application d'une cire de protection pour garantir une conservation à moyen et long terme. Enfin, l'unique globe en verre d'origine sera restauré et une nouvelle pièce identique sera soufflée.

Le plan de financement s'établit ainsi :

Dépenses en € HT		Recettes en €	
Restauration de deux luminaires	5 174,00	CAN / Fonds Communautaire du Patrimoine (50 %)	2 587,00
		Ville de Niort (50 %)	2 587,00
Total HT.....	5 174,00	Total.....	5 174,00

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais une subvention de 2 587,00 € au titre du Fonds Communautaire du Patrimoine et à signer les documents afférents.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

Michel PAILLEY

Dans le cadre de la préservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine de la Ville, nous sollicitons l'Agglomération au travers de son Fonds Communautaire du Patrimoine pour les 2 luminaires de l'escalier d'honneur de l'Hôtel de Ville.

Il vous est demandé d'approuver le plan de financement et la demande de subvention décrite dans le corps de la délibération.

Monsieur le Maire

C'était à l'inventaire, mais les lampadaires avait disparu on ne sait trop comment. Une visite dans les réserves m'a permis de les retrouver et je suis heureux que nous puissions enfin les remettre. C'est aussi du patrimoine, il vaut mieux le voir redressé et restauré qu'abimé comme en ce moment.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-133

Direction Patrimoine et Moyens**Chantiers d'insertion 2019 - Convention MIPE -
Avenant n°1 - Groupe scolaire George Sand**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération n° D-2018-495 du 17 décembre 2018, la Ville a confié des chantiers d'insertion à la « Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi » (MIPE) pour réaliser différents travaux de rénovation ou de réaménagement du patrimoine communal.

Pour chaque chantier, une convention spécifique précise la nature, le coût des travaux, ainsi que toutes les dispositions qui lui sont propres.

Ainsi, la convention pour le groupe scolaire George Sand prévoit des travaux de peinture sur le mur et la grille d'enceinte, côté restaurant sur 93 mètres linéaires.

A ce jour, suite à une taille importante de la haie, il s'avère nécessaire d'ajouter 30 mètres linéaires de travaux de réfection de la clôture pour cette partie qui était, jusqu'à présent, noyée dans la végétation.

Le coût supplémentaire est estimé à 3 024,60 € pour la main-d'œuvre et à 1 328,50 € pour les fournitures.

Le coût du chantier pour le groupe scolaire George Sand s'établit comme suit :

Désignation	Montants estimés en €		
	Montant initial	Coût supplémentaire	Montant total
Main-d'œuvre versée à la MIPE	9 356,10	3 024,60	12 380,70
Matériaux fournis par la Ville pour l'exécution du chantier	2 594,32	1 328,50	3 922,82
Coût total estimé	11 950,42	4 353,10	16 303,52

Ce qui porte l'estimation des dépenses pour l'ensemble des opérations à 78 429,57 € en main-d'œuvre et à environ 13 957,72 € pour les fournitures.

Cette dépense supplémentaire entre dans l'enveloppe budgétaire affectée à ce poste, inscrite sur l'exercice 2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention du 10 janvier 2019 entre la Ville et la MIPE pour le chantier à réaliser au groupe scolaire George Sand ;
- approuver le versement à la MIPE d'un montant complémentaire s'élevant à 3 024,60 € pour la main-d'œuvre ;
- approuver la fourniture des matériaux complémentaires à la MIPE permettant la bonne exécution du chantier pour un montant supplémentaire estimé à environ 1 328,50 € ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n°1.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

Procès-Verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-134

Direction Patrimoine et Moyens**Centre Du Guesclin - Mise en place de nouvelles menuiseries - Approbation du plan de financement et demandes de subvention auprès de la DRAC et de la CAN**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'ancienne caserne Du Guesclin à Niort se compose de plusieurs corps de bâtiments structurant le quartier Chanzy. Le plus ancien bâtiment, désigné comme « Bâtiment A », ferme au sud la grande cour intérieure et borde la place Chanzy, ancienne place d'armes.

Inscrit à l'inventaire des Monuments historiques par arrêté du 22 juin 1994, le « Bâtiment A » a vu ses façades et toitures classées Monuments historiques le 11 décembre 2002.

Aujourd'hui, ce bâtiment, dont la Ville de Niort a la libre disposition, abrite différentes structures de formation et d'enseignement ainsi que des associations. Si ces nouvelles affectations ont quelque peu modifié l'agencement intérieur, l'aspect extérieur demeure inchangé.

Pour des raisons de sécurité du bâtiment, il a été décidé d'entreprendre le remplacement de menuiseries avec la mise en place de cinq portes en rez-de-chaussée et de deux fenêtres en étage côté place Chanzy, pour un montant total estimé à 72 731,85 € HT soit 87 278,22 € TTC.

Par décision L.2122-22 notifiée le 5 février 2018, le marché de maîtrise d'œuvre, pour le remplacement de menuiseries à la caserne Du Guesclin, a été attribué au groupement dont le mandataire est l'architecte François JEANNEAU.

Ces travaux sur un bâtiment inscrit sont éligibles à un financement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à hauteur de 30 %, soit 21 819,56 € et s'inscrivent dans les objectifs de valorisation du patrimoine du Programme d'Appui Communautaire au Territoire 2018-2020 de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN).

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Menuiseries Centre Du Guesclin	72 731,85	DRAC Ville de Niort CAN PACT	29 092,74 22 352,11 21 287,00
Total en € HT	72 731,85		72 731,85

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le plan de financement présenté ci-dessus ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès de la DRAC et de la CAN les subventions correspondantes et à signer les documents afférents.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-135

Direction Patrimoine et Moyens**Stade de Pissardant - Construction de vestiaires -
Approbation du programme et du plan de
financement - Autorisation de lancer la consultation
et demande de subventions**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville envisage un programme de construction de vestiaires et de sanitaires sur le Stade de Pissardant, situé rue de Pissardant à Niort.

En effet, ceux existants, d'une superficie de 96 m², datent de 1978 et outre leur vétusté, ne correspondent plus aux besoins ni aux prescriptions de la Fédération Française de Football.

Pour continuer dans la voie qu'elle s'est fixée en matière énergétique et de limitation des gaz à effet de serre, la Ville a confié une étude au Centre Régional d'Energie Renouvelable (CRER) sur le potentiel photovoltaïque du futur bâtiment.

Aussi, tenant compte de tous ces éléments et de la nécessité de limiter les délais, il est proposé aujourd'hui de construire un bâtiment modulaire, dont la maîtrise d'œuvre sera assurée en interne, d'une superficie de 139 m², avec installation de panneaux photovoltaïques.

L'opération, dont le programme détaillé est joint, prévoit les aménagements suivants :

Vestiaires 1	32.00 m ²
Vestiaires 2	32.00 m ²
Vestiaires arbitres 1	14.00 m ²
Vestiaires arbitres 2	14.00 m ²
WC mutualisés (Joueurs/Arbitres)	12.00 m ²
Local de rangement matériel agent d'entretien	5.00 m ²
Local de rangement matériel clubs	13.00 m ²
Local Technique	6.00 m ²
WC public (1 PMR, 1 cabine avec 3 urinoirs)	11.00 m ²

Le plan de financement se présente comme suit :

Dépenses en € HT		Recettes en €	
Construction de vestiaires et sanitaires	343 300,00	ETAT DSIL	100 000,00
		CAN PACT	110 000,00
		Fédération Française de Football	20 000,00
		Ville de Niort	113 300,00
Total en € HT	343 300,00		343 300,00

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le programme de travaux de construction de vestiaires au stade de Pissardant ;
- approuver le plan de financement présenté ci-dessus ;
- autoriser le lancement de la consultation pour les marchés de travaux ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès de la Préfecture, la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Fédération Française de Football les subventions correspondantes et à signer les documents afférents.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

Michel PAILLEY

Il s'agit d'approuver le programme et le plan de financement avec les demandes de subventions auprès du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) au niveau du PACT de la CAN et de la Fédération Française de Football, pour la démolition et la reconstruction de vestiaires à Pissardant.

Vous noterez la présence prévue de panneaux photovoltaïques, puisqu'on crée ce bâtiment avec le concours du CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables).

Monique JOHNSON

Eh bien voilà ! On ne peut que saluer que cette nouvelle construction soit accompagnée d'un regard sur les énergies renouvelables, en plus avec le CRER. Par contre, pourquoi ne pas aller jusqu'au bout de la démarche ? Vous êtes encore dans les prescriptions sur la RT 2012, alors là c'est un choix qui ici, à mon sens, serait de passer à la RT 2020, le BEPOS (Bâtiment à Energie Positive). D'autant plus que normalement cette RT 2020 s'applique pour les bâtiments publics et ce depuis 2018.

Alors il y a peut-être des histoires de dérogations en fonction de la surface du bâtiment, mais pourquoi est-ce qu'on ne va pas jusqu'au bout de la démarche en adoptant la RT 2020 ? Merci.

Monsieur le Maire

Parce que les bâtiments de type vestiaires sportifs ne sont pas éligibles à cela Madame JOHNSON. Cela semble être de l'efficacité normale, les vestiaires ne sont pas tout le temps occupés, c'est un bâtiment particulier. C'est comme la salle du Conseil municipal vous voyez, j'ai dit qu'on n'allait pas non plus développer des ventilations et un super chauffage, parce que pour les quelques temps qu'on l'occupe on peut avoir froid ou chaud, ce n'est pas très grave. C'est pareil.

Alors on ne sera certainement pas en RT, mais on mettra quelque chose aux fenêtres.

Monique JOHNSON

Je ne comprends pas trop la comparaison avec notre salle de conseil et ce vestiaire, mais le BEPOS ce n'est pas uniquement..., Monsieur PAILLEY a bien fait le signe, c'est une question de coût. Moi je vous dis que parfois il faut mettre ce coût si on est vraiment dans une démarche de transition énergétique, parce que le BEPOS ce n'est pas uniquement par rapport à l'efficacité énergétique, il y a aussi par rapport aux matériaux etc.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Oui c'est plus exigeant, oui ça coûte un peu plus cher dans la construction, mais ça montrera vraiment que c'est notre objectif principal. Merci.

Monsieur le Maire

Merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-136

Direction Patrimoine et Moyens**Divers groupes scolaires - Travaux sur réseaux enterrés - Approbation du lot n°2**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort possède des groupes scolaires au sein desquels un certain nombre de réseaux enterrés (chauffage et plomberie/sanitaire) sont implantés dans les cours d'écoles.

L'installation de ces réseaux est ancienne et ceux-ci commencent à être vétustes et source de nombreuses fuites.

Il a donc été décidé de procéder à la rénovation de ceux-ci dans quatre groupes scolaires :

- groupe scolaire des Brizeaux ;
- groupe scolaire Ferdinand Buisson ;
- groupe scolaire Jean Jaurès ;
- groupe scolaire Louis Pasteur.

Par décision n°2017-303 en date du 29 septembre 2017, la Société BET CEBI de Parthenay (79200) a été retenue pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet. L'Avant-Projet Définitif (APD) a été validé par décision n°2018-225 du 12 juillet 2018.

Après déroulement de la consultation le lot 2 - Chauffage – plomberie – électricité est attribué à l'Entreprise DALKIA – 86000 POITIERS pour un montant HT de 65 397,65 € soit 78 477,18 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'attribution du lot 2 à l'Entreprise DALKIA pour un montant HT de 65 397,65 € soit 78 477,18 € TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-137

Direction Patrimoine et Moyens**Cession d'un ensemble immobilier - Rue de Ribray -
DM 819 et DM 821**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

En 2016, la Ville de Niort a exercé son droit de priorité afin d'acquérir l'ensemble immobilier sis 19 et 21 rue de Ribray à Niort, parcelles cadastrées DM 819 et DM 821 d'une superficie totale de 1 125 m², cet ensemble offrant un potentiel certain d'aménagement permettant la réalisation de plusieurs logements orientés vers du locatif.

Le bâti se compose d'une maison de ville dans un état très vétuste.

La Société d'Economie Mixte Immobilière et Economique (SEMIE) de Niort s'est portée acquéreur de l'ensemble pour un montant de 30 000 €, conforme à l'avis du service France Domaine joint, avec le projet de réhabiliter l'existant pouvant accueillir 3 logements et de créer 6 à 7 logements supplémentaires.

Il s'agit d'une opération strictement patrimoniale dans le but de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif, en conséquence, cette opération n'est pas soumise à TVA.

Les frais liés à la réalisation du compromis et de l'acte authentique sont à la charge de l'acquéreur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession de l'ensemble immobilier sis 19 et 21 rue de Ribray au prix de 30 000 € net vendeur au profit de la SEMIE ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le compromis de vente le cas échéant et l'acte de cession à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-138

Direction Patrimoine et Moyens**Pépinière d'entreprises - Déclassement et cession à l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin que la Ville recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur la pépinière d'entreprises située rue Archimède à Niort, cadastrée section KX 12, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et la Ville ont respectivement délibéré le 28 janvier 2019 et le 11 février 2019 pour mettre fin, à compter du 1er mai 2019, à l'intérêt communautaire de la Pépinière d'entreprises.

Le bien ne présentant plus d'intérêt particulier pour la collectivité, la Ville pourra dès qu'elle aura récupéré la pleine propriété de cet immeuble et procédé à son déclassement du domaine public, le céder à l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) qui s'est portée acquéreur, pour un montant de 800 000,00 € (conformément à l'avis du service France Domaine), dans le but d'y installer une antenne du Pôle formation UIMM Poitou Charentes et d'y développer des formations supérieures, à proximité du Pôle universitaire.

Il s'agit d'une opération strictement patrimoniale dans le but de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif, en conséquence cette opération n'est pas soumise à TVA.

Les frais liés à la réalisation du compromis et de l'acte de cession sont à la charge de l'acquéreur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer le déclassement du domaine public de la Pépinière d'entreprises et de son terrain d'assiette ;
- approuver la cession de la Pépinière d'entreprises sise rue Archimède à Niort, pour un montant de 800 000,00 € net vendeur, à l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer, le cas échéant, le compromis de vente puis l'acte de cession à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-139

Direction Gestion Urbaine Réglementaire Aérodrome de Niort - Marais poitevin - Exonération du paiement par certains pilotes de la redevance d'atterrissage dans le cadre de la manifestation nationale "la découverte des aérodromes" - Année 2019

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La revue aéronautique « Info Pilote » propose une rubrique dénommée « la découverte des aérodromes ». Le principe est que cette revue, distribuée à 35 000 exemplaires en France, réalise un article décrivant favorablement un aérodrome notamment par la présentation de ses atouts pour permettre aux aéronefs avec un pilote affilié à un Aéroclub d'y venir et ainsi découvrir le territoire d'une région. La venue de pilotes à l'aérodrome de Niort représente un intérêt pour la Ville et son agglomération dans la mesure où ces personnes vont consommer localement dans de nombreux domaines de l'économie.

La contrepartie de cette rubrique est de permettre aux pilotes d'aéronefs affiliés à un Aéroclub, détenteurs de la revue « Info Pilote », d'être dispensés du paiement d'une redevance d'atterrissage au cours de l'année 2019, dans le cadre de la manifestation nationale « la découverte des aérodromes ».

Il vous est donc proposé de participer à « la découverte des aérodromes » par l'exonération du paiement de la redevance pour un atterrissage au cours de l'année 2019 pour les pilotes y participant, ce qui représente une perte de recettes évaluée à un montant d'environ 500,00 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- exonérer du paiement de la redevance d'atterrissage, pour un atterrissage au cours de l'année 2019, les pilotes d'aéronefs affiliés à un Aéroclub munis de la revue « Info Pilote » et participant à la manifestation nationale dénommée « la découverte des aérodromes ».

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

Direction de l'Espace Public**Conventions de superposition d'affectation et de délimitation du domaine public fluvial et communal entre l'IIBSN et la Ville de Niort - Approbation**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis les années 2000, la Ville a entrepris un projet de conquête des abords de la Sèvre Niortaise depuis la Cale du Port jusqu'à la Commune de Magné. L'objectif de ce projet, dénommé Coulée Verte, était d'offrir un lieu de déambulation piétonne ou cycliste et de permettre aux Niortais de se réapproprier leur fleuve. Il a donc conduit à l'acquisition des parcelles en bordure de la Sèvre Niortaise et à leur aménagement.

Dans le cadre de cet aménagement, la Ville a conclu avec l'Etat, gestionnaire du domaine public fluvial et propriétaire de plusieurs espaces qui ont été ouverts au public, deux conventions de superposition de gestion pour l'Ile de Comporté en 2000 et pour l'écluse de la Roussille, le chemin de halage à la Tiffardière et les passerelles de la Géole en 2008. Ces conventions définissaient les périmètres et la nature des interventions des deux entités publiques.

Depuis le 23 décembre 2014, la maîtrise d'ouvrage et la gestion de la voie navigable sur la Sèvre Niortaise a été transférée des services de l'Etat à l'Institut Interdépartemental du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN). Pour ces motifs, il convient d'approuver deux nouvelles conventions. A savoir :

- Convention de superposition d'affectation

Conformément aux articles L.2123-7 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, la présente convention porte sur l'écluse et l'Ile de Comporté, l'Ecluse de la Roussille et la servitude du chemin de Halage de la Sèvre Niortaise qui sont empruntées par la Coulée Verte. Elle a vocation à mettre en œuvre la superposition d'affectation du domaine public fluvial pour l'IIBSN et la Ville de Niort, chacune dans ses prérogatives. Elle définit la nature des usages, les responsabilités et l'application des pouvoirs de police pour chaque co-contractant.

- Convention sur la délimitation du domaine public fluvial et communal

Conformément aux articles L.2111-7 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques et à l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 16 novembre 1960, « *Commune de Bugue* », il convient de définir les limites des deux domaines publics riverains le long de la Sèvre Niortaise. Ainsi, la présente convention détermine la propriété des murs de soutènement, des cales de mise à l'eau et des renforcements de berges.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions de superposition d'affectation et de délimitation du domaine public fluvial et communal entre la Ville de Niort et l'IIBSN mettant de ce fait un terme aux deux précédentes entre la Ville de Niort et l'Etat ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer ainsi que tous actes afférents.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Dominique SIX

Procès-Verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-141

Pôle Cadre de vie et Aménagement urbain Commission de règlement amiable - Indemnisation du Président

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal est amené régulièrement à délibérer pour la création de Commissions de Règlement Amiable dans le but de régler d'éventuels litiges liés aux travaux d'envergure mis en œuvre sur un périmètre déterminé.

Ces commissions sont constituées de représentants de plusieurs instances et présidées par un magistrat du Tribunal Administratif de Poitiers, nommé par le Président du Tribunal Administratif.

Il convient de délibérer pour fixer l'indemnisation du Président de la Commission de Règlement Amiable, sans distinction individuelle.

Tenant compte des préconisations du Conseil d'Etat dans son courrier du 21 juin 2017 adressé aux Présidents des tribunaux administratifs, il est proposé de fixer l'indemnisation selon les modalités suivantes :

- indemnité forfaitaire fixée à 300,00 € par demi-journée, montant incluant le travail préalable d'étude de dossier et de rédaction de l'avis rendu ;
- remboursement des frais de déplacement engagés pour l'accomplissement de la mission.

Le règlement interviendra après chaque présentation d'un état justifiant les interventions.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- entériner le montant de l'indemnité à verser au Président de la Commission de Règlement Amiable.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Dominique SIX

Pôle Cadre de vie et Aménagement urbain Travaux d'aménagement rue Basse - Création d'une commission de règlement amiable

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort réalise actuellement des travaux d'aménagement de la rue Basse.

Malgré un important dispositif d'accompagnement des commerces de cette zone pendant les travaux, il n'est pas exclu que des difficultés dans l'exercice de leur activité commerciale apparaissent.

De manière préventive, il est proposé au Conseil municipal de créer une Commission de Règlement Amiable. Cet organe pourra être saisi par les commerces qui estimeraient avoir subi des préjudices directement liés aux aménagements en cours.

La Commission aurait comme missions, l'instruction des dossiers d'établissement de préjudice, ainsi que l'établissement d'une proposition d'indemnisation auprès du Conseil municipal de la Ville de Niort, le cas échéant.

Par analogie à des expériences de travaux urbains d'envergure, ce montage constitue une situation transitoire et préalable à un contentieux, il facilite l'établissement d'un accord amiable entre les parties, permet de proposer au Conseil municipal de voter une juste indemnisation lorsque cela s'avère nécessaire, met fin à des poursuites potentielles et ultérieures auprès des juridictions compétentes, en premier lieu auprès du Tribunal Administratif.

Afin de conserver la plus large indépendance à cette Commission, il est proposé de prendre l'attache de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers pour qu'il désigne un magistrat qui en assurera la présidence.

Par ailleurs, les instances suivantes vont être sollicitées : la Préfecture des Deux-Sèvres, la Trésorerie Générale, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres, la Chambre de Métiers, la Communauté d'Agglomération du Niortais et le Syndicat des Eaux du Vivier, afin de déterminer avec ces partenaires représentatifs, l'organisation de cette Commission, le choix de ses membres et d'arrêter la liste et le nombre de ses représentants.

Un périmètre de travaux a été dressé. Il détermine et limite le champ d'application de cette procédure de règlement amiable à l'espace concerné, au sein duquel le commerce demandeur doit être établi.

Il appartiendra à la Commission, dès sa constitution, d'arrêter les modalités d'instruction des dossiers de préjudice, de déterminer une date de première recevabilité de ces dossiers.

Il est proposé que la Ville de Niort désigne deux élus pour siéger dans cette instance.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la création d'une Commission de Règlement Amiable afin de régler en premier et dernier recours les litiges liés aux aménagements de la rue Basse ;

- désigner deux représentants de la Ville de Niort pour siéger au sein de la Commission ;

Désignés : Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal ;

Madame Valérie BELY-VOLLAND, Conseillère municipale ;

- limiter le domaine d'intervention de la Commission au strict périmètre arrêté et présenté en annexe à la présente délibération.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Dominique SIX

Procès-Verbal

Direction Gestion Urbaine Réglementaire Paiement du stationnement - Convention Ville de Niort/Parknow

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin d'améliorer le service à l'usager, la collectivité a mis en place un projet permettant le déploiement d'un portail de service mobilité comprenant une solution de paiement dématérialisée du stationnement.

Ce service est géré en lien avec la SO SPACE titulaire du marché de prestations « gestion du stationnement payant sur voirie ».

Par délibérations du 19 septembre 2016, 3 avril 2017 et 5 février 2018, la Ville de Niort a conventionné avec ParkNow afin notamment de formaliser les inter-connexions financières entre la plate-forme de service ParkNow et la régie de paiement des droits de stationnement sur voirie.

Considérant notamment la mise en place de la décentralisation du stationnement payant et le souhait de maintenir l'offre de service aux usagers, il est proposé d'établir une nouvelle convention jusqu'au 21 octobre 2022.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et ParkNow portant sur le paiement dématérialisé du stationnement ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Dominique SIX

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019**

Délibération n° D-2019-144

Direction Patrimoine et Moyens**Eglise Notre Dame - Restauration du retable de l'Education de la Vierge - Approbation du nouveau plan de financement et demande de subventions**

Monsieur Simon LAPLACE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'Eglise Notre-Dame de Niort, édifice classé monument historique depuis 1908, contient plusieurs mobiliers remarquables : tapisseries, tableaux, retables...

En 2017, la Ville a fait restaurer la toile «Education de la Vierge » réalisé par Bernard d'Agesci.

Avant de replacer cette œuvre, il avait été jugé nécessaire de remettre en état le retable de l'Education de la Vierge sur lequel la toile est habituellement positionnée, ce que le Conseil municipal avait approuvé lors de sa séance du 17 septembre 2018. Les travaux s'élevaient à 6 746,00 € HT.

Aujourd'hui, deux éléments importants conduisent à délibérer à nouveau :

- le surcoût de 163,75 € HT lié à la condition fixée par la Communauté d'Agglomération du Niortais d'effectuer les travaux de restauration dans ses ateliers permettant d'obtenir l'attribution de la subvention de 35 %, soit un montant total de 6 909,75 € HT ;

- le remplacement du châssis du fronton de l'autel de la Chapelle Sainte Anne qu'il y a lieu d'envisager dans la perspective où, en démontant le fronton, il serait constaté que la consolidation seule du cadre actuel serait insuffisante. Le surcoût à envisager s'élève à 650,00 € HT et est donc à considérer dans les demandes de subventions.

DEPENSES en € H.T.		RECETTES en €	
Nouveau montant de la restauration	6 909,75	Etat	2 072,93
		CAN	2 418,41
		Ville de Niort	2 418,41
Remplacement du châssis, si nécessaire	650,00		
Montant total incluant le châssis	7 559,75	Etat	2 267,93
		CAN	2 645,91
		Ville de Niort	2 645,91

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le nouveau programme de restauration comme indiqué ci-dessus ;
- solliciter les aides financières de l'Etat et de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents afférents, le cas échéant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	1
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Marc THEBAULT

Procès-Verbal

Simon LAPLACE

Il s'agit d'une délibération en lien avec la restauration d'un retable de l'Eglise Notre-Dame de Niort et du tableau de l'Education de la Vierge de Bernard d'Agescy.

Il s'agit ici d'approuver un surcoût assuré et un surcoût potentiel liés aux conditions de restauration dans l'atelier du musée pour 163,75 € HT et un possible remplacement du châssis du retable pour 650,00 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le nouveau programme de restauration et de solliciter les aides financières de l'Etat et de la CAN.

A l'heure où, on l'a vu, Notre-Dame de Paris est malheureusement toujours en feu, c'est une délibération qui, à son modeste niveau, fait malheureusement écho au drame qui est en cours et qui nous montre que bien au-delà de l'aspect spirituel que ces objets peuvent avoir, on parle bien ici de notre culture et de notre histoire commune.

Monsieur le Maire

Merci. Bien dit Simon. Notre-Dame c'est en effet Saint-Louis et la couronne d'épines, mais c'est aussi la destruction pendant la révolution des statues des rois d'Israël. C'est aussi le sacre de Napoléon, c'est surtout peut-être la libération de Paris, les cloches du Bourdon, le Général de Gaulle.

J'espère sincèrement que les pompiers de Paris qui sont à l'œuvre vont préserver cette immense toiture qui est en train de brûler et qui risque de s'effondrer.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Merci.